


600051326N



JEAN JORET,

POÈTE NORMAND DU XVe SIÈCLE.

JEAN JORET,

POÈTE NORMAND DU XVe SIÈCLE,

ESCRIPTEUR
DES ROIS CHARLES VII, LOUIS XI ET CHARLES VIII.

CETTE PUBLICATION QUI EST FAITE POUR LA PREMIÈRE FOIS AUJOURD'HUI D'APRÈS UN MANUSCRIT DE LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE

EST PRÉCÉDÉE DE

CONSIDÉRATIONS HISTORIQUES

SUR LES ORIGINES,
LE DÉVELOPPEMENT ET LES PROGRÈS DE LA LANGUE ET DE LA POÉSIE FRANÇAISES,

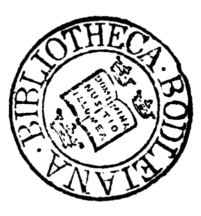
ET SUIVIE DE

Tablettes historiques et bibliographiques

Renfermant les noms des Historiens, des Littérateurs, et des Poètes qui ont illustré la Normandie depuis le IVe siècle jusqu'au XVIe inclusivement.

PAR

J.-G.-A. LUTHEREAU.



PARIS,
CHEZ DERACHE, LIBRAIRE RUE DU BOULOI, 7;
CAEN, MANCEL, LIBRAIRE RUE SAINT-JEAN; — BAYEUX, PAPINAU, LIBRAIRE RUE SAINT-PATRICE.

1841

PRÉFACE.

En publiant les considérations qui précèdent le poème que nous offrons aujourd'hui au public, nous n'avons pas eu la prétention d'écrire une œuvre complète, ni même de jeter beaucoup de lumières nouvelles, sur les origines de notre langue et de notre poésie nationales. Cette question, d'ailleurs, a été trop souvent traitée, ce terrain trop savamment défriché par des hommes d'un mérite incontestable, pour qu'il nous reste beaucoup à dire, beaucoup à exploiter. Seulement, en émettant une opinion personnelle sur ce qui a été fait,

nous avons essayé, appuyé sur des textes précis, de réfuter quelques assertions qui nous ont paru trop légèrement émises, ou trop partialement soutenues; nous avons voulu combattre quelques erreurs infiniment trop répandues; et enfin, nous avons voulu, par dessus tout, préparer le public à recevoir une œuvre d'une époque antérieure à la nôtre, un poème du XVe siècle.

Pour cela, qu'avons-nous dû faire?—deux choses: d'une part, indiquer au public tous les travaux qui ont été faits jusqu'à ce jour; de l'autre, l'initier aux mystérieuses révolutions de la langue et de la littérature des temps qui nous ont précédés. Si nous avons réussi dans cette double tâche, ce sera le plus beau triomphe que nous puissions espérer.

Ce travail, quelque consciencieux qu'il soit, du reste, n'est, après tout, de notre part, que le prélude d'études, nous ne dirons pas plus sérieuses, mais au moins beaucoup plus complètes, que nous préparons depuis longtemps déjà, sur les institutions religieuses et universitaires du XIVe siècle.

Un grand nombre de pièces *inédites* sont en notre possession déjà, et nous les estimons être assez curieuses pour mériter l'attention des hommes instruits, qui s'occupent avec amour de tout ce qui concerne

notre vieille Normandie. Nous n'abandonnons pas l'art, ainsi qu'on le suppose, pour nous livrer exclusivement à ces travaux littéraires ; nous lui sacrifions, au contraire, la plus belle part de notre temps et de notre jeunesse ; mais ces études font nos loisirs, et nous les poursuivrons avec une activité sans égale, si pour les accomplir dignement et comme nous les comprenons, Dieu veut bien nous prêter pendant quelques années encore, courage, assistance, protection et vie.

J.-G.-A. LUTHEREAU.

INTRODUCTION.

CONSIDÉRATIONS

HISTORIQUES

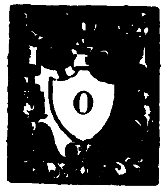
SUR LES ORIGINES, LE DÉVELOPPEMENT ET LES PROGRÈS

DE LA

LANGUE ET DE LA POÉSIE FRANÇAISES.

Mainte cité ad jà esté
E mainte rice poesté,
Dont ores ren ne seeusson,
Se li escriz ne en eusson.

Roman de Rou.



N a cru pendant fort longtemps, et beaucoup de gens croient encore aujourd'hui, que la langue des *troubadours provençaux* est infiniment plus ancienne que celle des *trouvères français*, qu'elle a contribué plus que toute autre à la formation de la langue que nous parlons tous aujourd'hui, et que cette dernière enfin, dut bien plutôt son origine aux peuples des contrées méridionales, qu'à ceux des régions septentrionales. Un grand nombre d'historiens, même parmi

les plus recommandables, ont été de cet avis, et leur opinion, sans être appuyée sur des preuves certaines, a néanmoins longtemps prévalu. Mais aujourd'hui ce système est entièrement rouillé, et ces prétentions sont autant d'erreurs graves qui ne peuvent supporter la moindre critique sérieuse, bien qu'elles aient été fort longtemps accréditées, ainsi que nous l'avons déjà dit. Cette opinion, tout erronée qu'elle soit, fut même tellement incrustée dans la tête de la nation, qu'elle passait en quelque sorte pour un fait irrévocablement accompli, et qu'il eût été imprudent de hasarder la moindre petite réfutation qui tendît à la renverser. Ainsi, l'abbé de Fontenay, cet infatigable et fougueux rédacteur de la *Gazette des Provinces*, écrivait en 1780 dans son journal, que quiconque osait professer publiquement une opinion contraire à celle dont nous parlions tout-à-l'heure, insultait à la moitié des habitants du royaume, « *et l'on doit savoir*, s'écriait-il, *qu'on ne les insulte jamais en vain* (1)! » Le père Papon, le savant historien de la Provence, fut un peu moins virulent, mais il assura néanmoins à son pays la priorité sur tous les autres (2). L'abbé Massieu, Huet, évêque

(1) N° 8 de la *Gazette des Provinces*.—LeGrand-d'Aussy, *Observ. sur les Troubad.*, t. i.

(2) *Voyage littéraire de Provence*, 1780. — Voyez aussi son *Hist. de Provence* qui, malgré l'épigramme célèbre de Mirabeau,

Lisez-vous l'histoire de Plomb
Du révérend père Papon ?

n'en est pas moins une des meilleures qui aient été faites.

d'Avranches, et beaucoup d'autres se rangèrent aussi à cette opinion, qui était déjà celle du cardinal Bembo(1): Fontenelle la soutint chaudement (2); Meyer, dans son enthousiasme et dans son délire pour la Provence, écrivait plusieurs in-folio pour prouver que la langue des troubadours était *la mère* de la romance française (3), et l'abbé Millot, voulant sans doute faire un mariage de convenance, imprimait en tapinois trois petits volumes in-douze, pour nous démontrer que les troubadours étaient *les pères* de la poésie moderne (4); enfin Raynouard, le plus savant de tous, affirmait à son tour, pour qu'il ne manquât rien à la famille, que la langue des trouvères était *une fille légitime* de l'idiome provençal (5). Il est vrai que l'on ne connaissait à peu près rien alors des trouvères français, et surtout des *trouvères normands*: les brillants travaux de Lacurne-Sainte-Palaye, de Barbazan, de La Ravalière, de l'abbé Le Bœuf, de Le Grand-d'Aussy, de Roquefort, et surtout de l'abbé Delarue, ne les avaient pas encore remis en honneur, et l'on vivait ainsi sur la foi de ce qui avait été dit jusqu'alors. Mais à force de retourner de toutes les manières le vieux manteau dans lequel s'étaient drapés nos premiers historiens, on a d'abord commencé par apercevoir les coutures;

(1) Mass., *Hist. de la Poésie française.*—Huet, *Origine des Romans*, p. 162.

(2) *Hist. du théâtre français*, t. i, p. 381. Lyon, 1780.

(3) Meyer, *Annales Flandriæ*, t. i.

(4) L'abbé Millot, *Hist. littér. des Troubadours*, t. i, p. 14.

(5) Raynouard, *Poés. originales des Troubad.*, t. i.

puis, la science et la raison étant venues prendre, à leur tour, la place de l'enthousiasme irréfléchi, on a fini par comprendre, après avoir bien compulsé, bien comparé, bien étudié, que ces troubadours, autrefois tant vantés, étaient en résultat fort tristes, fort maussades, fort ennuyeux, et de plus, parfaitement inintelligibles; tandis que les poètes de toutes les régions septentrionales étaient, au contraire, pleins de gaîté, de verve, d'imagination et d'esprit. On a également acquis la preuve qu'il était inutile d'être polyglotte pour les comprendre, et leur antériorité a été depuis parfaitement établie; de sorte, qu'il n'y a plus guère aujourd'hui que les niais ou les gens complètement illettrés qui soient restés de l'avis de Fontenay, Meyer. Huet, Millot, Fontenelle, et de l'oratorien Papon (1).

Une étude d'ailleurs fort simple, bien que très longue en soi, peut aisément conduire à cette conviction. Il est inutile, pour cela, de recommencer l'expérience de Psammitique, d'autant plus qu'elle est énormément ridicule, et ne résout en quoi que ce soit la question (2): il suffit de remonter consciencieusement au principe

(1) Le savant M. Fauriel, professeur de littérature étrangère à la faculté des lettres de Paris, soutenait encore fort sérieusement cette thèse dans son cours public de 1831; mais nous aimons à croire qu'il s'est, depuis lors, rangé à l'opinion de M. Paris, l'un des hommes les plus érudits de la bibliothèque royale, lequel lui a fort spirituellement démontré dans sa préface de *Garin de Loherain*, tout ce qu'entraîne après soi de ridicule une pareille erreur.

(2) Psammitique, qui vivait 700 ans avant notre ère, voulant remonter aux origines des langues, fit enfermer ou plutôt isoler des

des choses, en comparant les monuments qui nous sont restés des époques les plus reculées, et de suivre, ainsi, l'histoire de la langue et de la poésie françaises dans leurs diverses périodes de développement, au milieu des siècles et des catastrophes de toute nature qu'il leur a fallu traverser. Je ne sais plus quel historien moderne a dit, qu'une langue peut exister sans que les écrivains existent, de même qu'une terre peut être excellente de sa nature, sans pour cela rien produire. Ce raisonnement est parfaitement vrai ; mais le contraire peut aussi fort bien avoir lieu. Ainsi, il se peut très bien faire qu'il y ait des poètes dans une langue, sans que cette langue soit complètement formée ; je veux dire, sans que les peuples qui la cultivent l'aient portée à un très haut degré de perfection. Quand on a prétendu, avec raison, que la poésie était plus ancienne que la prose, ce n'est pas que l'on ait voulu dire par là que les hommes aient jamais conversé entre eux en langage *mesuré;* mais leur langage, dans les premiers temps de sa formation, a dû nécessairement se rapprocher du style poétique, et les premières compositions qui ont été

enfants de tout contact humain. — Des chèvres les nourrissaient. — Le premier mot que ces enfants prononcèrent fut *Bekkos*, qui signifie *pain* dans la langue des Phrygiens ; de sorte que l'on conclut aussitôt de là, que la langue phrygienne était la source primitive de toutes les langues modernes. Ceci me rappelle l'histoire de ce bon M. d'Herbinot, conseiller à la cour royale, qui se laissa mourir de faim en cherchant des racines grecques ; ainsi que les rêveries de ce malheureux Étienne Guichard qui, dès 1610, avait découvert à lui tout seul que le français dérivait de l'hébreu.

transmises à la postérité étaient incontestablement des poèmes. Le besoin de s'entendre et de communiquer entre eux a dû, quoiqu'on en dise, être la première occupation de tout peuple encore à son enfance ; les langues imitatives résultèrent nécessairement de ce besoin, et l'on sent combien ce langage figuré, dut être éminemmment expressif et poétique, dégagé de toutes ces tournures de langage qui sont le partage des civilisations plus avancées (1). Il est évident que des hommes sauvages, dont l'ame n'est impressionnée que par des objets physiques, et dont l'imagination est toujours frappée des grands tableaux de la création, des hommes dont les passions et les habitudes grossières ne sont tempérées ni par l'éducation, ni par la religion, ni par les lois; ces hommes-là, disons-nous, sont plus naturellement disposés à parler un langage métaphorique, et dès-lors profondément poétique, parce qu'ils sont obligés d'avoir recours aux objets qui les frappent le plus, pour exprimer leurs sensations et leurs pensées. « L'habitude de la réflexion et de la pensée, a dit un philosophe moderne, émousse la sensibilité de l'imagination et modère l'activité des passions : l'esprit devient plus sévère et s'accommode moins d'une certaine latitude vague et indéterminée dans les idées, dont la poésie a besoin ; enfin, la langue acquérant plus de précision, acquiert en même temps plus de timidité. » Voilà pourquoi les langues symboliques

(1) Blair, *Observat. nouvelles sur les Poésies erses*, p. 229.— Charles Nodier, *Traité de Linguistique*, p. 78 et suivantes.

ont été les premières de tous les peuples (1). Il est bien certain que moins on a de termes à sa disposition pour exprimer des idées abstraites, plus on est obligé, pour se faire entendre, d'avoir recours à un monde extérieur, et d'y puiser des images et des métaphores qui ne sont que du domaine d'une langue encore à son enfance. Or, cette façon de procéder est d'autant plus naturelle aux peuples non civilisés, que les merveilles de la nature leur étant continuellement familières, leur imagination doit être naturellement meublée d'idées poétiques et brillantes, parfaitement en harmonie avec les sensations qu'ils éprouvent. Voilà comment on explique ce besoin de poésie, qui s'est révélé avec l'existence de tous les peuples et au commencement de toutes les sociétés.

Ce phénomène s'est également manifesté en France avant que la langue y fût bien constituée. Il n'y avait encore, de toutes parts, qu'un bégaiement général, qu'une confusion d'idiomes et de dialectes particuliers (2), qu'il y avait déjà des poètes. Ils ne s'exprimaient pas, à la vérité, dans la langue que parlèrent

(1) Voir cette partie de l'ouvrage du célèbre Warburton, qui concerne la mission divine de Moïse. Elle a été traduite en français par M. Léonard de Malpeines, sous le titre d'*Essais sur les hiéroglyphes égyptiens*.

(2) Barbazan et quelques autres nient qu'il y ait eu confusion dans les idiomes; mais alors, dans cette supposition, il faut repousser toute idée d'origine romaine, franque, etc; car il nous serait impossible de comprendre ce qui se passa lors du mélange de tous ces peuples. — Voir Barbaz. *Cont. et Fabl.* T. I.

depuis, Corneille et Racine, mais il y avait déjà dans cet amalgame bizarre, incorrect et sauvage, ce *je ne sais quoi*, qui faisait pressentir pour la France les plus belles destinées poétiques du monde. Nous possédons assurément des poésies antérieures au XIIe siècle ; tout le monde aussi fait beaucoup de cas de cette magnifique période littéraire, que l'on appelle *la renaissance des lettres* : mais nous ne croyons pas qu'il y ait dans toute notre littérature moderne, quelque chose qui soit plus largement poétique, et surtout plus profondément philosophique que ce passage de Robert Wace, poète anglo-normand du XIIe siècle. Après avoir parlé des monuments élevés par les conquérants neustriens, il s'écrie, avec l'accent d'un homme qui comprend le néant du faste et des grandeurs humaines : Tout ce que vous avez fait là est magnifique et splendide, il est vrai ; mais tout cela, quoique vous fassiez, devra périr un jour !...

Toute rien se torne en déclin,
Tout chiet, tout muert, tout vait a fin ;
Homs muert, fer use, fust porrist,
Tur font, mur chiet, rose flaistrist,
Cheval tresbuche, drap viesist :
Tout ovre faite od mains périst !

Robert Wace écrivait ceci vers 1160 ; et cependant nous doutons fort que, de nos jours, la poésie, qui est ordinairement si riche de forme et d'expression, se

servit de couleurs plus belles et d'images plus énergiques pour exprimer des pensées identiques. Notre poète entre tous, notre poète par excellence, le divin Lamartine, les envelopperait évidemment dans une phraséologie plus pure, plus élégante, plus vibrante d'harmonie; mais, à coup sûr, sa pensée n'aurait pas plus de vie, son style plus de mouvement, son expression plus de vérité. La pensée est l'ame de la poésie, quoiqu'en disent quelques rhéteurs modernes; c'est par elle que se révèle le génie et l'intelligence du poète, tandis que la forme est, au contraire, quelque chose de vague, et d'harmonieux qui bourdonne agréablement à nos oreilles, si l'on veut, mais qui n'est pas la poésie. Nous n'avons jamais fait consister le génie poétique dans le cliquetis sonore des mots plus ou moins bien harmonieusement rangés; mais dans la pensée créatrice qui les féconde et leur donne la vie. Ce que nous avons cité de Robert Wace en est justement un exemple : chez lui, la forme est prodigieusement inculte, puisque telle était encore la langue à cette époque; mais il a trouvé moyen, cependant, de se faire comprendre, et d'exprimer une pensée fort belle dans un idiome en quelque sorte à demi-sauvage, et bien loin d'être formé. Nous ne sommes donc pas le moins du monde de l'avis de ces honnêtes savants, qui prétendent que la littérature et la poésie françaises ne datent, en France, que du siècle de Malherbe et de François Ier. — Nous admirons vraiment tous ces petits Chateaubriand de collége qui, ne sachant pas un mot de la littérature de nos vieux âges, vous lâchent

éternellement ce gros distique de Boileau comme un argument fort décisif :

> Enfin Malherbe vint, et le premier en France,
> Fit sentir dans les vers une juste cadence.

Après cela, il semble que tout soit dit ; qu'il n'y ait plus qu'à essuyer sa plume et reployer son idée dans son cerveau. Eh bon Dieu! messieurs les illustres, prenez donc la peine de lire nos vieux romanciers ; compulsez nos vieilles chroniques, déchiffrez nos vieux manuscrits, — si vous le pouvez, — et vous reconnaîtrez bientôt que la littérature et la poésie françaises ne commencèrent pas précisément avec Malherbe ; mais qu'il y avait déjà des historiens et des poètes plus de cinq siècles avant lui. *Les Puys d'amour*, *les Gieux sous l'ormel*, *la Fête aux Normands* et tous nos vieux romanciers nous ont laissé des souvenirs assez poétiques pour qu'il soit possible de les contester. Robert Wace, Benoît de Sainte-More, Geffroi-Gaimar et Philippe de Than étaient des poètes ; Guillaume de Lorris était un poète, et *le roman de la Rose* une fort belle œuvre poétique ; Marie de France, Pierre de Saint-Cloud, Christine de Pisan, Alain Chartier, l'homme qui passa pour le plus bel esprit de son siècle, et que l'on appela le Sénèque de la France, étaient des poètes (1); Villon, Saint-Gelais, Olivier Basselin, Jean et Clément Marot étaient des poètes; et, enfin, Ronsard, le classique Ron-

(1) Etienne Pasquier, *Recherches de la France*. l. viii.

sard, *ce miracle de l'art et ce prodige de la nature* (1), auquel on éleva une statue en marbre dans le collége de Boncour, Ronsard, dis-je, était un poète. Eh bien! tous ces hommes-là sont nés avant Malherbe, et la langue qu'ils parlaient, les uns et les autres, est encore exactement celle que nous parlons aujourd'hui: seulement, elle s'est corrigée sous la plume de Chartier et de Villon, épurée, assouplie sous celles de Saint-Gelais, Marot et Ronsard; Malherbe l'a encadrée dans un rhythme plus sévère et plus harmonieux; Corneille lui a donné de l'ampleur, de la noblesse, de l'énergie; enfin, Racine l'a entourée de tout le prestige et de toute la magnificence la plus idéale possible.

Nous devons donc sincèrement le reconnaître, car c'est une justice à rendre à nos vieux romanciers, c'est qu'ils ont fait beaucoup plus pour la langue et pour la poésie françaises qu'on ne le suppose généralement. Il est évident aussi, pour tout homme qui pense et qui étudie, que si nous n'eussions eu ni Wace, ni Marie de France, ni Guillaume de Lorris, ni Alain Chartier, ni Villon, ni Saint-Gelais, ni les deux Marot et Pierre de Ronsard, nous n'eussions eu, de prime abord, ni Malherbe, ni Corneille, ni Racine, ni Molière et tous ceux qui ont depuis marché sur leurs traces. Malherbe, qu'on le sache donc bien, n'est pas le créateur, mais le régénérateur de la poésie française, il n'a inventé ni le vers, ni la césure, ni la rime, ni tout le matériel thecni-

(2) Scévole DE SAINTE-MARTHE, *In elogio gallor. eruditor.*, l. III, p. 86.

que de l'art; il a eu le bonheur de naître dans un temps favorable, et voilà tout. On était saturé de la poésie déclamatoire de Ronsard; et comme il y avait en lui l'étoffe d'un homme de talent supérieur, il sut profiter des fautes qu'avaient commises ses devanciers, et tirer parti de la disposition dominante des esprits; voilà pourquoi sans doute il remplaça l'arbitraire par une loi. Ainsi, à l'époque où Malherbe est apparu en France, la poésie, libre dans ses allures, commençait à se débarrasser des entraves que lui avaient toujours apporté la langue latine, et elle se livrait à des écarts d'imagination terribles: or, nous mettons en fait que tout homme, d'une intelligence égale à celle de l'immortel poète caenais, eût également senti le besoin de réprimer ce dévergondage des esprits, en asservissant la langue à des règles fixes et savamment combinées.—Nous ne croyons pas le moins du monde être hostile à la gloire de Malherbe en présentant ces observations; celle-ci d'ailleurs est placée trop au-dessus d'une critique quelconque pour avoir à en souffrir, et nous serons toujours un des premiers à reconnaître que Malherbe fut une des plus belles étoiles littéraires qui aient jamais brillé au ciel poétique de la Normandie!

Ces considérations générales nous ont empêché d'entrer dans les détails scientifiques; abordons-les donc franchement. Il s'agit d'abord de se rendre bien compte de ce que fut la langue de nos premiers poètes; de savoir d'où elle leur était venue et comment elle s'était formée; puis, de connaître enfin quelle influence plus ou moins directe elle exerça sur la formation de la nôtre.

Tout le monde sait qu'avant la domination romaine dans les Gaules, c'est-à-dire 120 ans à peu près avant J.-C., les diverses parties de ce territoire étaient divisées en trois parties principales : la Belgique, l'Aquitaine et la Celtique (1) ; toutes les peuplades qui habitaient ces différentes contrées, avaient entr'elles leurs mœurs, leurs lois et leurs idiomes particuliers: *hi omnes, linguâ, institutis, legibus, inter se differunt* (2) ; mais après la conquête, elles furent obligées, les unes et les autres, de se soumettre aux lois, aux mœurs, à la langue et aux habitudes des vainqueurs. *Et imperiosa civitas*, nous dit saint Augustin, *non solum jugum, verùm etiam linguam suam domitis gentibus, per pacem societatis imponeret* (3). Or, il est constant, d'après cela, que la langue latine s'introduisit dans les Gaules au temps de l'occupation romaine, et qu'elle y fut parlée. Quelques auteurs, entr'autres Henri, dans son histoire d'Angleterre, nient le fait ; ce dernier surtout prétend que les Romains parvinrent fort difficilement à introduire leur langue dans

(1) Strabon la divise ainsi d'après César. Cependant on doit en compter une quatrième, qui est la *Gaule narbonnaise*. César ne lui donne pas cette division, parce qu'il n'avait conquis que les trois provinces dont nous venons de parler ; mais l'autre était soumise aux Romains longtemps avant lui.

(2) César, *de bello Gallico*, lib. I.—Pasquier, *Recherches de la France*, l. VIII.—Claude Fauchet, *de la Langue et de la Poésie françaises*, p. 6, édit. de 1581.

(3) Sancti Augustini, *de Civitate Dei*, lib. XIX, cap. VIII, *de diversitate linguarum*, etc. 551.

les pays qu'ils avaient soumis à leur puissance, et que la langue maternelle y fut toujours beaucoup plus en usage; mais cette opinion n'est pas fondée; car, outre le témoignage de saint Augustin déjà cité, nous avons celui de saint Jérôme, qui nous assure que partout où les Romains étendirent leurs conquêtes, ils introduisirent également l'usage de leur langue : *Romani quocumque pergebant, latinam inferebant linguam* (1). Nous pourrions encore invoquer le témoignage de Strabon; car lui aussi, nous atteste d'une manière toute particulière, que dès le siècle d'Auguste, les Gaulois avaient adopté la langue et les usages des Romains (2), mais cette assertion, repose sur des faits constants qu'il est impossible de révoquer en doute. D'une part, il était expressément défendu de recevoir, dans l'administration publique romaine, tous ceux qui ne savaient pas le latin; or, tout aborigène briguant un emploi civil ou militaire quelconque, était obligé de l'apprendre pour le posséder (3); de l'autre, il n'était pas permis de traiter au sénat les affaires des provinciaux autrement qu'en latin, toutes les lois des provinces étaient également écrites en latin; et, enfin, il était défendu aux préteurs de ces mêmes provinces de rendre des arrêts autrement qu'en langue romaine, c'est-

(1) In epist. ad Galatas sanct. Hierosol.

(2) STRABO, lib. IV, traduct. latine, édit. de 1523.

(3) Tibère fit rayer du nombre des juges un homme fort honorable, et lui fit perdre le titre de citoyen romain, parce que, venu de chez les Gaulois, il ne savait pas le latin.—PASQUIER, *Recherches de la France*, l. VIII, p. 674.

à-dire encore en latin (1). Il y eut même des écoles où cette langue était publiquement enseignée, et bientôt elle devint l'idiome prédominant, grâce aussi au christianisme qui, commençant à s'élever autour des provinces conquises, ne contribua pas peu à le répandre. Mais que dut-il résulter de là?—Que produisirent les restrictions ordonnées par l'administration romaine?—Il y eut évidemment corruption dans les deux langues; désorganisation dans tous les idiomes en contact. Les soldats de César, qui occupaient militairement toutes les provinces, se souciaient fort peu, bien probablement, des règles de la grammaire, et la communication qui se faisait chaque jour plus étroite entre tous ces peuples, opéra une confusion inévitable. Les paysans barbares qui ne briguaient aucun emploi et qui par conséquent n'avaient pas besoin de la langue des vainqueurs, conservèrent leur idiome primitif, en y faisant entrer cependant quelques mots latins, de même que les Romains ne manquèrent pas de mêler quelques mots rustiques à leur langue nationale (2). On

(1) *Recherches curieuses sur la diversité des langues*, de Brérewod, traduites par J. de La Montagne, p. 25 et 26.

(2) Il nous serait facile de citer un grand nombre d'exemples pour constater cette vérité; mais si l'on veut se reporter à ce qui se passe de nos jours dans nos colonies d'Afrique, on en sera plus promptement convaincu. Après quelques années de séjour en Algérie, nos soldats français peuvent entendre et parler parfaitement la langue des Arabes, ceci est constant.—Voir dans tous les cas le *Dict. celtique*, et ce que dit Pasquier dans ses *Recherches*, au liv. viii, chap. ii. — Duclos, *Origine des Révolut. de la langue*.—Dom Rivet, *Hist. des Gaules*, t. vi.

s'habitua de part et d'autre à cet innocent manége : les vaincus, pour se montrer agréables aux vainqueurs, et les vainqueurs, peut-être, pour se moquer des vaincus, de sorte qu'au bout de quelques années, c'est-à-dire environ un demi-siècle après, il sortit de ce commerce impur, mais journalier, un jargon qui n'était ni précisément romain, ni précisément celtique, bien qu'il tînt de l'une et de l'autre de ces deux langues, le celte et le latin. Cela est si vrai, que nous voyons un orateur romain s'excuser en plein sénat de s'être servi d'un mot qui n'était pas latin ; et *soixante ans* après la conquête, nous entendons Cicéron dire à Brutus, sur le point de partir pour ces colonies : « Lorsque vous irez dans les Gaules, vous entendrez déjà beaucoup d'expressions qui ne sont pas en usage à Rome. » *Jàm intelliges cùm in Galliam veneris, audies tu quidem verba, quœdam non trita Romæ* (1). Ceci donc doit être un point désormais bien acquis, c'est que soixante ans après la conquête, il y avait fusion des deux langues, et par conséquent commencement d'altération dans le langage celtique et dans le langage romain (2).

(1) Un peu plus tard, nous entendons le poète Martial convenir qu'il insère beaucoup de mots celtiques dans ses vers ; et de plus, il invite un de ses amis à user de cette licence.—MART., *Epigram.* 55, l. IV.—Dom LIRON, *Singular. histor.*, t. I, p. 120.

(2) FAUCHET, p. 14.—MÉNAGE, préf. du *Dict. étimolog.*, p. 36.—PASQUIER, *Orig. de notre vulg. français*, p. 673.—AUGUIS, *des Poètes français avant Malherbe*, t. I, p. 10.—BRERBWOD, *Rech. curieuses*, ch. V. n. 49.—PIGAN. DE LA FORCE, *Descript.*

Un peu plus tard, d'autres peuples également amateurs de conquêtes, les Francs, au nord; les Ostrogoths, les Visigoths à l'occident, et les Burgundes, au midi, vinrent à leur tour s'abattre sur les colonies conquises par les Romains; ils les en chassèrent après maintes défaites et s'y installèrent définitivement vers le milieu du ve siècle de notre ère, après avoir fait toutefois un bon nombre d'invasions antérieures. Ces nouveaux peuples apportèrent encore avec eux, ainsi que l'avaient fait leurs prédécesseurs, d'autres mœurs, d'autres institutions et une langue nouvelle que l'on appela francique, théostique ou tudesque, de même que les Romains de César avaient appelé gauloise la langue des Celtes (1). Cette nouvelle catastrophe ne fut pas propice au développement de la langue romaine dans les Gaules, elle concourut au contraire à favoriser sa décadence (2), et de ce nouveau choc entre le latin déjà vicié par les idiomes indigènes en présence et le celtique altéré par le contact du latin, il se forma définitivement deux langues que l'on appela toutes deux *romanes* ou *rustiques*, parce que toutes deux dérivaient de

de la France, t. I, p. 10. — L'abbé VELLY, *Hist. de France*, t. II.

(1) Il ne faut pas oublier que les Gaulois de César sont les Celtes de Strabon. « *Ipsorum linguâ, Celtæ, nostrâ Galli appellantur.* » — CÆS., *De bello gallico.* — PAUSANIAS *in Atti.*, p. 6. — Dom LIRON, *Singular. histor.*, t. I.

(2) GUINGUENÉ, *Hist. littér. d'Italie.*, t. I, p. 75. — FAUCHET, p. 9 et 14. — Dom LIRON, *Singular. hist.*, t. I, p. 129. — BREREWOD, *Recherches curieuses*, p. 59.

la langue romaine, leur mère commune. L'une reçut le nom de *romane française* ou langue d'*oil*, parce qu'elle était affectée plus particulièrement aux pays septentrionaux ; l'autre fut appelée *romane provençale* (1) ou langue d'*oc*, parce qu'elle était l'idiome des pays méridionaux, de même que l'on appelait alors l'italien langue de *si* et l'allemand langue de *ya* (2). La première, la romane française, se parlait en deçà de la Loire ; la seconde, au-delà, et l'on doit comprendre combien la différence était grande entre l'une et l'autre, puisque *oil* et *oc* ont absolument la même signification dans les deux idiomes. Il ne faut pas croire cependant que chacune de ces deux langues se parlât généralement dans ces deux parties de la France ainsi divisées ; il n'en était pas ainsi : chaque contrée ayant altéré le latin à sa manière, il en résulta au contraire que la langue rustique avait pris différentes formes, suivant les différentes provinces où elle était en usage. « Les peuples de la Gaule, dit Tacite, ne parlaient pas tous la même langue, mais ils la variaient un peu dans leur prononciation. » De sorte que ce devait être nécessairement comme autant de dialectes is-

(1) Par le mot de *provençale*, il ne faut pas entendre qu'elle se parlait seulement dans cette partie du territoire que nous connaissons aujourd'hui sous le nom de Provence, mais bien au contraire dans toute l'étendue des provinces méridionales. Le Grand-d'Aussy, *Contes et fabliaux*, t. I. — Dom Vaisette, *Hist. générale du Languedoc*.

(2) Sism. de Sismondi, *Littérature du midi de l'Europe*, t. I, p. 259.

sus d'un même idiome (1). Tout ceci pourra paraître élémentaire, nous le savons ; mais nous avons cru cependant qu'il n'était pas inutile de le remettre en lumière, pour l'intelligence de ce qui va suivre, et nous faire mieux comprendre les révolutions de notre langue au milieu des siècles que nous allons traverser.

Avons-nous besoin de preuves pour confirmer ce que nous avons avancé touchant la décadence qui s'opéra par suite de l'invasion franque? Saint Jérôme est là pour nous attester qu'à cette même époque, le latin changeait continuellement dans tous les pays qui avaient été soumis à la domination romaine : « *Ipsa latinitas et regionibus mutatur et tempore* (2). » Ceci, du reste, n'a rien qui doive nous surprendre, quand nous saurons que la politique de Rome, à l'égard des pays conquis, avait toujours été de substituer autant que possible ses dieux, ses lois et son langage à ceux des aborigènes; il est donc présumable que les nouveaux vainqueurs firent également tout ce qu'ils purent pour substituer leur culte, leurs lois, leur langue et leurs usages à ceux des peuples qu'ils avaient soumis. Cette opinion d'ailleurs est appuyée sur des preuves. Le grammairien Festus nous apprend que dès le v[e] siècle, il y avait tellement loin du latin que l'on parlait alors, avec le latin

(1) Delarue, *Essai sur les Bardes*, t. i. — *Mémoires de l'acad. des inscript.*, t. xvii. — Strab., l. iv. — Tacit. in vitâ Agricol., c. ii. — Cæs. *De bello gallico*, lib. i — Henri, *Hist. d'Angl.*, p. 511.

(2) Sanct. Hierosol. in epist. ad Galat., lib. ii.

proprement dit, qu'on avait déjà peine à reconnaître quelques-unes des parties qui formaient son essence : « *Latine loqui à latine dictum; quæ locutio adeò est versa, ut vix ulla ejus pars maneat in noticiâ.* » En effet, on doit facilement comprendre combien, après tous ces affreux mélanges, le jargon qui se parlait dans les Gaules devait peu ressembler au latin des beaux temps de l'empire, surtout quand on le compare avec la langue des écrivains du temps d'Auguste.

Malheureusement cet état de corruption littéraire ne fit qu'augmenter de jour en jour, et l'Église qui avait contribué à populariser la langue latine, usa de son influence également pour faire triompher la langue vulgaire ou rustique qui commençait à s'impatroniser dans les Gaules, malgré tous ces bouleversements successifs. Le pape Grégoire I[er] lui-même affectait le plus souverain mépris pour le latin : « Moi, disait-il, je n'évite jamais les barbarismes et je dédaigne d'observer le régime des prépositions, parce que je regarde comme indigne de soumettre l'oracle céleste aux règles de Donat : *Non barbarissimi confusionem devito, hiatus motusque etiam et præpositionum casus servare contemno, quia indignum vehementer existimo, ut verba cœlestis oraculi restringam sub regulis Donati* (1). » Aussi Grégoire-le-Grand fit-il faire un auto-

(1) *Sancti Gregorii, papæ, vita*, auctore JOHANNE DIACONO, lib. IV.— Nous citons justement ce texte pour l'opposer à un passage de l'abbé Delarue par lequel il prétend que la langue vulgaire ne fut guère en usage avant le IX[e] siècle, et que ce que l'on doit entendre par ce mot de *vulgaire* jusqu'à cette époque, ne peut

dafé de tous les exemplaires de Tite-Live qu'il put faire retrouver (1). On ne pourra donc nier, d'après ce que nous venons de dire, que la langue latine ait été en pleine dégénérescence dès le VIe siècle, quand on voit surtout les hommes qui avaient intérêt à la faire fleurir (puisqu'elle était en usage dans le rite catholique), chercher à la détrôner pour en introduire une autre. Quelle était donc cette autre, si ce n'est la *romane vulgaire* qui commençait à se répandre de tous côtés? —Évidemment ce ne pouvait être le latin, puisque l'on avait déjà peine à le reconnaître dans le jargon en usage alors; or, ce ne pouvait être que notre *vulgaire français*. Un témoignage non moins digne de foi d'ailleurs, vient corroborer celui-ci: Grégoire de Tours qui écrivait en 572, c'est-à-dire vers la fin de ce même siècle, nous dit positivement que la langue rustique était infiniment plus en usage que la latine; que l'une était celle des savants, tandis que l'autre était celle du

s'appliquer qu'à la langue latine. Cependant, en rapprochant cette autorité de celle du grammairien Festus et du témoignage de saint Jérôme que nous avons déjà cité, il nous semble que l'on peut fort bien le contester. Dom Rivet est également de cet avis et dit que la *romance* était formée dans les Gaules dès le VIIIe siècle. *Hist. litt.*, t. VII.

(1) RAYNOUARD, *Observat. sur les Troubad.*, t. I.—M. Desportes Boscheron, qui est l'auteur de l'article *Grégoire-le-Grand* dans la *Biographie universelle*, essaie de réfuter ce passage du *Polycratique*, mais il oublie de nous citer des textes. Le même fait est en outre rectifié dans l'*Art de vérifier les dates*. Nous souhaitons sincèrement que ce soit une calomnie inventée par Jean de Salisbury.

peuple : « *Philosophantem rhetorem intelligunt pauci, loquentem rusticum multi* (1). » Quel était donc encore ce langage rustique, si ce n'est la romane française? Il nous est impossible de penser avec M. l'abbé Delarue que cette épithète de *rusticum* puisse ou doive s'appliquer au langage latin, surtout quand nous avons l'autorité de Grégoire-le-Grand, de Grégoire de Tours, de Festus Pompée; et quand ce dernier nous atteste d'une manière formelle qu'il en restait à peine des traces dans la langue que l'on parlait alors : « *quæ locutio adeò est versa, ut vix ulla ejus pars maneat in noticiâ.* » Cet argument est positif, selon nous, et il nous paraît fort difficile à renverser. Un fait d'une autre nature vient s'y joindre encore et nous prouver l'excellence de cette opinion : il est historiquement prouvé que les Francks détestaient cordialement tout ce qui leur rappelait la domination romaine. Ainsi, langue, mœurs, usages, arts, monuments tout s'effaça devant cette haine implacable qu'ils portaient aux anciens vainqueurs d'un pays reconquis par eux; il n'est donc pas étonnant qu'une autre langue se soit également et promptement élevée sur les vieux débris du langage romain (2).

Dans le VIIe siècle la langue latine ne se releva pas de l'état de décrépitude où elle était tombée, tandis que la romane vulgaire prenait chaque jour un empire qui devait lui assurer bientôt une suprématie fort gran-

(1) Vide GREGOR. TURO. in præfat.— BARBAZAN, *Contes et fabliaux*, t. I.— Acad. des inscript., t. XVII, p. 711.

(2) AUGUST. THIERRY, *Conquête de l'Angleterre*, t. I.— GUINGUÉNÉ, *Hist. litt. d'Italie*, t. I, p. 76.

de sur sa rivale. Jacques Meyer dans ses Annales nous rapporte qu'en 665, saint Éloi, évêque de Tournay, venant à mourir, Monmolin fut choisi pour le remplacer; parce que, dit-il, c'était un saint homme qui connaissait aussi bien la *romane* que la teutonique, c'est-à-dire la langue des anciens Francks (1). Nous croyons donc inutile d'insister davantage pour prouver que *romanam* ou *rusticam* ne devait déjà plus s'entendre à cette époque, langue latine, mais bien langue vulgaire, c'est-dire *romane* ou *rustique française*. Un dernier fait suffira pour appuyer solidement cette opinion et lui donner un caractère d'authenticité complète. Baudemont, moine d'Elnone, composa une Vie de saint Amand vers l'époque où nous sommes, et il l'écrivit, a-t-il soin d'ajouter, « *rustico ac plebeio sermone, propter exemplum et imitationem* (2) ». Nous demanderons après cela à ceux qui soutiennent le latin *quand même,* ce qu'entendait le moine d'Elnone par son *rustico ac plebeio sermone?* Si l'on parlait encore le latin dans les provinces françaises, que signifie *propter exemplum*

(1) « 665 *Obiit D. Eligius Tornacensis episcopus..... Suffectus est episcopus in locum ejus Momolenus propterea quod vir esset sanctissimæ vitæ qui romanam non minùs quàm teutonicam calleret linguam.* » J. Meyer, *Annales Flandriæ,* t. I. p. 6.—Il ne faut pas entendre du reste par ce mot *teutonicam* langue française ainsi que l'ont prétendu Du Pin et La Ravalière, mais bien langue tudesque, téostique ou allemande, que parlaient les Francks lorsqu'ils firent irruption dans les Gaules. C'est donc sur *romanam* que porte ici notre observation.

(2) Acad. des inscript., t. XVII, p. 710.

et imitationem? Il est bien plus naturel et bien plus logique de penser qu'il écrivit cette Vie en langue vulgaire ou romane française, afin d'en faciliter la connaissance et d'en abréger les difficultés naissantes à ceux qui commençaient à la parler et à la comprendre; d'ailleurs Pasquier nous affirme que « parler *roman* alors, n'était autre chose que ce que nous disons parler français (1) », et certes l'opinion de cet historien est une de celles que l'on doit respecter.

Le VIIIe et le IXe siècles nous révèlent une époque de confusion par excellence : l'ignorance et les ténèbres semblent couvrir la terre d'un voile impénétrable. Il y avait de toutes parts lutte entre tous les principes et toutes les idées; la langue se débattait pour sortir de l'enfance; les rois de France sabraient leurs voisins pour asseoir plus solidement la monarchie; l'Église se perdait en efforts inouïs pour implanter partout l'étendard de la chrétienté; tandis que d'un autre côté toutes les peuplades sauvages du Nord sortaient de leurs tanières, la massue au poing et l'œil hagard comme des bêtes fauves, pour protester énergiquement contre tout mouvement civilisateur et progressif. Il en fut ainsi jusqu'à l'avénement de Charlemagne au trône. Charlemagne! cette grande figure impériale, qui fit rayonner tant de gloire sur la France! Ce fut sous son règne seulement que la lumière commença enfin à chasser les ténèbres : ce prince aimait les lettres, il

(1) Étienne Pasquier, *Recherches de la France*, liv. VIII, p. 674.

les cultivait lui-même et de plus il s'entourait continuellement d'hommes capables de les faire fleurir dans son empire (1). La langue latine était redevenue la langue *courtisanesque*, ainsi que le dit Pasquier; mais la langue vulguaire était celle du peuple, et bien que Charlemagne eût plus de prédilection pour la première, il manifesta cependant en plus d'une occasion l'intérêt qu'il portait à la seconde. C'est ainsi qu'il ordonna de faire des instructions en langue vulguaire, exprès pour le peuple. «*Nullus sit presbyter,* écrivait-il dans ses Capitulaires, *qui in ecclesia publicè non doceat linguâ quàm auditores intelligant* (2)! Qu'aucun évêque (3) n'enseigne publiquement dans son église une langue qui ne soit à la portée de ses auditeurs.» Et dans l'article LV de ces mêmes Capitulaires il fait défense à toutes personnes de tenir un enfant sur

(1) On sait très bien que Charlemagne attira par ses largesses un grand nombre de maîtres étrangers qu'il n'aurait pu trouver en France ; c'est ainsi qu'il ramena d'Italie le célèbre Alcuin, son maître. Dailleurs il est constant qu'il savait plusieurs langues, entre autres la française ou germanique-gauloise. LA CROIX-DU-MAINE, p. 46.—*Hist. litt. de la France*, t. IV.—GUINGUÉNÉ, *Histoire litt. d'Italie*, t. I., p. 76.—Président HÉNAUT, *Abrégé chronolog. de l'hist. de France.*—LA RAVALIÈRE, t. I, *Poés. du roi de Navarre.*

(2) BALUZE, art. 185 *Capitular. regum Francor.*, lib. VI. col. 954.

(3) Nous traduisons *presbyter* par évêque, parce que à cette époque les évêques seuls étaient chargés de l'enseignement dans leurs églises. Du reste ce nom leur fut aussi commun dans le principe. FLEURY, *Institut. au droit ecclésiast.*, t. I, p. 50.

les fonts, si elles ne comprennent dans leur langue maternelle l'oraison dominicale et le symbole, afin qu'elles sachent, y est-il dit, les obligations qu'elles contractent envers Dieu. « *Ut nemo à sacro fonte aliquem suspiciat nisi orationem dominicam et symbolum juxtà linguam suam et intellectum teneat, et omnes intelligant pactum quod cum deo fecerunt* (1). » Dans un autre article, il ordonne également aux prédicateurs de parler de manière à ce que le peuple puisse les comprendre (2) ; enfin, dans le concile de Tours tenu en 813, dans celui de Mayence tenu en 847, dans ceux d'Arles et de Reims tenus en 851, il était enjoint aux évêques de débiter leurs homélies en langue vulguaire ou rustique, afin de se mieux faire comprendre de leurs fidèles, «*pro ut omnes intelligere possint* (3).» Il est évident que l'article 55 dont quelques critiques ont voulu s'emparer pour soutenir leur opinion anti-nationale, ne peut réellement s'appliquer qu'à la *romane française*, et non pas à la langue latine. Celle-ci était morte, bien morte, et c'est à cette époque que nos antagonistes peuvent élever en toute sûreté un cénotaphe à leur vieille idole. « *Homilias quisque* (*episcopus*) *apertè transferre studeat in rusticam romanam linguam aut theosticam, quo facilius cuncti intelligere*

(1) Baluze, art. 55, des Capitulaires recueillis par Hérard, archevêque de Tours, t. i, col. 1291.

(2) Art. xv, *De officio prædicatorum, anno* 813.

(3) Le P. Labb. *Conc. general. collect.*, t. vii, col. 1256 et 1263, can. xvi.— D'Aussy, *Observat. sur les Troubad.*, p. 80. — Lacombe, à la suite du glossaire, t. ii.

quæ dicuntur (1). » Que leur ordonne-t-on de traduire ainsi? Ce n'est assurément pas du français en latin; or, encore une fois, ce ne peut être que du latin en français, c'est-à-dire en roman vulgaire, en ce roman que parlait le peuple: *Romana illa corrupta id est, hodierna Gallica usos* (2). Ceci probablement est assez clair pour qu'il ne soit plus besoin de le discuter.

Avec Charlemagne, la langue s'établit dans tous les pays où il avait étendu ses conquêtes. Ainsi, le midi de la France, une partie de l'Espagne et presque toute l'Italie, parlaient une langue vulgaire dont l'usage avait prévalu sur la langue latine (3). Plus tard elle passa en Angleterre avec les Normands, sous la conduite de Guillaume; elle pénétra bientôt après dans l'Écosse (4): Muratori nous apprend que l'Italie la reçut de nouveau des princes normands et qu'elle s'y consolida de plus en plus (5); enfin les croisés la transportèrent en Orient, et elle marcha alors hardiment à cette quasi-universalité où tous les historiens la font atteindre vers la fin du XIIe siècle (6).

(1) Le canon du concile de Reims diffère un peu dans la rédaction du texte, mais c'est toujours la même idée reproduite d'après les Capitulaires. Vide LABB. et COSS., col. 1256, can. XV du t. VII.

(2) JUSTE LIPSE, *in epistol.* 44.—Dom LIRON, *Singular. histor.*, t. I, p. 111.

(3) RAYN., *Choix de Poés. origin. des Troubad.*, t. I, p. 16.

(4) *Hist. litt. de la France*, t. III, p. 112.

(5) MURATORI, *rerum Italicar script.*, t. V., p. 255.

(6) BONAMY, Acad. des inscript., t. XXIII, p. 150.—ROQUEFORT, *État de la Poés. franç. au XIIe siècle.*—*Notice des manuscrits*, t. V, p. 270.—*Chron. neustriennes*, p. 325.

Quoiqu'il en soit, le IXe et le Xe siècles virent s'effacer complètement les derniers vestiges de la langue latine; le peuple n'en voulait plus, parce qu'il ne pouvait plus l'entendre; elle fut donc obligée de se réfugier dans les églises et dans les monastères où la *clergie* continua toujours de la cultiver (1). Dans tous les cas, ce ne fut pas la faute de Louis-le-Débonnaire, fils de Charlemagne, s'il en fut ainsi, car il s'occupa fort peu de la faire fleurir dans son empire; il la parlait cependant aussi bien que la langue latine : « *Latinam verò linguam sicut naturalem æqualiter loqui poterat* (2); » mais il avait une prédilection marquée pour les classiques grecs et latins, de sorte qu'il s'occupait bien plus à la satisfaire qu'à faire prédominer l'étude de l'autre qui lui plaisait beaucoup moins. Une autre cause d'ailleurs s'opposa encore à ce qu'elle fit beaucoup de progrès en France : ce fut l'introduction du système féodal. Chaque petit duc, chaque petit comte, chaque petit baron qui voulait trancher du souverain dans ses petits états, asservissait la langue à ses caprices; de

(1) On de doit pas entendre par ce mot de *clergie*, l'Église seulement, mais tout ce qui a rapport à la science; *clerc* était alors synonyme de *savant*. Il est juste de dire aussi qu'il n'y avait guère que les gens d'église et les moines qui le fussent; car Nicolas de Clairvaux nous apprend qu'il y avait, à cette époque, entre un savant et un laïque la différence qu'il y a de nos jours entre l'homme et la bête : « *Quantùm à belluis homines, tantùm distant à laïci litterati.* » — MISCELLA, BALUZE, lib. II, p. 234.

(2) *L'annaliste de Metz.* — LA RAVALIÈRE, t. I, p. 97. — LACOMBE, *Origines de la Langue franç. depuis Charlemagne*, t. II.

sorte qu'il y avait presqu'autant d'idiomes particuliers, nous disent quelques historiens, qu'il y avait en France de ces petits roitelets de canton (1).

Charles-le-Chauve ne fit pas beaucoup plus pour la langue française que ses prédécesseurs :

« Inhabile aux combats, insensible à la gloire, »

il usa toute sa jeunesse dans une molle inertie ; non seulement il disputait le trône à ses frères, mais encore il s'amusait à compter de l'or aux Barbares qui faisaient des incursions partout son empire et le lui arrachaient par lambeaux. Il fit plus, il livra même la Neustrie à l'un de leurs chefs. « *Carolus Gotfridum societatem regni suscepit, et terram Northmannis ad habitandum delegavit* (2). »

Les petits princes qui montèrent après lui sur le trône étant trop faibles ou trop illétrés pour opérer quelque changement marquant, les lettres s'affaiblirent de nouveau, à tel point qu'on appela la fin de ce siècle et le commencement du xe *l'âge de fer* de la littérature, tant l'ignorance et les désordres de toute nature étendaient leurs crêpes de deuil sur la France. Ce ne fut donc guère que sous le roi Hugues, premier chef de la branche des Capétiens, que la langue reprit un peu de la faveur qu'elle avait perdue. Les no-

(1) *Poés. du roi de Navarre*, t. I, p. 109. — ROQUEFORT, *de la Poés. franç.*, p. 11. — DELARUE, *Essai sur les Bardes*, t. I.

(2) BARONIUS, *Annales ecclésiast.*, t. X, p. 70. — ANQUETIL, *Hist. de France*, t. III, p. 152.

bles et les laïcs qui jusque là savaient à peine lire commencèrent à en faire usage (1) ; elle était proclamée une nécessité dans tous les conciles, et enfin elle devint, par la force des choses, la langue nationale de tout le peuple français. Cela est si vrai qu'au concile tenu à Mousson-sur-Meuse, en 995, Aymon, évêque de Verdun, qui s'y trouvait, harangua l'assemblée en français vulgaire : « *Facto itaque silentio cunctis residentibus qui aderant, Aymo, episcopus surrexit, et Gallicè concionnatus est* (2). »

D'un autre côté, la langue, ainsi que nous l'avons dit, s'introduisait en Angleterre par la conquête de Guillaume-le-Bâtard, de même qu'elle s'était introduite en Espagne et en Italie par celles de Charlemagne. Elle fit même, dans cette première contrée, des progrès fort marquants jusqu'au XIIe siècle ; mais après cette époque, elle dégénéra sensiblement, par la lutte qu'elle eut à soutenir avec l'anglo-saxon et l'anglo-normand ; lutte dans laquelle l'un et l'autre de ces deux idiomes périrent pour faire place à l'anglais d'aujourd'hui. Quelques historiens ont prétendu que le français vulgaire ne fut jamais parlé en Angleterre ; mais c'est une erreur, et la preuve, la voici : c'est que Wistan, qui occupait à cette époque le siége épiscopal de Wigorne, fut regardé comme un homme ignare et incapable d'assister aux conseils de Guillaume, parce qu'il ne

(1) Dom LIRON, *Singular. histor.*, t. I, p. 105.—DUCANGE, *in præfat. Glossar.*, p. 29.— LA RAVAL., t. I, p. 79.

(2) HARDUIN., *Concil. Mosomense*, t. VI, p. 734.—*Hist. litt. de la France*, t. VI, p. 3.

savait pas le français que l'on parlait à la cour du duc pendant qu'il était dans ce pays : « *Quasi homo idiotâ qui linguam gallicanam non noverat, nec regiis consiliis interesse poterat* (1). » Il y a plus, comme on le parlait beaucoup mieux dans les provinces normandes où les ducs tenaient ordinairement leur cour, les Anglais y envoyaient eux-mêmes leurs enfants, afin qu'ils le puissent mieux apprendre : « *eo quod, apud nobilissimos Anglos usus tenuerat, filios suos apud Gallos nutriri, ob usum armorum et linguæ nativæ* (2). » Il paraît même que cet usage se perpétua de plus en en plus dans la Grande-Bretagne ; car nous apprenons par un poème du XII[e] siècle, intitulé *le Dictié d'Urbain*, qu'il devint même de très bon ton sous les premiers rois anglais de parler français. Henri I[er] qui, lui-même, est l'auteur de cette espèce de petit code de politesse, s'exprime ainsi :

Seiez debonère et corteis ;
Sachiez aussi parler franceis,
Quar molt est langaige alosée
De gentilhome et molt amée.

Cependant, nous devons dire également, pour être juste, qu'à l'époque des premiers ducs de Normandie,

(1) Vide MATH., PARIS, ad annum 1095. *Hist. Angl.*, Willielmus secundus. — ROQUEFORT, *Etat de la Poés. française.* — *Mém. de l'acad. des inscript.*, t. XVII.

(2) ANDRÉ DUCHESNE, *de Regibus Anglorum à tempore Normannorum*, t. III, p. 370.

toutes les provinces de cette contrée ne parlaient pas le français. Les Bayeusains, entr'autres, qui se sont toujours piqués de rester en arrière des autres peuples, en étaient encore au jargon Danois, leur idiome primitif, tandis que les autres parties de la Normandie parlaient depuis longtemps déjà le roman vulgaire (1); voilà pourquoi Guillaume Longue-Épée, deuxième duc de cette province, prévoyant que Richard, son fils, aurait à les commander un jour, voulut qu'il se rendît auprès de Boton, comte du Bessin, pour que celui-ci lui fît son éducation et lui apprît à parler sa langue : « *Volo igitur, ut ad Baiocacensia deferatur quantociùs mœnia, et ibi volo ut sit, Botho, sub tuâ custodiâ, et enutriatur et educetur cùm magnâ diligentiâ* (2). » C'est également ce que nous apprend un trouvère normand du XIIe siècle, Benoît de Sainte-More; dans son histoire en vers des ducs de Normandie (3), il dit :

Se a Roem le faz garder,
E norir gaires lungement,

(1) *Rothomagensis civitas romanâ potiùs quam Daciscâ utitur eloquentia, et Baiocacensis fruitur frequentiùs Daciscâ quam romana.* André DUCH., *Histor. Norman. scriptores.*, l. III.— August. THIERRY, *Conquêt. de l'Anglet.*, t. I.— L'abbé LEBOEUF, *Etat des Sciences depuis le roi Robert jusqu'à Philippe-le-Bel*, t. II, p. 38 et 67.

(2) *Dudonis sancti Quintini Decani*, lib. III, p. 112.

(3) Voir PLUQUET, *Contes populaires, Préjugés pat.*, etc., Rouen, 1834.

Il ne sara parler neient
Daneis; kar nul nel i parole.
Si voill kil seit a tele escole,
Ke as Daneis sace parler.
Se, ne seivent neient fors roman,
Mes a Baiues en a tans,
Ki ne seivent parler se Daneis non,
E pur ço sire quens Boton,
Voil ke vos l'aies ensemle od vos,
Et de li enseigner curios (1).

On peut voir que tous les historiens sont d'accord sur ce fait, il n'est donc plus contestable aujourd'hui : on parlait le roman à Rouen et on ne le parlait pas à Bayeux; aussi cette ville, ainsi que le fait remarquer Pluquet, est-elle une de celles qui ont conservé le plus longtemps leurs vieilles coutumes barbares.

Il y avait néanmoins longtemps déjà que l'on s'occupait de traduire en langue vulgaire les Pères de l'Église, la Bible, les Évangiles, les prières et les livres de Job et des Rois. Nous voyons Charlemagne lui-même travailler avec le célèbre Alcuin, son maître, à une traduction de la Bible; composer une grammaire en langue vulgaire et traduire en cette langue

(1) M. Augustin Thierry, dans sa *Conquête de l'Angleterre par les Normands*, attribue légèrement ce passage à Robert Wace; mais il est bien constant qu'il appartient à Benoît de Sainte-More, trouvère normand du XII[e] siècle; nous croyons donc essentiel de le lui restituer. Voir PLUQUET, *loco citato*, et l'abbé DELARUE dans son *Essai histor. sur les Bardes*, t. I.

les expressions technologiques les plus difficiles afin de les rendre plus sensibles au peuple (1). Aussi tous les écrivains se sont-ils écriés avec une emphase toute hyperbolique, en parlant de cette période littéraire : « Le commencement du règne de Charlemagne est comme un soleil levant qui perça les ténèbres de l'ignorance, et répandit sur les lettres et les sciences une brillante lumière (2). » L'éloge est peut-être exagéré, bien que sorti de la plume de très savants bénédictins ; mais ce qu'il est essentiel de constater, c'est que la langue romane vulgaire était devenue notre langue nationale depuis plus d'un siècle, et qu'elle était infiniment plus répandue que celle que l'on veut lui donner pour rivale.

La romane provençale perdait chaque jour de l'influence qu'on lui attribue ; refoulée dans quelques provinces méridionales elle essaya de se reployer sur l'Italie où elle domina plus tard, il est vrai (3) ; mais après le XIIIe siècle, il n'en est plus question en France, la littérature provençale étant tombée à cette époque en pleine décadence par suite des croisades que firent

(1) *Hist. litt. de la France*, t. IV.—ANQUETIL, *hist. de France*, t. III, p. 79.—LA CROIX DU MAINE, p. 46.

(2) *Hist. litt. de la France*, t. IV, p. 6.

(3) Cette supposition peut être fort bien changée en certitude, si l'on considère les rapports qui existent entre l'idiome provençal et la langue italienne. Nous croyons en outre, avec l'auteur des Chroniques neustriennes, qu'une autre cause non moins frappante de l'analogie qui existe entre les deux langues, est celle-ci : leur racine commune, le latin.—*Chron. neustr.*, p. 318.

les Albigeois sur le midi de la France (1). Or, elle ne put en aucune façon concourir à la formation de la nôtre, ainsi qu'on l'a supposé. Elle put détrôner peut-être la romane française en Italie, quand celle-ci n'avait pas eu le temps d'y pousser de profondes racines; mais elle y avait cependant régné avant elle encore. En veut-on des exemples? en voici: Brunetto Latini, le maître du Dante, ayant été forcé de passer en France pendant que Mainfroi, fils de Frédérick II, ravageait Florence, sa patrie, composa un traité d'études en langue romane française. « *Et se aucuns*, dit-il, *demandait pourquoi chis livre est escriz* en roumans *selon la reson de Franee, pour chou que nous somes Ytalien? ie dirais, que chest pour chou que nous somes en France; l'autre, pour chou, que la parleure en est plus délitable et comune à toutes gens* (2). » Il est donc bien constant, d'après cela, que Brunetto Latini savait parfaitement notre langue. Nous pourrions également trouver une autorité suffisante dans l'assertion du Vénitien *Martino da Canale* qui, ayant entrepris une chronique de Venise, la publia de préférence en français, parce que, disait-il, « *la langue française mult cort parmi le monde et est plus facile à oïr que nule au-*

(1) Sainte-Beuve, *Tabl. histor. et critiq. de la Poésie française*, p. 2.—Auguis, *les Poètes français avant Malherbe*, t. I.

(2) *Notice des manusc.*, t. V.—Roquefort, *état de la Poésie franç. au* XII*e siècle.— Mémoires de l'acad. des inscript.*, t. VII, p. 298.—Ce traité a été depuis traduit en latin, et au XV*e* siècle il fut remis en français. La bibliothèque du roi en possède un exemplaire sous le n° 6,851.

tre. (1) » Il résulte donc encore de ceci, que la langue française était fort bien connue en Italie et même en Sicile où les Tancrède l'avaient depuis longtemps portée. Nous n'irons pas cependant jusqu'à dire avec Roquefort, qu'elle fut le berceau de toutes les langues et de toutes les littératures du monde (2); nous nous contenterons seulement de penser et d'écrire, que la langue romane vulgaire, issue du celtique et du latin, fut l'essence, le principe de la nôtre, en affirmant de nouveau que l'idiome provençal vulgaire y fut complètement étranger. La meilleure raison que l'on puisse fournir en faveur de cette opinion, c'est que dans le français de nos jours il est fort aisé de retrouver les traces étimologiques de l'une et de l'autre langue, tandis que dans l'autre, il est impossible d'y rien découvrir qui puisse le faire supposer. Du reste, si l'on veut suffisamment s'édifier à ce sujet, nous renvoyons au très beau travail étimologique de M. Court de Gebelin, travail où toutes ces considérations sont déduites avec autant de force, que de logique et de netteté. Une dernière preuve, enfin, pourra con-convaincre que la langue provençale fut totalement étrangère à la formation de la langue française : c'est que, dès les xe et xie siècles, *époque où notre langue était déjà formée*, la plupart des mots latins en avaient disparu, tandis qu'au xiie et au xiiie, la vulgaire pro-

(1) *Notic. des manusc.*, t. v, p. 270.—Guinguené, *Hist. litt. d'Ital.*, t. i, p. 384.—Roquef., *état de la Poés. fr. au* xiie *siècle.*
(2) Roquefort, *loco citato*, p. 272.—Conclusions, p. 400.

vençale en était encore criblée. Ce fait est avéré par tous, bien certainement ; mais le savant historien de la Provence, Dom Vaisette, se charge de le confirmer encore, en assurant que *la langue française était à peu près étrangère aux provinces méridionales avant le* XIV*e siècle, et qu'elle y était même à peine comprise des personnes du plus haut rang* (1). » Cette assertion, je l'espère, est accablante, car elle prouve d'une manière victorieuse une antériorité qu'il serait fort difficile de contester.

Une fois devenue populaire, notre langue produisit aussitôt des poètes dans toutes les contrées où elle était en usage ; et cela se comprendra de reste, surtout quand on saura que chez presque tous les peuples les ouvrages *en vers* ont constamment précédé les ouvrages en prose. La poésie fut dans tous les temps comme un vague besoin qui s'empara des sociétés naissantes ; et bien que ces productions primitives soient souvent irrégulières et sauvages, elles sont toujours néanmoins animées de cet enthousiasme, de cette véhémence, de ce feu qui est l'ame de la poésie (2). Il y a plus, ces temps que nous appelons barbares, nous autres qui nous prétendons civilisés, sont jusqu'à un certain point favorables au développement des facultés poétiques, et cela s'explique de soi-même. On doit comprendre, en effet, que des hommes qui

(1) Dom VAISETTE, *Hist. génér. du Languedoc*, t. IV, p. 502, liv. XXXIV.

(2) M. BLAIR, professeur à l'université d'Edimbourg, dans ses *observ. sur les Poés. erses*.

se montrent les uns aux autres sans aucune espèce de déguisement, dont les sentiments sont vifs et dont l'imagination est libre d'agir sans que rien la retienne, soient disposés à rendre sous les plus poétiques couleurs tout ce qui les frappe et les impressionne: voilà pourquoi chez presque tous les peuples on rencontre le même phénomène poétique. Barbazan est le premier qui l'ait fait remarquer dans la langue française. Il trouva, au grand étonnement de ceux qui avaient étudié la question avant lui, que certaines traductions faites dans les xe et xie siècles étaient fréquemment entremêlées vers et de prose; il fut donc prouvé dès-lors, jusqu'à l'évidence, combien était juste la réalité des faits que d'autres avaient, depuis longtemps, admis en principe (1).

Vers cette même époque, c'est-à-dire à la fin de ce siècle et au commencement du xiie, il se manifesta en France un mouvement et un enthousiasme poétiques extraordinaires; toutes les provinces septentrionales qui bégayaient à peine la langue nouvelle, se mirent à versifier avec fureur; et ce fut en quelque sorte une maladie épidémique qui affecta la nation française: on rimait tout, prières, moralités, proverbes, miracles, chroniques, on ne faisait rien qui ne fût en vers; les statuts des couvents, les réglements des monastères étaient mis en rimes tant bonnes que mauvaises; il y eut, nous dit-on, jusqu'à des contrats de ma-

(1) Barbaz., *contes et fabl.* revus par M. Méon. — Le Grand-d'Aussy, *observ. sur les Troub.*, t. ii, p. 91.— Roquefort, *état de la Poés. franç. au* xiie *siècle.*

riage rimés et des dénombrements de terre qui furent ajustés en vers (1) ; en un mot, ce fut une *métromanie* générale dans toutes les parties nord du royaume et surtout dans la Normandie, haute et basse. Il est donc bien permis de dire qu'un pays qui rimait de la sorte peut à bon droit passer pour la terre classique de la poésie française. Il paraît même que cette manie se conserva jusqu'à la fin du XIIIe siècle ; car en 1280, Richard ou Nicolas d'Hourbault rédigeait, en vers de huit syllabes, *le Grand Coustumier de Normandie ;* c'est-à-dire les lois données à l'Angleterre et à la Normandie par Guillaume (2). A cette époque, disent les historiens de la France littéraire, c'était encore en vers qu'on traitait de physique, d'agriculture, de religion, de morale les actions héroïques comme les plus vulgaires, les moralités comme les anecdotes les plus scandaleuses ; tout, jusqu'à des observations sur le mérite des vins de divers crûs et des quolibets sur des noms de rues, se faisait encore en vers (3) ; aussi, ce beau temps fut-il l'âge d'or de la

(1) M. Le Grand-d'Aussy nous assure en avoir possédé entre ses mains. *Observat. sur les Troub.*, t. I, p. 7.—Nous ferons remarquer en outre que cette manie de faire des vers s'était déjà manifestée très fort sous les poètes romains de la décadence : « petits et grands, dit Nisard, jeunes et vieux, gens de cour et gens du peuple, tout le monde faisait des vers. »—*Etudes sur les Poètes de la décadence*, t. I, PERSE.

(2) GALLAND, *Acad. des inscript.*, édit. in-12, t. III, p. 175.—Elles se trouvent au complet dans HUART, au t. IV du supplément.

(3) *Hist. litt. de la France*, t. XVIII, p. 698.—Le poème de Guillot sur les rues de Paris est de cette époque.

ménestellerie ou *ménestrandie*. De même que les Gaulois avaient eu leurs *bardes*, et que les vieux Scandinaves avaient eu leurs *scaldes*, de même aussi les Français de cette époque eurent leurs *ménestriers*, leurs *jongleurs* et leurs *trouvères* (1). Le poète Robert Wace nous décrivant les hauts faits des héros de la bataille de Hastings, bataille qui mit le trône d'Angleterre entre les mains de Guillaume, n'oublie pas de nous parler du célèbre jongleur Taillefer qui, courant hardiment à cheval devant les légions normandes, s'en allait chantant et gesticulant devant elles afin de les exciter au combat :

Taillefer qui mult bien cantoit
Sor un cheval ki tost aloit

(1) Ces diverses catégories se réunirent, au XIVe siècle, en une seule corporation qui devint fort nombreuse et fut connue alors sous le nom de *ménestrandie*, ainsi que nous l'avons déjà dit. Elle s'était constituée régulièrement, jusqu'au point de se nommer un Roi. Mais cela ne l'empêchait pas toutefois d'être divisée en quatre bandes. —Les *trouvères* ou fabliers composaient les romans et les fabliaux, l'un était poète, l'autre acteur musicien.—Les ménestriers et *chanterres* chantaient et jouaient des instruments.—Les *jongleurs* étaient habiles dans les gobelets et les escamotages ; ils conduisaient même des animaux dressés : cependant, ce mot ainsi que celui de *jonglerie*, n'eut point toujours cette acception ; il désigna dans le principe *un art libéral* ; ce ne fut que postérieurement, lorsque les jongleurs eux-mêmes eurent avili leur profession par une conduite déréglée, que leur nom se prit en mauvaise part.—Enfin il y avait le *ménestrel* qui était le chef de la troupe des conteurs et ménestriers.—MENAGE, *Dict. étimolog.*—GUINGUENÉ, *Hist. d'Italie*, t. 1.—Achille JUBINAL, *jongleurs et trouvères*, p. 8.—ROQUEFORT, *Etat de la Poés. française au* XIIIe *siècle*.

Devant as s'en aloit cantant,
De Karlemaigne è de Rolant,
E d'Olivier è des vassals
Ki morurent en Raincheval.

Un autre poète normand de la même époque, Geoffroy-Gaimar, nous décrit également dans un très joli morceau de poésie les prouesses de ce même Taillefer devant les ennemis :

Talifer ert cil appelez,
Juglère hardiz estait assez,
Armes avait e bon cheval,
Si ert hardiz e noble vassal.
Devant les altres cil se mist
Devant Angleis merveilles fist,
Sa lance prist por le tuet
Cum se ço fust un bastunet,
Encontre munt halt la geta,
Et par li fer receüé l'a.
Treis feiz issi geta sa lance,
La quart feiz mult preiz s'avance;
Entre les Anglies la lança,
Parmi li cors un en nafrâ;
Poiz traist s'espée, arère vint,
Geta s'espée kil tint,
Encuntre munt, poiz la receit;
L'un dit à l'altre ki ço veit,
Ke ço estait encantement,
Ke cil feseit devant la gent.

Roquefort et l'abbé Delarue (1) ont prétendu que cette scène se trouvait reproduite sur le plus ancien monument figuré qui nous soit resté de cette époque, la tapisserie *de Bayeux;* mais évidemment c'est une erreur, et l'un et l'autre de ces deux savants n'ont assurément pas étudié le monument. Ce dernier surtout a beau s'exclamer et dire à la page 53 de son in-quarto : « *Je persiste à soutenir que les tours du jongleur sont rendus sur la tapisserie et on le voit même étendu mort au premier choc des deux armées,* » nous soutiendrons toujours le contraire. L'assertion de l'abbé Delarue est toute conjecturale, et elle n'est pas fondée par les deux raisons bien concluantes que voici : la première, c'est que l'homme que l'on voit étendu mort est un fantassin de l'armée anglaise et nullement un cavalier de celle du duc; la seconde, c'est que la scène se passe sans qu'il y ait apparence de part ou d'autre qu'aucun cheval ait été démonté; et cependant si l'on s'en rapporte aux passages des deux trouvères cités par l'abbé Delarue lui-même, on verra que Taillefer s'en allait parcourant les rangs de ses soldats,

Sor un cheval ki tost aloit.

Il nous est donc impossible d'admettre l'assertion de ce savant quand elle ne repose sur aucun fait

(1) *Etat de la Poés. française au* XII *et au* XIII[e] *siècles,* p. 84. —DELARUE, *Essai historique sur les Bardes, etc.,* t. 1.

qui puisse prêter à une interprétation plausible. Les deux lances et cet espèce de *sceptre* qui se voient en l'air au-dessus de la tête du prétendu jongleur, sont placées là pour expliquer la vigueur de l'attaque, mais elles ne peuvent servir en quoi que ce soit à justifier l'ingénieuse explication donnée par le savant abbé.— Cette observation, dans tous les cas, ne détruit pas l'assertion de Robert Wace et de Geoffrey-Gaimar; Taillefer a fort bien pu chanter à la bataille de Hastings, ainsi que l'assurent ces deux historiens, quasi contemporains de la conquête; seulement, le fait avancé par Roquefort et l'abbé Delarue peut être mis en doute jusqu'à preuves suffisantes et plus entière confirmation.

Quoiqu'il en soit, cet usage de chanter dans les camps n'en existait pas moins depuis longtemps (1); il est mé-

(1) Huet suppose que les Normands qui avaient aussi cette habitude, la devaient aux peuples germaniques du Nord, d'où ils tiraient leur origine ; car les Allemands, si l'on en croit Tacite, chantaient les prouesses d'Hercule en allant au combat. Les Français, faisant leur seconde croisade en 1095, conservèrent également ces vieux usages, puisqu'ils s'en allaient en chantant : *Deu lo volt, Deu lo volt ; Dieu le veut, Dieu le veut !...* L'abbé Le Bœuf s'est appuyé sur ce fait pour prouver que la langue latine n'était pas encore *complètement* éteinte au XI[e] siècle; mais on voudra bien nous permettre de ne pas être de son avis, *Deu lo volt* ne ressemble pas tellement à *Deus illud vult*, ainsi qu'il le prétend, que l'on ne puisse parfaitement distinguer les deux idiomes. *Deu lo volt* n'a jamais été latin ; seulement, on comprend qu'il vient du latin.—MEZERAI, *Hist. de France avant Clovis*, t. 1, p. 26.—*Orig. des Romans*, p. 182.—TACIT., *de morib. Germanor.*—*Academ. des Inscript.*, t. XVII.

me beaucoup plus ancien qu'on ne le suppose, puisque suivant quelques historiens il a été suivi par tous les peuples. Lors des premières invasions romaines dans les Gaules, nous voyons le consul *Mantius Vulso* prendre soin d'avertir ses soldats du bruit qu'ils vont entendre chez leurs ennemis avant le combat, et cela, afin qu'ils ne soient point effrayés. Ces sortes de chansons, après tout, ne furent pas toujours une prérogative purement militaire, ni le pouvoir de faire entendre un office spécialement confié aux bardes ou aux trouvères ; car on en chanta même plus tard dans les églises au milieu des offices divins les plus solennels et les plus sérieux : ainsi les historiens de la France littéraire nous apprennent qu'en Normandie particulièrement, lorsque le clergé faisait des processions solennelles, les femmes profitaient du moment de repos ou des haltes que l'on faisait, pour entonner des chansons badines, *nugaces cantilenas* (1). Il paraîtrait même que cette coutume singulière, si l'on en croit madame de Sévigné, se conserva dans certaines contrées jusqu'à la fin du XVIIe siècle ; car elle écrivait en 1676, dans une de ses lettres : « Je n'oublierai jamais l'étonnement que j'eus à Lansbec, lorsque j'y étais à la messe de minuit, et que j'entendis un homme chanter un air profane au milieu de la messe. Cette nouveauté me surprit beaucoup. »

Il résulte donc de ces divers rapprochements que la chanson était fort en honneur, non seulement chez

(1) *Hist. litt. de la France*, t. VII, p. 51.—J. Travers dans son édition des *Vaux-de-Vire* d'Olivier Basselin, faite en 1833, confirme aussi ce fait.

les autres peuples, mais encore aux premiers temps de la civilisation française, et qu'elle fut un des premiers rhythmes sur lequel le génie poétique de nos trouvères s'essaya (1).

En effet, la poésie française de nos premiers âges se divise en trois catégories bien distinctes : les chansons, les romans et les contes. La nation avait des chansons pour exalter le courage de ses soldats et pour célébrer leurs triomphes et leurs plaisirs ; elle avait des romans en vers, c'est-à-dire des chants d'amour et de chevalerie que les jongleurs et les trouvères allaient chantant dans tous les châteaux ; elle avait des légendes et des chroniques de toute sorte pour les classes moyennes ; enfin, elle avait des contes et des fabliaux de toute nature pour les artisans et les *vilains*. Malheureusement il ne nous reste pas de monuments écrits de cette première période ; ce n'est bien réellement qu'à la fin du xe et au commencement du xie que l'on peut fournir des preuves positives, matérielles. Il y en a peut-être avant cette époque, mais il y a aussi un tel chaos, nn [tel mélange, une telle incertitude, qu'il y aurait imprudence à vouloir fouiller trop avant dans les abîmes du passé pour reconstituer ce qui est à peu près du domaine de l'impossible aujourd'hui.

(1) Un des plus anciens monuments de ce genre dont on ait conservé le souvenir, est la chanson qui fut chantée en l'honneur de Louis III, fils de Louis *le Bègue*, lors de sa victoire sur les Normands en 881.— Hariulfe, moine de saint Riquier, dit qu'on la chantait encore dans toute la Flandre au xiie siècle. — DELAR., *Essai histor. sur les Bardes*, t. i.

Cette date est assurément fort belle, d'autant plus belle que les prôneurs de troubadours ne peuvent fournir aucun monument d'une époque aussi reculée (1). Contentons-nous donc de ce que nous possédons. Notre langue était barbare, grossière, informe, si l'on veut; mais tout informe, barbare et grossière qu'elle fût, on la regardait néanmoins comme la plus parfaite, parce que les autres étaient encore beaucoup moins avancées.

Les premières traductions qui aient été faites en langue vulgaire remontent à cette époque, ainsi que nous l'ont appris les conciles (2); mais celles qui ont été faites du livre des Rois, de celui de Job, de la Bible et des saints Évangiles, appartiennent au XIe; c'est du moins le sentiment de l'abbé Le Bœuf et de l'abbé Delarue, lesquels ont suivi en cela l'opinion exprimée bien longtemps avant eux par le père Le Long et plusieurs autres érudits. Nous avons déjà fait remarquer que Barbazan est le premier qui ait observé que ces traductions étaient entremêlées de vers; or, si nous n'avions l'épitaphe de Flodoard que Duboulay

(1) Le plus ancien troubadour dont il nous soit resté des ouvrages, est Guillaume IX, comte de Poitou et duc d'Aquitaine, mort en 1127.—GUINGUÉNÉ, *Hist. d'Ital.*, t. I, p. 265.—LA RAVALLIÈRE, *Poésies du Roi de Navarre*, t. I.—DELAR., *Essai hist. sur les Bardes*, t. II, p. 63.—ROQUEFORT, *Etat de la Poésie française au XIIe et au XIIIe siècles*, p. 31.— FAUCHET, *de la Langue et de la Poésie franç.*, p. 548.

(2) Cependant le moine Otfride mit dans le IXe siècle les quatre évangiles en langue tudesque, et il se servit de la rime.

nous assure être du x[e] siècle (1), il nous serait facile de prouver par ces traductions que les rimes ne furent pas étrangères aux Français dès que leur langue fut à peine formée, puisque l'on en trouve des traces dans celles-ci. Ce fut également au commencement du XI[e] siècle que Thibaut de Vernon, chanoine de Rouen, mit en vers français la Vie de saint Wandrille, abbé de Fontenelle, ainsi que celles de plusieurs autres grands personnages vénérés en Normandie : « *Thetbaldus Vernonensis, Rothomagensis canonicus, multorum gesta Sanctorum, in his sancti Wandregisili, in vulgarem linguam rhythmicè transtulit et urbanas ex illis cantilenas edidit* (2). »

Le XII[e] siècle commença à être plus fertile en poëtes, en chroniqueurs et en romanciers que ne l'avaient été les siècles précédents; ce fut même un des plus beaux âges de notre vieille littérature. Cela se con-

(1) Bulæus, *Hist. universitatis Parisiensis*, t. I, p. 579—De la Rue, *Essai hist. sur les Bardes*, t. I.—Nous n'avons pas cité cette épitaphe de Flodoard, parce que nous en avons supposé le texte altéré.—Nous croyons bien qu'elle est vraie; mais évidemment elle a été retouchée dans un siècle postérieur, et ne peut être telle que nous l'a laissée Duboulay.

(2) *Acta SS. ordini sanct. Bened.*, t. III, p. 379.—La Ravalière, t. I, p. 128.—L'abbé Le Bœuf, *Dissert.*, t. II.—*Hist. litt. de la France*, t. VII, p. 130.—L'abbé Le Bœuf suppose que les traductions faites dans le XI[e] siècle furent retouchées dans le XIII[e]; ceci n'a rien de surprenant, quand on sait surtout, que la plupart de celles faites en vers dans ces premiers temps, ont été non-seulement retouchées, mais remises en prose dans les siècles suivants.—*Acad. des Inscript.*, t. XVII.

çoit : la langue prenait chaque jour une forme plus stable, plus régulière ; aussi la plupart des historiens ont-ils remarqué qu'elle fut en quelque sorte plus près d'une certaine perfection à cette époque que dans le XVIe (1). Il y avait déjà, quoiqu'on en dise, une sorte de régularité dans les vers dont on ne s'écartait guère : c'était une régularité facultative, si l'on veut, mais il y avait néanmoins une certaine cadence harmonique facile à saisir ; et si l'on y trouve parfois des fautes de quantité, c'est beaucoup moins à l'ignorance du poète qu'à celle du copiste que l'on doit les attribuer. A cette époque aussi, les traductions commencèrent à devenir déjà moins rares ; Evrard, moine de Kirkam, traduisait en vers de *six pieds* et par strophes de six vers, *à rimes mêlées*, les distiques de Caton (2) ; Sanson de Nanteuil mettait en vers les *Proverbes de Salomon ;* Philippe de Than (3) écrivait son *Bestiaire* et son *liber de creaturis ;* Robert Wace achevait son beau *roman de Rou* où l'on rencontre pour la première fois les vers appelés depuis *alexandrins ;* Benoît de Sainte-

(1) Auguis, *les Poètes français avant Malh.*, t. I, p. 412.— Roquefort, *Poésies de Marie de France*, t. I, p. 25.

(2) Cet Evrard qui fut chanoine de saint Augustin, dans l'abbaye de Kirkam, est le plus ancien poète qui ait fait usage des rimes entremêlées. Delar., t. II, p. 124.—*Chron. neustriennes*, p. 326.

(3) Il appartenait à la noble famille des de Than qui possédaient une seigneurie de ce nom à trois lieues de Caen, dans le diocèse de Bayeux. Philippe florissait de 1107 à 1121. Il est l'auteur d'un *Bestiaire ;* mais il ne faut pas le confondre avec un poème du même nom qui date du XIIIe siècle, et fut composé par un autre trouvère appelé *Guillaume Li Normand.*

More, qui fut son rival et son antagoniste le plus redoutable, terminait son histoire en vers des ducs de Normandie, à l'instigation de Henri II d'Angleterre; Turold rimait *en vers de dix pieds* (1) son poème héroïque de la bataille de Roncevaux; Alias, *le roman des Douze pairs*, et Geoffroy-Gaimar composait *en vers de huit pieds*, avec Constance sa femme (2), *l'histoire des rois anglo-saxons*. Tous ces trouvères sont Normands ou Anglo-normands; on peut donc bien se permettre, après cela, de répéter avec Lacroix du Maine, Baillet, Lacombe, l'abbé Le Bœuf, Roquefort et l'abbé Delarue que la Normandie est une des provinces qui ont fourni dans tous les temps les meilleurs écrivains à la France (3). Non seulement elle a fourni les meilleurs,

(1) Le savant abbé Delarue fait remarquer que Turold est le premier qui se soit servi de ce rhythme pour le genre héroïque, et de plus il observe que ce poète figure sur la tapisserie de Bayeux, parce qu'il s'était distingué à la bataille de Hastings. En effet, on aperçoit au N° 10 de cette histoire, une petite figure au-dessus de laquelle est écrit : TUROLD ; mais nous ne savons jusqu'à quel point ce peut être notre poète, car il tient un cheval par la bride et semble bien plutôt remplir l'office d'un page que celui d'un poète.

(2) Si sa dame ne li aidast
Jà a nul jur ne l'achevast.
. . . .
E ki ne creit ço ke jo di
Demund a Nicol de Trailli. (Geffroy-Gaimar.)

Ce Nicol de Trailli était un des barons de l'échiquier d'Angleterre. Delar., t. II, p. 109.

(3) L'abbé Le Bœuf, *Etat des sciences depuis le roi Robert*, t. II.—Lacombe, *Gloss. du vieux Langage*, t. II.— La Croix du Maine, p. 133.— Baillet, *Jugements des savants*, t. V, p. 185.

mais elle a fourni les premiers. Ainsi, que l'on remarque quelles sont les provinces qui, au XIe, au XIIe et au XIIIe siècles ont produit les historiens, les romanciers et les fabliers français les plus célèbres; on reconnaîtra bientôt que ce sont les mêmes qui plus tard ont produit Alain Chartier, les deux Marot, Olivier Basselin, Malherbe, Corneille, Huet, Fontenelle, Mezerai, Vertot, Ségrais, Malfilâtre, Bernardin de Saint-Pierre, Sarrasin et Chaulieu.

Ainsi, dès 1160 Robert Wace avait achevé son *roman de Rou*, et la deuxième partie de ce poème est en vers de douze syllabes: or, ceux qui supposent que le rhythme alexandrin est postérieur au XIIe siècle sont complètement dans l'erreur (1). Ceux qui pensent également que les rimes féminines avec la combinaison harmonique qui en résulte, sont d'une époque bien postérieure à Robert Wace, sont encore dans le faux; car avant lui déjà Philippe de Than, l'un des premiers trouvères anglo-normands du XIIe, ajoutait une syllabe aux rimes féminines, et de plus il faisait des

(1) M. Le Grand-d'Aussy a prétendu que le succès qu'obtint l'*Alexandriade* fut cause que l'on donna le nom d'*alexandrins* aux vers de douze syllabes; mais comme il ajoute plus loin que ce roman doit être postérieur à la bataille de Bouvines, et que celle-ci eut lieu en 1214, il est évident que le rhythme alexandrin était connu avant cette époque, puisque Robert Wace l'avait employé dans son *roman de Rou*. Ce serait donc tout au plus le nom du héros qui les aurait fait appeler ainsi, et non pas la quantité syllabique. La Croix du Maine avait probablement donné lieu à cette erreur. P. 414. — *Not. des manuscrits*, t. V. — LA RAVALIÈRE, t. I, p. 165.

vers *léonins*, ainsi que l'avaient fait les poètes latins de la haute et de la basse latinité; on peut donc supposer avec quelque certitude, d'après cela, que les premiers poètes français se sont inspirés des poètes latins qui les ont précédés, puisqu'ils ont employé leur forme de versification. Ainsi, les vers de Sigebert à sainte Lucie, qui sont de 1031 ; ainsi l'histoire de Raoul de Caen (1) sur les faits et gestes de Tancrède; ainsi les vers de Marbode, évêque de Rennes (2); ceux de Serlon (3), chanoine de Bayeux, sur la prise de cette ville en 1106; les satires de Warnier le Rouennais contre Gilbert, abbé de Caen, et beaucoup d'autres, sont autant de modèles qui auraient servi à nos premiers trouvères dans leur compositions poétiques. Cette opinion qui est d'ailleurs celle de quelques historiens contemporains (4), nous parait on ne peut plus rationnelle, et nous l'admettons sans aucune espèce de restriction. Cependant il est juste de dire que ni

(1) Cette histoire qui est entremêlée de prose et de vers léonins date de 1096 à 1105. Dom MARTENNE, *Thes. nov. anecdotor.*, t. III.

(2) Marbode avait fait, dès 1123, un traité où il enseignait toutes les règles de la poésie latine ; il est donc moins étonnant que ceux qui sont venus après lui aient suivi ses préceptes.

(3) M. V.-E. Pillet, professeur de rhétorique au collége de Bayeux, a fait, en 1839, une traduction de notre poète, que les amis des lettres savent apprécier, bien qu'ils ne partagent pas en tout point les opinions émises dans la notice dont il l'a fait précéder.

(4) ROQUEFORT, *Etat de la Poés. franç. au XIIe siècle*, p. 35 et 65.—DELARUE, *Essai histor. sur les Bardes*.—L'abbé LE BOEUF, *Acad. des inscript.*, t. XVII.

Raoul de Caen, ni Marbode, ni Serlon, ni Warnier et leurs contemporains n'étaient pas les premiers qui eussent employé cette forme rhythmique: ils l'avaient eux-mêmes empruntée aux poètes latins de la haute antiquité. M. Guinguéné, dans son histoire d'Italie, rapporte deux passages d'Ennius cités par Cicéron, desquels il résulte que l'on trouve dans ce poète, qui est de l'an 240 avant Jésus-Christ, des vers à rimes consécutives; c'est-à-dire ayant la même consonnance: trois sont rimés en *ari*, trois autres en *escere* (1). Virgile nous fournit également un exemple de quatre vers consécutifs rimant en *es*, dans les vingt derniers du premier chant de l'Énéide; enfin Stace, un des poètes de la décadence, nous fournit dans sa Thébaïde (2) un autre exemple de trois vers consécutifs rimés en *is*. Mais ce qui est bien plus concluant que tout cela, c'est que postérieurement à tous ces poètes, c'est-à-dire au commencement du XIe, époque à laquelle nos premiers trouvères faisaient déjà et depuis longtemps des vers, on ne rencontre plus seulement *trois ou quatre* vers de même consonnance, mais *sept, huit* et quelquefois davantage. Ainsi, dans la pièce de vers de Sigebert, moine de Gemblours, dont nous parlions tout à l'heure, on trouve neuf vers consécutifs, rimés en *is*, et quatre en *us*, etc.:

(1) GUING., *Hist. d'Ital.*, t. I, p. 252.— *Mém. de l'Acad. des inscript.*, t. XVII.

(2) STACE, liv. IV, v. 95.— NIS., *Etud. sur les Poètes de la décad.*, t. I, p. 280.

Pro tam beatæ pignore virginis
Se gloriantur participes fore
In laudibus Christo canendis
Ecclesiæ parochi spirensis.
Te dico Lintburch nomine nobilis ;
Fundata summi servitio patris,
Manu Counradi imperantis
Ipsius est Gisilæ Jugalis.
Cum multa comant Ecclesiæ decus,
Quæ larga regum contulerat manus :
Nil tam pium, nil tam decorum,
Inter opima tenes bonorum,
Quam sancta sanctæ pignora virginis,
Quam laude nobiscum celebri colis :
Vos brachio Lucia solo,
Corpore nos sacrat ipsa toto.
Vobis hoc Henrich junior attulit,
Nobis Deodrich junior abstulit :
Augustus Henrich gloriosus,
Deodrichque stola decorus (1).

On voit donc bien que sans recourir aux poètes latins de l'antiquité même pour les consonnances ordinaires, ils en avaient continuellement sous les yeux des exemples dans les œuvres de leurs contemporains. Il en fut de même pour les *rimes léonines;* elles passaient chez eux pour une beauté très grande (2), tandis que nous les considérons aujourd'hui comme une maladresse; et

(1) *Annales ordin. sanct. Bened.*, lib. LVI, p. 373, t. IV.

(2) Ce fait est tellement vrai que nous entendons un poète français du XIIe siècle, *Philippe de Reimes*, s'excuser de n'avoir pas fait ses vers ainsi. DELAR., t. II, 368.

sans s'inquiéter si Virgile, Tibulle, Properce, Ovide et surtout les poètes de la décadence en avaient plus ou moins fait usage, il leur devenait tout-à-fait inutile de s'en enquérir, puisqu'ils en trouvaient constamment des exemples autour d'eux. Dans un passage d'Hariulfe, abbé de Centule, rapporté dans les annales bénédictines, nous trouvons non seulement des vers *léonins* rimant à la césure, ainsi que cela doit être, mais encore des vers léonins à rimes consécutives (1); il n'est donc pas étonnant que toutes ces sortes de formules aient été employés par nos premiers trouvères, quand les poètes latins de la même époque s'en servaient journellement. Quelques critiques sont partis de ce point pour démontrer que ces vers latins *rimés* attestaient une négligence ou une incorrection de la part de leurs auteurs; mais franchement nous aimons mieux croire avec Pasquier, La Ravalière, Roquefort et quelques autres (2) que c'était bien plutôt un effet cherché, que de prononcer le mot d'ignorance ou d'affectation à l'égard d'hommes, que la postérité regarde et regardera toujours avec raison, comme les seuls et dignes représentants de la poésie antique.

Après Philippe de Than vient maître Robert Wace,

(1) « Corpore formosus, vir nobilis, ingeniosus,
« Moribus ornatus, cordis amore pius.

Appendix annalium Benedict., t. v, p. 664.

(2) PASQ., *Recherch. de la France*, liv. VII.— LA RAVAL., *Poésies du roi de Nav.*, t. I.— ROQUEF., *Etat de la Poés. franç. au* XII*e et au* XIII*e siècles.*

et ce dernier trouvère est une des plus grandes figures littéraires qui aient illustré le XIIe siècle. — Non seulement il fut poète, mais encore historien ; et, bien qu'il ne soit regardé par quelques écrivains modernes que comme étant le traducteur de Guillaume de Jumièges et de Dudon de Saint-Quentin, son témoignage n'en est pas moins souvent regardé comme une autorité qu'il est toujours bon de consulter (1). Outre le poème *de Brut*, qui est de 1155, et le *roman de Rou*, qui est de 1160, nous lui devons encore une *chronique ascendante des ducs de Normandie*, une *vie de saint Nicholas*, et enfin des renseignements précieux sur *l'établissement de la fête de la Conception*, solennité qui fut appelée depuis, *la fête aux Normands* (2); mais son *roman de Rou* ou de Rollon, c'est-à-dire l'histoire des

(1) C'est à tort, selon nous, que M. de Bréquigny émet cette opinion, puisqu'il est reconnu que son *roman de Brut* a été imité du latin de Geoffroi de Monmouth. — Not. des Manusc., t. v. — Delar., t. I, p. 43.

(2) Excepté ce dernier ouvrage, tous les autres ont été publiés. — Ainsi, M. Le Roux de Lincy a donné une excellente édition du *roman de Brut* en 1836 et 1838. M. F. Pluquet, notre compatriote, a publié le *roman de Rou* en 1827, avec des notes fort précieuses de MM. de Roquefort et Auguste Le Prévost, membre de la société des antiquaires de Normandie. Cette même société a publié dans un de ses volumes *la chronique ascendente des ducs de Normandie*; *la vie de saint Nicholas* a été éditée par M. de Montmerqué, et enfin *l'établissement de la fête de la Conception*, son dernier ouvrage, sera bientôt publié, grâce aux soins de deux jeunes antiquaires de notre pays, MM. Georges Mancel et G.-S. Trébutien, bibliothécaires de la ville de Caen.

ducs de Normandie, restera toujours son plus bel ouvrage. Il le dédia à Henri II, roi d'Angleterre, et celui-ci l'en récompensa en lui offrant une *prébende* dans l'église cathédrale de Bayeux :

> Il me fist duner, Deus li rende
> A Bajeus une provende (1),
> E maint altre dun me ad duné,
> De tut li sace Deus bon gré.

Seulement, il ne la lui donna pas en 1141, et moins encore sous l'épiscopat de Philippe de Harcourt, ainsi que le prétend Hermant dans son *histoire du Diocèse* (2); attendu que, d'une part, Philippe de Harcourt ne fut promu à la dignité épiscopale qu'en 1144, et que, de l'autre, Henri II ne monta sur le trône d'Angleterre que le 20 décembre 1154.

Benoît de Ste-More et Guichard de Beaulieu sont encore des trouvères marquants du XIIe siècle. Ce dernier fit des sermons en vers, et ses rimes, ainsi que celles des poètes postérieurs à Philippe de Than, ont une syllabe de

(1) Les clercs qui ne vivaient pas en commun, soit parce qu'ils étaient mariés ou autrement, recevaient par mois ou par semaine des gages ou pensions en argent, ou des provisions en espèces, que l'on appela depuis *prébendes*, comme qui dirait *livrées*. On confond quelquefois le terme de prébende avec celui de *canonicat*, parce qu'ordinairement il y a une prébende ou portion de fruits attachée à chaque canonicat ; mais il faut bien se rappeler qu'il peut y avoir des canonicats honoraires sans prébendes, de même qu'il peut y avoir aussi des prébendes sans titre de canonicat.— FLEURY, *institut. au droit ecclésiastique*, t. I, p. 337.

(2) HERMANT, *Hist. du Diocèse de Bayeux*, p. 196.

plus aux terminaisons féminines ; mais en outre, il est le premier qui ait introduit dans les vers français les rimes successives de même consonnance, jusqu'à ce qu'elles soient épuisées, c'est-à-dire jusqu'à ce que la faculté d'en pouvoir produire lui manquât complètement (1). Ainsi, dans les sermons de Guichard de Beaulieu, on rencontre ordinairement des tirades de trente, quarante, cinquante, et même de soixante vers toujours sur la même rime et dans le rhythme alexandrin ; en un mot, il ne changeait la forme therminologique qu'aux alinéa. Cette manière de versifier a été depuis adoptée ou plutôt imitée par les poètes des siècles postérieurs ; aussi la retrouve-t-on fréquemment employée chez Alain Chartier et chez ses contemporains (2). Nous pourrions citer encore un grand nombre de poètes marquants de cette époque ; mais répéter ce que d'autres ont déjà dit nous sied fort peu ; nous renvoyons donc les lec-

(1) Il existe un sermon de Guichard de Beaulieu parmi les manuscrits de la bibliothèque royale, sous le n° 2,560.

(2) M. Delarue fait observer que les Celtes connaissaient ce genre de poésie. Malheureusement il ne nous reste aucun monument de cette époque ; Marbode qui avait fait, ainsi que nous l'avons déjà dit, un traité sur les formes poétiques employées de son temps, n'en a point parlé. Cependant, cette manie des consonnances est tellement celtique qu'elle entraîna le poète Ausonne, dès le IVe siècle. —DELAR., t. I.—Cette versification, dans tous les cas, était encore en usage au XIVe siècle ; car nous trouvons dans la chronique de LANGTOFT, remise en lumière par Francisque Michel, des tirades de cinquante vers et plus, dont les rimes sont consécutives et ne changent absolument qu'aux alinéa.—Voir les *Chroniques anglo-normandes*, p. 128.

teurs curieux aux ouvrages indiqués dans nos notes.

Le XIII[e] siècle, qui s'ouvre au milieu du règne de Philippe-Auguste, semble devoir être à tous égards une période favorable aux développements de la langue et de la poésie françaises. Ce monarque, en effet, fit tout ce qu'il put pour faire refleurir les lettres et les sciences dans son empire ; il s'entoura de tous les hommes instruits qu'il put rencontrer, et il les combla d'honneurs, de priviléges et de faveurs, de manière à se les attacher sans réserve : mais l'Université qui, vers cette époque, commençait à s'ériger en corps et à prendre une influence qui contrebalançait les autres pouvoirs quand elle ne les neutralisait pas, s'opposait indirectement aux progrès de la langue nationale (1). Le latin seul était redevenu son grand cheval de bataille, il était le protocole de tous les actes publics, et les moines aussi, qui de leur côté n'avaient jamais employé d'autre langue, apportaient chaque jour de nouvelles entraves à la langue française, quand ils auraient dû la rendre populaire en s'efforçant de la propager. Ils enseignaient au contraire exclusivement le latin dans leurs cloîtres; et l'Université de son côté enjoignait à ses écoliers de ne parler entr'eux que latin, sous peine d'amendes où de rivations assez fortes. Cette coutume anti-progressive fut on ne peut plus fatale à tout développement; car elle se perpétua pendant fort longtemps, puisque nous retrouvons encore à la fin du XIV[e] siècle un grand nombre

(1) Duclos, *Orig. des révolut. de la Lang. franç.*, p. 172. — Roquef., *État de la Poés. franç. au* XII[e] *siècle.*

d'institutions universitaires où cette condition ridicule était pleinement en vigueur et regardée comme une des clauses obligatoires de leur constitution (1). Tout cela n'empêcha pas néanmoins qu'il y eut un bon nombre d'écrivains et de poètes remarquables dans le XIIIe siècle; ce fut même une des époques où l'on en compta le plus grand nombre ; mais il y en eût eu davantage encore sans les entraves apportées par les causes que nous venons de signaler.

Le règne de Louis IX fut cependant et quoiqu'il en soit remarquablement poétique. Les princes alors ne se contentaient pas seulement de protéger la poésie, mais ils se faisaient eux-mêmes gloire et honneur de la cultiver. Ainsi, tandis que Philippe de Navarre mettait en français les assises de Jérusalem (2), le sire de Joinville, homme de cour, écrivait l'histoire de la croisade; Charles d'Anjou, frère de St-Louis et roi de Naples et de Sicile, Henri de Brabant, Pierre de Mauclerc, comte de Bretagne, Raoul, comte de Soissons, et Thibault, comte de Champagne, rendaient hommage à la littéra-

(1) «*Itemque omnes* in cappella et in mensa, et in aliis locis communis, *loquantur latinum ; qui autem secùs fecerit, solvat duos denarios pro qualibet vice, ad utilitatem communem sociorum.*» —*Statuta collegii, scolar. Beatæ Mariæ de Diœcesi Bajocensis.*—Extrait d'un manusc. inédit de notre collection.

Art. XVI. « *Nemo scholasticorum in collegio,* lingua vernaculâ loquatur, *sed latinus sermo eis sit usitatus et familiaris!* » — Fontanon, *statua facultatis artium*, t. IV, p. 436. — FÉLIBIEN, *Hist. de Paris*, t. V.—BULÆUS, *Hist. universit. Parisi.*

(2) La Ravalière est le premier qui ait découvert cette particularité. *Poés. du roi de Nav.*, t. I, p. 175.

ture en cultivant eux-mêmes les lettres. Thibault, surtout, vivait constamment entouré de poètes, et ses œuvres, toutes pleines de fraîcheur et de naïveté, sont entremêlées déjà de rimes féminines disposées et *croisées* avec un certain art que l'on ne rencontre pas toujours dans les poètes de son époque (1). Il n'est cependant pas le premier, ainsi que le prétend Lacombe, qui ait posé les principes de cette versification ; l'anonyme connu sous le nom du *Reclus de Molens* (2), Philippe de Than, Turold et beaucoup d'autres poètes du XIIe siècle en avaient fait usage avant lui ; mais il est, en tout état de cause, une vérité dont on doit bien se pénétrer : c'est que l'enchaînement des rimes féminines aux rimes masculines a été longtemps une élégance de style avant de devenir une règle de versification (3). Gace Brulé et Gilles de Viniers florissaient aussi au commencement de ce siècle ; le premier était ami du comte de Champagne, et le second paraît avoir assisté saint Louis à la croisade, si l'on en croit nos vieux historiens. C'est également à cette époque qu'ap-

(1) LACOMB., *Orig. de la Poés. franç.*, t. II.—LA RAVALIÈRE, *Poésies du roi de Navarre*, t. I.

(2) Le Reclus de Molens florissait de 1154 à 1180. — Ducange nous a appris qu'il était d'Abbeville, ce qui depuis a été confirmé par le père Dair, dans son *Tableau des sciences et belles lettres en Picardie*. Nous savons de plus qu'il s'est servi de cette rime dans son *Roman de la Charité* et celui du *Miserere*.—AUG., t. I, p. 412.

(3) SAINTE-BEUVE, *Tabl. hist. et critiq. de la Poés. française*, p. VI.

partient le fameux *Roman de la Rose*, commencé par Guillaume de Loris (1) et achevé par Jean de Meun :

> Ci est le Roman de la Rose
> Ou tout l'art d'amour est enclose.

Jamais peut-être production littéraire ne souleva plus de tempêtes et ne donna naissance à plus de controverses ; cependant, dit Sainte-Beuve, c'est un des romans les plus importants du XIIIe siècle, car il devint une source féconde où tout rimeur alla puiser dans la suite, et l'autorité suprême qu'il exerça sur notre littérature, ne peut être comparée qu'à l'effet que produisirent *l'Iliade* et *la Divine Comédie* sur la littérature des autres peuples. Malgré cet éloge donné par la postérité, éloge qui du reste lui fut aussi accordé par ses contemporains, le *Roman de la Rose* fut anathématisé dans toutes les chaires, et Gerson, chancelier de l'université, fit, plus d'un siècle après son apparition, un gros volume en latin pour le combattre. Il est de fait que l'auteur y professe une singulière opinion des femmes, et qu'il leur donne de bien diaboliques conseils ;

> Folle est qui son amy ne plume
> Jusques à la drenière plume,

(1) Clément Marot l'appela l'*Ennius* français, et Auguis dit, en parlant du *Roman de la Rose*, que c'est un des meilleurs romans qui aient paru avant François Ier. — Aug., *les Poét. franç. avant Malherbe*, t. II, p. 109.

Quar qui mieulx plumer le saura
C'est elle qui meilleur l'aura.

Il faut avouer en conscience qu'il y avait là matière à faire un fort bon traité, fût-ce même en latin ; aussi le puritain Gerson n'a-t-il pas manqué d'y dépenser beaucoup de verve et d'esprit.

Guillaume de Normandie est aussi l'un des trouvères français du XIII[e] siècle qui ont laissé de plus brillants et de plus nombreux souvenirs (1). Ses romans du *Chevalier au bel escu*, *li Bestiaire divins* (2), et du *Bésant de Dieu*, sont autant d'ouvrages remarquables qui lui assureront à jamais une place importante parmi les poètes de cette époque. On possède aussi de ce trouvère une foule de poésies légères, telles que fabliaux contes, etc., qui ont été recueillies avec beaucoup de soin par différents auteurs (3). Après Guillaume de Normandie, nous devons placer Marie de France dont les poésies pleines de décence et de délicatesse con-

(1) *Not. des Manusc.*, t. V.— DELAR., *Essai hist. sur les Bardes*, t. III, p. 14.

(2) Nous avons déjà dit que cet ouvrage n'a rien de commun avec le *Bestiaire* de Philippe de Thar; quant au *Bésant de Dieu*, on doit entendre par ce mot une monnaie d'or que les croisés rapportèrent de Constantinople et qui fut reçue pendant un certain temps pour les paiements à faire à l'échiquier de Caen.— DELAR., *Essai hist. sur les Bardes*, t. III.

(3) Aux tomes trois et quatre, des *Contes et Fabliaux* de Barbazan, revus par M. Méon, on trouve des fabliaux et des contes de Guillaume de Normandie; il y en a aussi dans Le Grand-d'Aussy.

trastent singulièrement avec les mœurs déréglées et superstitieuses de cette époque. Cette femme n'est pas la première, ainsi que le prétend Roquefort, qui ait fait des vers français, puisque nous avons déjà vu dans le XIIe siècle, Constance Gaimar, femme de Geoffroi, aider son mari à terminer son histoire des rois anglo-saxons. Néanmoins, cette femme a toujours passé pour la *Sapho* de son siècle, et c'est une épithète que personne ne sera tenté de lui ravir, puisque la postérité la lui a conservée (1). Richard de Lison appartient aussi à cette période littéraire. Ce fut lui qui composa l'un des épisodes de ce curieux *Roman du Renart* commencé par Pierre de Saint-Cloud et continué par une foule d'autres poètes. Cette œuvre est une espèce de Babel poétique où chacun a successivement apporté sa pierre ; de sorte que cette réunion de matériaux divers a formé le plus étrange édifice qui soit au monde. M. Le Grand-d'Aussy a cru faire preuve de goût en écrivant, dans un de ses mémoires (2), que ce roman est fort plat et fort insipide, — ce sont ses propres expressions ; — mais il voudra bien nous permettre de ne pas être de son avis. Pour rallier d'ailleurs plus de monde à notre opinion, il nous suffira d'analyser un des passages de notre poète ; s'il y a platitude quelque part, on reconnaitra bien vite que c'est dans la

(1) Roquefort, *État de la Poés. franç. au* XIIe *siècle.—Hist. litt. de la France*, t. XVIII, p. 662 et 701.

(2) Le Grand-d'Aussy, au t. V des *Notices des Manuscrits*, p. 319.

critique et non pas chez le trouvère (1). Nous ajouterons de plus que ce roman a été traduit en différentes langues, et ce n'est pas certes une des moindres preuves que nous puissions admettre en faveur de notre assertion. La scène principale se passe entre un chat, un prêtre et un renard; les uns et les autres se jouent des tours pendables et s'amusent à se faire réciproquement des malices.

« Maître Tybert le chat, se promenant tranquillement sur une route, est assailli par un clerc qui se met à sa poursuite. Tybert est obligé de fuir, mais il se promet bien d'en tirer vengeance. Alors il épie le moment où le clerc descend de cheval, s'empare de l'animal et s'enfuit avec.--Il rencontre ensuite son compère renard, et tous deux, après avoir devisé ensemble sur ce qu'ils doivent faire, se dirigent enfin vers l'église du Molay (2), arrivés là, l'un et l'autre se mettent à chanter *vespres*; mais Tybert ennuyé probablement de ne pas avoir d'auditeurs, aperçoit la corde de la cloche qui pendait à la voûte du porche; alors, s'élançant aussitôt sur un

(1) Nous appuyons sur ce mot, *notre poète*, parce que Richard est né à Lison, près Bayeux (canton d'Isigny). Il nous apprend lui-même qu'il avait fait ce poème pour son connétable envers lequel il s'acquittait bien probablement d'une dette de reconnaissance. —Ce roman est également connu sous le nom de *Roman de Charles IX*, parce que le manuscrit qui nous en est resté a appartenu plus tard à ce prince et porte encore aujourd'hui ses armes sur la couverture. M. Méon est le premier qui ait donné une édit. du *Roman du Renart*; elle est de 1826.

(2) Le Molay est une petite commune qui se trouve à peu de distance de Bayeux, dans le canton de Balleroy.

banc qui se trouvait là, pour la saisir, il veut la mettre en branle; mais il s'entortilla de telle façon dans la maudite ficelle qu'il ne put jamais redescendre. Maître renard, toujours attentif à mal faire, vient enlever tout doucement le banc qui pouvait encore aider son compagnon à se tirer de là, et le laisse suspendu à moitié étranglé.

« Sur ces entrefaites, les paysans avertis par ce tintamarre horrible, accourent armés de fourches, d'épées, de bâtons, et menacent de tous côtés Tybert, qui finit cependant par s'échapper sain et sauf. Il est juste de dire que pour en agir ainsi avec son camarade, maître renard avait une injure personnelle à venger. Lorsque celui-ci était venu lui demander quelques secours pour lui et sa chère Hermeline, couchée malade en sa *meson*, sire Tybert l'avait reçu fort brutalement et l'avait renvoyé en lui disant :

> Par foi, ni donroie une bille
> Ce dist Tybert, en els n'en toi !
>
> . . . .
>
> Si alez dormir en un angle,
> N'ai que fere de vostre jangle
> Ne de vos falordes oïr :
> Fuiez ; si me lessiez dormir.
> Genai or de noise mestier,
> Fuiez de ci, alez biller !...

C'est exactement comme s'il lui avait dit : Vous m'assommez, vous et vos bavardages; laissez-moi dormir,

et allez vous promener! — Certes on ne peut nier que tout ce dialogue soit fort plaisant et fort drôlatiquement conçu. Nous sommes même parfaitement convaincu que si ce petit conte fût tombé entre les mains de notre bon Lafontaine, l'inimitable bonhomme, ainsi qu'il l'a fait en d'autres circonstances (1), en eût tiré un excellent parti.

(1) On sait que la plupart de nos fabulistes modernes ont imité les fabliers français du XIIIe, XIVe et du XVe siècles; mais il paraît, du reste, que ces derniers avaient aussi pris leurs sujets dans l'ancienne littérature bretonne ou armoricaine. *Hist. litt. de la France*, t. XIX p. 792.— Quoiqu'il en soit, Lafontaine a imité de Marie de France les fables suivantes : *le Coq et la Perle*, liv. I, fabl. XX; *le Loup et l'Agneau*, liv. I, fabl. X; *la Grenouille et le Rat*, liv. IV, fabl. XI; *le Chien qui lâche sa proie pour l'ombre*, liv. VI, fabl. XVII; *le Loup et la Cygogne*, liv. III, fabl. IX; *la Cygale et la Fourmi*, liv. I, fabl. I; celles de *la Jeune Veuve*, de *la Femme noyée*, du *Renard et du Corbeau*, des *Animaux malades de la peste* sont tirées des *Fabliaux de la Veuve*, par Gautier-le-Long, du *Vilain et de sa Femme*, par Marie de France, du *Roman du Renart* et du *Castoiement*. Manuscrits, 7218, 7989. Ses contes sont au moins au nombre de douze, imités de Enguerrand Doysy, Jehan de Boves, et Rutebeuf; enfin sa comédie de la *Coupe enchantée* est tirée du fabliau *le court Mantel* et des premières parties du *Roman de Perceval* par Chrestien de Troyes. Manusc. 6837, 6987, 7518, 27, 73.

Le Bonhomme, après tout, n'est pas le seul qui se soit permis de ces petites licences poétiques. La fable de *l'Huître* de Boileau n'est autre que la reproduction des *trois dames qui trouvèrent un anel*. Manuscrit 7218. — Molière, notre célèbre Molière, a lui-même emprunté le sujet du *Médecin malgré lui* au *vilain Mire*, de Rutebeuf, 7218.—Quelques scènes du *Malade imaginaire* au fabliau de *la Bourse pleine de sens*, par Jehan Le Gallois d'Au-

Au commencement du XIVe siècle et même dès la fin du XIIIe, le goût poétique de la nation se ralentit considérablement. Les implacables guerres entre la France et l'Angleterre qui remplirent ce siècle et une moitié du XVe, furent pour beaucoup, il est vrai, dans l'interruption des progrès littéraires (1), mais cette dégénérescence fut plus sensible encore sous les règnes qui suivirent celui de Louis-le-Hutin, c'est-à-dire sous ceux de Philippe-le-Long, de Charles-le-Bel et de Philippe de Valois. — En revanche on fit beaucoup plus de traductions que pendant le siècle précédent (2). Les mœurs de la nation française avaient subi une révolution immense ; la superstition et les préjugés religieux avaient pénétré de toutes parts au sein des masses ; des communautés s'élevaient comme par enchantement dans toute la capitale ; mais au milieu de ce progrès en apparence favorable aux lettres, l'enseignement était cependant devenu plus stupide qu'il n'eût jamais été. On s'occupait à des discussions

bepierre (manuscrit 7615), et enfin, son *Georges Dandin* a été puisé en partie dans le *Roman de Dolopathos* ou le douzième conte du *Castoiement*, de *celui qui enferma sa fame dans une tór*. Manucrits. Saint-Germ., 1830. — Rabelais et Grécourt y ont également eu recours. — ROQUEFORT, *État de la Poés. franç.* — AUGUIS, *les Poét. franç. avant Malh.* — BARBAZAN, t. I, II et III. — LE GRAND-D'AUSSY, t. I, II et III, p. 87.

(1) SAINTE-BEUVE, *Tabl. histor. et critiq. de la Poés. franç.*, p. 3.

(2) L'abbé LE BOEUF, *Traduct. qui ont été faites depuis le IXe siècle*, p. 738. — LACOMBE, *Orig. de la Poés. franç. depuis Charlemagne*, t. II.

puériles sur les mots, au lieu de se livrer à des études sérieuses sur les choses, et rien, absolument rien de ce qui pouvait être utile aux usages de la vie privée n'était enseigné dans les écoles publiques: une scholastique imbécille tenait à peu près lieu de tout (1). Il était donc réservé au fils du roi Jean de faire renaître un peu le goût des lettres, que la très courte succession des rois ses prédécesseurs au trône de France, avait fort peu développé dans la nation. Ce fut alors que Nicolas Oresme (2) traduisit par ordre de Charles V quelques-uns des livres d'Aristote qui étaient fort en vogue dans l'Université; Raoul de Presles, conseiller et maître des requêtes au palais du roi, translatait en langue vulgaire la Bible et quelques livres de saint Augustin (3). Le père Thomas Benoît, prieur de Sainte-Géneviève, faisait également pour ses moines une tra-

(1) Sismonde de Sismondi, *Hist. des Français*, t. xi, p. 443.— *Hist. litt. de la France*, t. xviii.—Nous nous réservons de développer plus largement cette vérité dans un travail que nous préparons, depuis plusieurs années, sur les institutions collégiales et universitaires du xive siècle; toute digression à cet égard serait complètement en dehors de notre sujet.

(2) Nicolas Oresme naquit à Caen, vers le milieu du xiv[e] siècle. Lorsqu'il fit ces diverses traductions, il n'était encore que chanoine de Lisieux; ensuite il devint grand maître du collége de Navarre, archidiacre de l'église cathédrale de Bayeux et enfin évêque de Lisieux en 1377.—Hermant, *Hist. du Diocèse*, p. 310.

(3) « *Transtulit de latino, Idiomâ vulgare seu Gallicum, Bibliam et librum Augustini de civitate Dei.* »—*Acad. des Inscrip.* t. xvii, p. 740.— Nous possédons également un témoignage précieux à l'égard des traductions qui ont été faites par ordre de

duction du même père, parce que plusieurs d'entre eux, disait-il, n'entendaient plus le latin (1). Enfin, Valère-Maxime, Tite-Live et beaucoup d'autres classiques furent également traduits par ordre de ce prince. L'espèce d'exorde surtout qui précède la traduction du père Thomas Benoît est assez curieux pour que nous croyons devoir le rapporter; il y règne vraiment une bonhomie et une naïveté tout patriarchales:

Por l'amour de nous très chiers frères
En françois ai traduit ce latin
Jas mis en langage vos mères,
Es mandements saint Augustin,

Lequel fut très noble docteur
Lettré et excellent sur tous.

Charles V. Christine de Pisan qui vivait à la cour nous dit, en parlant du goût prononcé que le roi avait pour les lettres: « Dont pour ceste cause fist par solennels maistres souffisans en toutes les sciences et ars, translater de latin en françois tous les plus nobles livres: si, comme la Bible en III manières: c'est assaveoir; le texte, et puis le texte et les gloses ensemble; et puis d'une manière allégorisée. Item le Grand Livre de saint Augustin, de la Cité de Dieu. Item etc. etc. » — Christine de Pisan. Manuscrits 9668, f° 4. — *Mém. de l'acad.*, t. II, p. 752.

(1) L'abbé Le Bœuf nous apprend que vers la même époque à peu près (1332), Pierre Roger, archevêque de Rouen, ayant été invité par Anne de Bourgogne, femme de Philippe de Valois, à traduire quelques Pères de l'Église, le pape Jean XXII fut obligé d'en charger Gautier de Dijon, parce que Roger ne savait pas un mot de latin. — L'abbé Le Bœuf, *Traduct. qui ont été faites depuis le* IX*e siècle.*

A la gloire notre Seigneur
Soit ce, et au proffit de tous.

J'ai sa rieule un tantet rimée,
Por meins desplaire à vostre estude,
Et en marge un peu déclarée
Por estre à l'entendre meins rude.

La rime en maint lieu n'est pas gente,
Ains mieulx vault rudement rimer,
Ou sens de l'acteur et entente
Qu'en aultre son léonimer (1).

Maints mós y a en mainte clause
Translatez— près de la lettre;
En lèvre vous dirai la cause (2).
Du meins n'y ai rien volu mettre.

Lisez la et l'estudiez
C'est la sente qui a Dieu meine

(1) Léonimer veut peut-être dire ici faire des vers *léonins*, mais nous n'osons l'affirmer. Cependant, nous devons faire observer que vers la fin du XIII[e] siècle, on entendait par *rime léonine* ce que nous entendons aujourd'hui par *rime riche*. Il serait donc beaucoup plus rationnel de s'arrêter à ce dernier sens, d'autant mieux qu'il s'accorde parfaitement avec la manière dont on doit, selon nous, comprendre la pensée renfermée dans les quatre vers du texte.

(2) *En lèvre vous dirai la cause* veut dire : Je vous expliquerai de vive voix.

Tenez-la (1), et por moi priez
Si n'aurai pas perdu ma peine.

Dieu par sa grant miséricorde
Ja vous oterait si bien tenir
En bonne paix et en concorde
Quà sa gloire puissiez venir.

Christine de Pisan, Gaston de Foix, Jean Froissart et Charles d'Orléans, petit-fils de Charles V et père de Louis XII, appartiennent encore à l'époque dont nous nous occupons; mais Christine surtout est un des personnages les plus marquants de la fin de ce siècle, par sa vaste érudition. Elle naquit à Venise en 1363 et vint à la cour de Charles V en 1368, où son père fut appelé comme astronome, ce que l'on nommait alors *astrologien*. Après la mort de son père et du roi, son protecteur, elle demeura à la cour de Charles VI où elle écrivit l'histoire de ce prince. Outre ce travail historique, il y a d'elle un nombre considérable de poésies parmi lesquelles on remarque *les dicts moraux à son fils*. Ces dits moraux sont autant d'enseignements qu'elle lui donne afin de lui apprendre à se bien *et loyaument* conduire, et surtout à se mettre en garde contre les séductions de la vie : les conseils les plus sages, les sentiments maternels les plus généreux y sont exprimés

(1) *Tenir la sente qui a Dieu meine* est une tournure grammaticale qui appartient complètement à cette époque ; nous la retrouverons dans le poème de Jean Joret, ayant exactement la même signification qu'elle présente ici.

avec une délicatesse et un charme de diction que l'on retrouve rarement parmi les poètes de son temps. Voici ce qu'elle lui enseigne :

Ayes pitié des povres gens
Que tu voys nuz et indigens,
Et leur aydes quant tu porras;
Souviengne-toi que tu morras!

Se tu scays que l'on te diffames
Sans cause, et que tu ayes blasmes,
Ne t'en courouc's, fay tousiours bien,
Car droit vaincra, ie te dys bien.

N'entreprends sans conseil des sages,
Grants faits, ne périlleux passages
Ne chose où il chée grant doubte
Fol est qui péril ne redoubte

Ne laisse pas que Dieu servir,
Pour au monde trop asservir;
Car biens mondains vont à défin,
Et l'ame durera sans fin.

Nous avons fait, à propos de son épitre d'*Othea à Hector,* une remarque assez singulière : c'est que Joret, le poète que nous publions, s'est quelquefois inspiré d'elle ; ainsi l'on retrouve dans la phraséologie de celui-ci des tournures poétiques qui ressemblent infiniment à celles de Christine de Pisan. Nous ne prétendons pas lui en faire un reproche ; seulement, c'est une

observation que nous avons faite, et nous avons cru qu'il pouvait être utile de la constater ici.

Le XVe siècle s'est à son tour signalé dans l'histoire de la république des lettres par de bien bizarres singularités poétiques ; et bien que notre compatriote Alain Chartier (1) soit l'homme dont la réputation lui ait prêté le plus d'éclat, soit comme poète, soit comme orateur, soit comme historien, la poésie s'égara néanmoins dans les tentatives les plus audacieuses et les plus insensées. Autant le XIIIe et le XIVe siècles avaient été simples, naïfs, bons et crédules, autant celui-ci fut léger, insoucieux et railleur. Les romans de chevalerie débordèrent de toutes parts et avec plus de force encore que jamais ; les histoires fabuleuses inondèrent tout-à-coup la France, et les effets que produisirent dans l'esprit de la nation toutes ces transformations

(1) Alain Chartier est né à Bayeux, en 1386, selon quelques historiens, et en 1388 selon Pluquet. Ce dernier indique même la *rue du Goulet* comme étant le lieu de sa naissance. Pendant sa vie, Alain Chartier fut surnommé le *Père de l'éloquence française* ; aussi, tous les vieux historiens ne parlent-ils de lui qu'avec un respect excessif. André Duchesne l'appelle *excellent orateur, noble poète*, et *très renommé rhétoricien*, et Pasquier dans ses recherches, va même jusqu'à dire qu'il mérite d'être mis en *parangon avecques l'ancien Sénèques de Rome* ; enfin Marot dans ses poésies le désigne aussi par ce vers :

« *Le bien disant en ryme et prose Alain.* »

Voir Duchesne, édit. de 1617. — Pasquier, liv. V, chap. XVIII. Thom. Sibil., *Art poét.*, p. 9. — Fréd. Pluq., *Essais historiques sur Bayeux*.

subites changèrent aussitôt le génie de la langue et de la poésie françaises. La ferveur qui s'était manifestée dans les siècles précédents pour les traductions des Pères de l'Église, se ralentit considérablement, puis elle finit insensiblement par s'éteindre (1). L'imprimerie aussi qui commençait alors à s'introduire en France ne fut pas étrangère à ce mouvement de réaction ; elle contribua même beaucoup à le rendre plus sensible et surtout plus progressif. La métromanie redevint une fureur comme au XIIe et au XIIIe siècles; seulement, les circonstances qui la firent renaître furent bien différentes. Notre langue commençait alors à prendre une forme plus stable, plus régulière, et nos poètes se sentant par là même un peu plus libres dans leurs allures, s'amusèrent à faire des gambades et des tours de force avec elle, comme en font avec leurs polichinelles nos enfants sur les places publiques. On ne se contenta bientôt plus de créer des histoires et des monstruosités fabuleusement impossibles, mais on jouait avec la pensée, on badinait avec le style, on folâtrait avec la rime, et il se trouvait des gens assez puériles ou plutôt assez niais, tranchons le mot, pour faire passer la pensée, le style et la rime par tous les caprices et toutes les fantaisies de leur imagination en délire. Tout cela bien entendu n'avait rien à démêler avec l'intelligence; mais l'intelligence n'a rien à faire où le calcul préside : c'était une extravagance con-

(1) L'abbé Le Bœuf, *Traduct. qui ont été faites depuis le* IXe *siècle*, p. 754.

certée d'avance, il est vrai, mais il fallait à tout prix quelque chose qui sortît de la ligne ordinaire.

Il nous faut du nouveau n'en fût-il plus au monde!

s'écriaient de toutes parts les romantiques du xve siècle : alors les uns et les autres se mirent à la découverte de tous les travers des vieux poètes latins de l'antiquité, et ils exploitèrent ces travers au bénéfice de la langue et de la civilisation nouvelle.—Ainsi, en dehors des vers de *huit*, de *dix* et de *douze* syllabes, qui avaient été jusqu'alors les plus usités, ils en firent de *deux*, de *quatre*, de *six* et même de *seize*, avec accompagnement de rimes, d'hémistiches et de coupures toutes particulières, puis ils les affublèrent de noms, non moins bizarres et particuliers. Il y avait des rimes *batelées*, *fratrisées*, *rétrogrades*, *allitérées*, *brisées*, *enchaînées*, *équivoques*, *sénées*, *couronnées*; il y en avait *en écho*, *en kirielles*, de *concatenées* et *d'annexées*; enfin, il y en avait à *double-face* et d'*empérières*; mais ces dernières l'emportaient sur toutes les autres: c'était le *nec plus ultra* du goût et de l'élégance, ou, comme l'auraient inévitablement écrit les mythologistes de l'Empire, c'étaient *les colonnes d'Hercule* de la littérature et de la poésie françaises, toutes choses que nous traduirions aujourd'hui par le mot de *stupidités*.

Ainsi, pour donner une idée précise de ce que pouvait être le dévergondage littéraire de cette époque, il suffira de dire que Jean Meschinot, écuyer sieur de

Mortières, qui fut d'abord attaché au service des ducs de Bretagne, puis ensuite à la reine de France, femme de Charles VIII (1), écrivit au bas d'un de ses *huitains*; « les huit vers cy dessoubz escrits, se peuvent lire et retourner en *trente huit manières différentes* (2). » Il est évident que des puérilités de cette nature étaient autant d'entraves apportées au génie de la langue et de la civilisation française.

Alain Chartier, bien heureusement pour nous et pour elle, ne se laissa pas entraîner par l'exemple; aussi notre langue et notre poésie nationales lui sont-elles considérablement redevables, malgré les plates et ridicules boutades lancées contre lui par l'éditeur des poésies *problématiques* de la problématique Clotilde de Surville (3). Nous sommes bien aise de trouver ici l'occasion de le dire, ne fut-ce que pour l'acquit de notre conscience, non! il est impossible de réunir plus de fatras et d'absurdités de toute nature, en deux volumes, et nous ne croyons pas qu'il soit possible d'abuser de la bonne foi publique avec plus d'impudence! Pour nous, cette œuvre, ou plutôt cet amalgame de

(1) Après la mort du dernier duc de Bretagne François II, décédé en 1448, Anne de Bretagne, qui avait épousé en premières noces Charles VIII, et en secondes Louis XII, son successeur, conserva Jean Meschinot auprès d'elle: alors, il prit le titre de *maistre d'hostel de la reine de France*. Le recueil de ses poésies est intitulé : *les Lunettes des Princes*. Aug., t. ii, p. 237.

(2) Sainte-Beuve, *Tabl. histor. et crit. de la poés. franç.*, p. 16.

(3) Voir les deux vol. publiés par M. Ch. Vanderbourg. Paris, an xi, 1803.

mots incohérents et discordants, est une platitude littéraire sans exemple, un mensonge tellement colossal, que quiconque aura la moindre habitude des manuscrits de cette époque, ne sera pas un seul instant, dupe de cette grossière supercherie, qui n'a d'autre caractère à nos yeux que celui d'une spéculation diabolique.

Dans le commencement du siècle suivant, notre langue aussi dut beaucoup à Ronsard, à Ronsard que Baillet appelle *le prince des poètes;* et que MM. de Thou et Duperron regardent comme un des plus éminents écrivains qu'ait eu la France (1); mais, déjà beaucoup d'autres poètes, parmi lesquels on compte les deux Saint-Gelais, Marot, Alain Chartier, Jean le Maire (2), Coquillart et Villon, avaient eu infiniment de succès avant lui. Aussi Boileau nous a-t-il toujours paru d'une injustice criante, quand après avoir parlé de Marot et de Villon avec une certaine complaisance, il s'écrie, à propos de celui-ci :

> Ronsard qui le suivit, par une autre méthode
> Réglant tout, brouilla tout, fit un art à sa mode,
> Et toutefois longtemps eut un heureux destin.
> Mais sa muse en français parlant grec et latin,

(1) Baillet, *Jugements des Savants*, t. iv, 1335.—*Jacobus, August., Thuan.,* lib. 82, *histor. suorum temporum, ad annum* 1585.—*Perroniana,* au mot Ronsard.

(2) Jean le Maire fut le premier qui s'aperçut que l'*e* muet produisait un mauvais effet dans les vers à l'hémistiche. Il fit part de son observation à Marot; mais, tout en en reconnaissant la justesse, ni l'un ni l'autre ne s'y conformèrent.

Vit dans l'âge suivant par un retour grotesque
Tomber de ses grands mots le faste pédantesque (1).

Eh bien ! tout cela est outré : Ronsard il est vrai, avait bien un peu habillé notre langue à la grecque et à la romaine ; mais on doit à jamais lui savoir gré cependant, lui qui vint plus d'un quart de siècle avant Malherbe (1524), d'avoir introduit dans la forme hermonique du vers un ordre et une précision qui étaient variables avant lui (2). Du reste, en attendant cette réforme salutaire préparée déjà par Alain Chartier, Villon, Saint-Gelais, Marot et Thomas Sibilet (3), un certain Jean Molinet, bibliothécaire de Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, trouvait fort plaisant de faire rimer tous ses vers en *son son*, en *ton ton*, en *bon bon* ; c'est-à-dire qu'il répétait deux fois la dernière syllabe de chaque vers, et le bon public d'alors s'entendait pour appeler cela des *rimes couronnées* (4). Marot en a fait depuis quelques-unes dans ce

(1) Nicol. BOILEAU-DESPRÉAUX, *Art poétiq.*, chant I, p. 178.

(2) Charles NODIER, *Traité de Linguistique*.—AUG., *les Poètes français avant Malherbe*, t. I.

(3) Dès 1548, Thomas Sibilet, qui fut le maitre du savant Etienne Pasquier, avait, avec Charles Fontaine, posé les principales règles de la versification française dans leur *Art poétique*. C'est donc une erreur d'attribuer à Malherbe une innovation qui était connue avant lui.—Voir l'édition de la biblioth. royale ; elle est de 1555 ; mais il en existe une autre in-8° qui date de 1548.—Voir aussi Pasquier, au liv. VII de ses Recherches.

(4) Ch. Font., dans son *Art poétique*, a dit : « Couronnée est la ryme en laquelle, où l'une seule, où les deux où trois dernières

style; mais elles sont un peu moins mauvaises que celles de Jean Molinet, de sorte que nous les citerons de préférence :

La blanche colom*belle*, *belle*,
Souvent je voys p*riant*, c*riant* :
Mais dessoubz la cor*delle delle*
Me jecte un œil f*riant*, *riant*,
En me con*sommant* et *sommant*
A douleur qui ma *face* ef*face* :
Dont suy le récl*amant amant*,
Qui pour l'ou*trepasse trespace*.

(Marot, en ses Chansons, p. 311.)

Dans la suite on ne trouva plus cette rime assez ridicule, on la perfectionna. Alors il ne suffisait plus seulement de répéter la consonnance une ou deux fois, ainsi que nous venons de le voir, mais il fallait encore que le mot vint de la même souche, de la même racine. Ainsi, par exemple :

Les princes sont aux grands *cours couronnez*
Comtes, ducs, rois, par leur droit *nom nommez*.
Leurs logis sont en bon *ordre ordonnez*
Et du hautain leur *renom renommez*.

D'un autre côté Guillaume Dubois, plus connu sous le nom de Guillaume Crétin, s'évertuait, non plus à répéter une ou deux syllables séparées, ainsi que l'avait

syllabes du carme faisant mot, ont été aussy dernières de la diction les précédant. » *Art poétique*, liv. I, ch. XV.

fait Jean Molinet, mais des mots tout entiers, prêtant à un double sens, ou bien offrant à l'oreille une double signification. Ces sortes de rimes s'appelaient *équivoques* (1). Pour en donner un exemple nous citerons ces vers qu'il adressait à sainte Géneviève, patronne de Paris :

Peuples en paix, te plaise *maintenir*
Et envers nous si bien la *main-tenir*
Qu'après la vie ayons fin de *mort-seûre*
Pour éviter infernale *morseure.*

Clément Marot, qui lui-même s'est amusé depuis aux dépens « *du bon Crétin au vers équivoqué* » ainsi qu'il l'appelait, s'est aussi servi fort plaisamment de cette rime dans une épître qu'il adresse au roi François Ier.

Et m'esbattant je fay rondeaux *en ryme*
Et en rymant, bien souvent je *m'enryme ;*
Bref, c'est pitié d'entre nous *rymailleurs ,*
Car vous trouvez assez de *ryme ailleurs*
Et quant vous plaist, mieux que moy *rymassez ,*
Des biens avez et de la *ryme assez.*
Mais moy, à tout, ma ryme et *ma rymaille*

(1) Sainte Beuve a parlé de cette rime dans son tableau historique et critique de la Poésie française; mais Thomas Sibilet, dans son *Art poétique ,* la regarde comme très élégante, parce qu'elle est « *la plus poignant l'ouie* » ; elle se fait dit-il, « quand les deux, ou trois, ou quatre syllabes d'une seule diction assises en la fin d'un vers, sont répétées au carme symbolisant; mais en plusieurs mots. Th. SIBILET, *Art poétique,* édit. de 1555. Lyon.

Je ne soutien (dont je suis *marry*) *maille*
Or ce me dist (un jour) quelque *rymart*,
Vien-çà, Marot, trouves-tu en *ryme art*
Qui serve aux gens, toy qui est *rymassé*?
Ouy vrayment (dy-je) Hen*ry Macé*.
Car vois tu bien, la personne *rymante*,
Qui au jardin du bon sens la *ryme ente*,
Si elle n'a des biens en *rymoyant*,
Elle prendra plaisir en *ryme oyant*:
Et m'est advis que si je ne *rymois*,
Mon pôvre corps ne serait nour*ry mois*,
Ne demy jour. Car la moindre *rymette*
C'est le plaisir, ou faut que mon *ris mette*.
Sy vous supplie qu'à ce jeune *rimeur*
Faciez avoir un jour par sa *ryme heur*
Afin qu'on die, en prose ou *en rymant*,
Ce rymailleur qui s'alloit en *rymant*,
Tant rymassa, ryma et *rymonna*,
Qu'il ha congneu, quel bien par *ryme on a*.

(Marot, en ses Poésies, p. 113, t. I.)

On appelait rimes *fratrisées* ou *enchaînées* celles dont le dernier mot du *carme* était répété au commencement du vers suivant, soit en équivoque, soit autrement. Ainsi Marot a dit dans une épigramme qu'il adresse à Caron pour l'inviter à souper :

Metz voyle au vent, single vers nous *Caron*
Car on t'attend : et quant seras en *tente*
Tant et plus boy, *bonum vinum Carum*.

(Epigrammes, p. 347.)

Du reste, l'exemple suivant fera mieux comprendre :

Dieu gard' ma maîtresse et *régente*
Gente de corps et de façon
Son cueur tient le mien en sa *tente*
Tant et plus d'un ardent fri*sson*.
Son m'oït poulser sur ma chan*son*,
Son de lutz ou harpes doul*cettes*
Cet espoir qui sans mari*sson*,
*Son*ger me faict en amourettes.

(Clément Marot, en ses Chansons, p. 311). (1)

Les rimes étaient *batelées* lorsque, dans les vers de dix syllabes, l'hémistiche du second rimait avec la couronne du premier (2). Ainsi Marot a dit dans une de ses ballades :

(1) Charl. Font., *Art poét.* L'honneur de cette invention, dans tous les cas, ne doit pas être attribué aux poètes du xv[e] siècle; car Ausonne, poète latin, né à Bordeaux, avait employé cette forme rhythmique dès le iv[e] siècle, dans ses *technopægnia* ou jeux artificiels :

Res hominum fragiles alit, et regit, et perimit *fors*.
Fors dubia, æternumque labens; quam blanda fovet *spes*.
Spes nullo finita œvo; cui terminus est *mors*.
Mors avida, inferna mergit caligine quam *nox*.
Nox obitura vicem. etc.

D. Ausonii opera, t. iii, p. 116.

(2) Charl. Font. a dit : *Batelée* s'appelle ryme en laquelle aux vers de dix syllabes réglément en la coupe ou *sémistiche*, est rymée la même ryme du vers précédent.—*Art poétiq.* l. vi.—Pierre Fabri, curé de Saint-Méray et natif de Rouen, nous apprend dans son *grant et vrai art de plaine rhétorique* qu'elle a été ainsi appelée par les Picards. l. ii, p. 8.

Quand Neptunus puissant dieu de la *mer*
Cessa d'ar*mer* carraques et galées
Les Gallicans bien le durent ay*mer*
Et récla*mer* ces grans ondes salées.

(Ballades, p. 227).

On a donné le nom de *rétrogrades* (1) aux vers dont on pouvait faire l'inversion, soit mot pour mot, syllabe pour syllabe, ou même lettre pour lettre, tout en ayant soin cependant de conserver le sens et la rime. La première de ces deux conditions ne s'y rencontrait pas toujours, ainsi qu'on va le voir; aussi le vieux Thomas Sibilet a-t-il soin de nous prévenir qu'elle était fort peu employée « *par ceux qui avaient le né mouché ;* » c'est-à-dire, bien probablement, par ceux qui avaient quelque talent. En voici un exemple :

Triomphamment cherchez honneur et prix,
Désolez cueurs, méchans infortunez;
Terriblement estes moquez et pris.

Puis en les retournant on trouve :

Prix et honneur cherchez triomphamment,
Infortunez, méchans cueurs désolez;
Pris et moquez estes terriblement.

(1) « *Rétrograde* est aussi de la vieille mode, dit Thomas SIBILET, et elle s'appelle ainsi à cause qu'elle se peut faire lire à reculon, ou lettre pour lettre, ou syllabe pour syllabe, ou mot pour mot ». *Art poétique*, p. 79, édit. de 1555. Lyon.

Assurément l'auteur de ces vers avait le *né fort peu mouché*, pour nous servir de l'expression de Sibilet; car il est impossible de rencontrer quelque chose qui soit plus en désaccord avec le bon le sens et la raison. Ces vers, du reste, n'avaient pas même le mérite de la nouveauté, car ils étaient encore imités des vieux poètes latins. Ainsi, pour n'en citer qu'un exemple remarquable, mais au moins fort curieux, nous rapporterons ce fameux distique latin que M. Pluquet a mis dans la bouche de Satan portant le *Chanoine de Cambremer* (1):

Signa te, signa temere, me tangis et angis,
Roma tibi subitò motibus, ibit amor.

Ces vers, ainsi qu'on le sait, peuvent se retourner *lettre par lettre*, sans que cette inversion change en quoi que ce soit, et le sens et la forme. C'est en quelque sorte un véritable tour de force *littéraire*, si l'on peut appeler littéraires ces extravagances-là !

Les rimes *annexées* (2) exigeaient à leur tour un certain arrangement méthodique dans la disposition des mots. Elles tenaient un peu aussi des rimes *fratrisées*, mais sans avoir cependant un rapport bien complet. Il

(1) Fréd. Pluq., *Contes popul., préjug., patois*, etc. p. 7.

(2) « Annexée est la ryme en laquelle la couronne n'est pas syllabe ou simple ou double répétée entièrement ; mais la couronne et le chef sont seulement dictions conjugées et annexées, c'est-à-dire descendantes d'une même source. » — *Art poétiq.* de Charles Fontaine, liv. I, ch. XV.

suffisait tout simplement pour celles-ci de répéter dans le second vers un des mots qui se trouvaient dans le premier, et ainsi de suite. Marot nous offre bien quelques exemples de cette rime ; mais en voici un de Pierre Fabri qui nous la fera mieux comprendre, puisqu'il est destiné à en expliquer le mécanisme :

Ainsi se fait rithme *annexée*
Annexant vers à autres vers,
Versifiée et composée,
Composant telz mots ou divers
Diversement mis et repris,
Reprenant la syllabe entière,
Entièrement des vers compris
Comprinse droit vers la dernière,
Derrenier vers ou diction,
Dictée ou vers la fin changée,
Changeant en variation,
Variablement arrangée.

(Pierre Fabri, *Vrai art de pleine rhétorique.*)

Il y avait aussi des rimes que l'on appelait *brisées*, parce qu'il était d'obligation pour le poète, que ses vers étant une fois coupés à l'hémistiche, puissent encore, dans l'une et dans l'autre des deux parties scindées, présenter de petits vers rimant ensemble et offrant un sens complet. En voici un exemple :

De cueur parfait chassez toute douleur,
Soyez soigneux, n'usez de nule feinte ;
Sans vilain fait entretenez douceur,
Vaillant et pieux, abandonnez la feinte.

Maintenant si l'on vient à les *briser* (1) à la césure, on trouvera de petits vers de *quatre* et de *six* pieds à rimes croisées, symbolisant également entre elles.

De cueur parfait
Soyez soigneux ;
Sans vilain fait,
Vaillant et pieux.

Chassez toute douleur,
N'usez de nule feinte :
Entretenez douceur,
Abandonnez la feinte.

Il y avait encore des rimes auxquelles on donnait le nom de *sénées*, lorsque tous les vers de chaque strophe ou tous les mots de chaque vers commençaient par la même lettre. Ainsi Marot a dit dans l'un de ses rondeaux :

C'est Clément Contre Chagrin Cloué
Et Est Estienne Esveillé Enjoué.

(1) Nous ferons remarquer en passant que ce mot Briser, *brisées*, serait à lui seul une preuve évidente de la confusion des idiomes dont Barbazan conteste à tort la réalité ; car son origine est purement celtique, puisqu'il vient de *brix* qui avait exactement la même signification dans cette langue que dans la nôtre.—Il en est de même du mot teutonique *reim* où *rim*, qui signifiait chez eux *numerus metrum* et dont nous avons fait notre mot français *rime*. Cette étymologie nous paraît de beaucoup préférable à celle de *rhythmus* que beaucoup d'auteurs, entr'autres l'abbé Delarue, lui donnent sans conteste.—Vide *Glossarium germanicum*, de Wachter, p. 1278.

Ce genre de poésie, du reste, était déjà connu des Celtes avant l'invasion romaine, car chez eux ils l'appelaient *allitération*. Marbode, évêque de Rennes, et l'un des prélats les plus lettrés du XI[e] siècle, parle également de l'allitération dans son traité *de Ornamentis Verborum*, et Serlon, chanoine de Bayeux, en fait usage dans l'une de ses pièces (1). Il est donc bien permis de penser avec quelque certitude que les poètes français du XV[e] siècle sont redevables de cette forme rhythmique aux poètes latins qui les ont précédés (2). Quelques poètes du XVI[e] ont aussi employé cette forme prosodique (3), et quelques modernes n'ont pas dédaigné, non plus, de s'en servir.

(1) Voir la traduction de Serlon faite par M. V.-E. Pillet, p. 3.

(2) Dès le VIII[e] siècle, St-Adhelme avait fait un poème intitulé : *de Virginitate*, dont les vers sont allitérés.—A peu près vers la fin du même siècle, le pape Adrien adressa à Charlemagne un poème en vers de sa façon, dont tous les mots commençaient par la première lettre de son nom ; enfin, dans le IX[e] siècle, Hubaud, religieux de St-Amand, dédia à l'empereur Charles-le-Chauve un poème allitéré composé en l'honneur des *chauves*, tous les mots commençaient par un C :

Carmina, clarisonæ, clavis oantâte camenæ.

Voir ANQUET., *Hist. de France*, t. III, p. 81. —DUMARSAIS, dans ses *tropes*, p. 256.

(3) *Leo Placentius* fit surtout à cette époque un petit poème bien connu des élèves de rhétorique, qui est intitulé : *Pugna Porcorum*. Il se compose de 253 vers dont tous les mots commencent par un P.

Plaudite porcelli, porcorum pigra propago.

Nous nous rappelons, entr'autres choses, un distique fait de nos jours par un anglo-français résidant à Londres ; c'est une des productions les plus épileptiques que nous ayons jamais vues en ce genre. Non-seulement tous les mots ont la même initiale, mais toutes les syllabes commencent par la même lettre ; c'est plus fort !

Ton tuteur te tentait, tu tentais ton tuteur,
Tes traits trop tentatifs tentaient ton tentateur.

Il n'y a vraiment qu'un logogriphe qui puisse lutter de style, d'élégance et d'harmonie avec ces puérilités là !

Les rimes *en écho* étaient de deux espèces, et bien que les unes et les autres consistassent à répéter la dernière syllabe à peu près à la façon des rimes couronnées de Jean Molinet, elles affectaient cependant une autre disposition méthodique. Quelquefois l'écho changeait à chaque vers, mais quelquefois aussi il était invariable, c'est-à-dire qu'il restait le même pour toute la pièce. Dans le premier cas Gilles de Viniers a dit (1) :

Progreditur plures porci pinguedine pleni
Pugnantes pergunt, etc.

Voir Dumars. dans ses *tropes*, et Morer. dans son *Dict. histor.*

(1) Cette rime était en usage dès le XIII[e] siècle, puisque Gilles de Viniers paraît être un des écrivains qui ont accompagné saint Louis à la croisade ; mais elle fut aussi employée au XV[e]. Aug. *les Poët. franç. avant Malherbe.*—Le Grand-d'Aussy, *Contes et fabliaux*, t. I., p. 72.

Icelle est la très mignote
Note
Qu'amors fait sçavoir;
Avoir
Qui puet belle amye,
Mye
Nel doit refuser.
User
En doit sans folie:
Lie
Est la paine as fins amans.

Quant à l'autre espèce de rime *en écho*, le vieux Thomas Sibilet nous apprend «*qu'en ceste-cy la couronne estait hors de la mesure et composition du vers* (1). Ainsi, dans l'épigramme qui va suivre, nous en retrouvons certes un bien curieux exemple; mais nous ne voudrions pas *pour le plus beau trône du monde* l'avoir inventé.

Responds Echo, et bien que tu sois *femme*,
Dy vérité: Qui fit mordre la *femme*?...
Qui est la chose au monde plus in*fâme*?
Qui plus engendre à l'homme de dif*fame*?
} FEMME!...

Il faut avouer que cet *écho* est bien ridicule et fort

(1) « *Écho* est aussi une espèce de *couronnée*, mais en ceste-cy, la couronne est hors de la mesure et composition du vers. » Th. Sibilet, *Art poétiq.*, p. 77.

mal élevé de s'en aller répétant à chaque vers : Femme ! femme ! femme !

On désignait par le nom de rimes *en kyrielles* celles qui consistaient à répéter un même vers à la fin de chaque couplet, ce que nous avons depuis appelé refrain (1). Ainsi dans notre vieux chansonnier-poète, Olivier Basselin, nous retrouvons le type de cette forme poétique ; c'est-à-dire de ces charmants couplets, assaisonnés d'un joyeux refrain constamment répété.

Tout à l'entour de nos remparts
Les ennemys sont en furie :
Sauvez nos tonneaux, je vous prie !
Prenez plus tost de nous, sourdards,
Tout ce dont vous aurez envie :
Sauvez nos tonneaux, je vous prie !

Nous pourrons après en beuvant
Chasser notre mélancholie :
Sauvez nos tonneaux, je vous prie !
L'ennemy qui est cy devant
Ne nous veut faire courtoisie.
Vuidons nos tonneaux, je vous prie !

Au moins s'il prend notre cité,
Qu'il n'y trouve plus que la lie :
Vuidons nos tonneaux, je vous prie !

(1) « *Kyrielle* est appelée la ryme en la quelle en la fin de chaque couplet un même vers est toujours répété. » Thom. SIBILET, *Art poétiq.*, p. 74.—Ces sortes de couplets à rimes en kirielles ne sont pas nouvelles, dit ce même auteur ; elles s'appelaient autrefois *palinods*, c'est-à-dire rechantés plusieurs fois. *Ibid.*, *loco citato*, p. 74.

Deussions-nous marcher de côté,
Ce bon sidre n'espargnons mie :
Vuidons nos tonneaux, je vous prie!

(*Vaux-de-Vire* d'Olivier Basselin.)

Lorsque le dernier vers d'un couplet ou d'une strophe recommençait à son tour le premier de la strophe ou du couplet suivant, on appelait alors ces rimes *concatenées* (1). Marot et surtout les modernes se sont souvent servi de cette forme rhythmique; forme, à la vérité, qui ne manque ni d'élégance ni de gentillesse quand elle est employée avec goût et discernement. Nous prenons cet exemple au hasard :

D'Eléonore
Chacun admire le talent ;
Et ce que personne n'ignore,
C'est qu'on soupire en écoutant
Eléonore.

Eléonore
A plus d'un appas séducteur,
Je le sais ; mais je crois encore
Qu'on doit leur préférer le cœur
D'Eléonore.

Eléonore
De la fêter me fait la loi :
Qu'un autre la compare à Flore ;

(2) « *Concatenée* est la ryme en la quelle les coupletz se suivant sont concatenez, en sorte que le suyvant se commence par le dernier vers du précédent. Thom. Sibil., p. 75. » Ce mot vient de *concatenatio*, *catenâ*, chaîne.

On est tout qu'en on est pour moi
Eléonore.

Ce rhythme, ainsi qu'on peut le voir, affecte un peu de la tournure du *rondeau ;* mais cependant il n'en a point la structure complète, et n'est point soumis aux mêmes règles prosodiques.

Enfin il y avait des rimes *empérières*(1), et celles ci étaient regardées comme les plus belles, probablement parce qu'elles étaient un peu plus ridicules que toutes les autres. On exigeait donc pour qu'elles fussent *parfaites* que la même consonnance fût répétée jusqu'à *trois fois* à la fin de chaque vers ; c'est-à-dire que trois mots ayant exactement la même terminologie devaient y trouver place quand même. Cette consonnance multiple leur donnait, on le conçoit, une espèce de ressemblance avec les rimes *en écho ;* cependant, elles portaient le nom d'*empérière,* ainsi que nous l'avons dit. Les poètes du XVIe siècle ont rejeté cette rime tant ils l'ont trouvée absurde ; de sorte qu'elle restera comme un monument des plus belles extravagances poétiques qu'aient jamais commises nos bons devanciers du XVe et même des siècles antérieurs. Voici un exemple que nous avons emprunté à l'un de nos vieux poètes : *devines si tu peux et comprends si tu l'oses!...*

(1) Thom. Sibil., dans son *Art poétiq.,* a dit : « Est appelée *empérière* pour ce qu'elle a triple couronne. Ceste ne se fait que d'une syllable répétée deux fois simple après le mot qu'elle couronne. » *Art poétiq.,* liv. II, p. 256. Edition de 1555. Lyon.

En grand re*mort*, *mort*, *mord*,
Ceux qui par*fais*, *fais*, *fais*,
Ont par ef*fort*, *fort*, *fort*,
De clercs et f*rais*, *rais*, *rès*.

On trouve encore d'autres exemples dans le père Mourgues et l'abbé Massieu (1), mais tous ont l'air de perpétuels logogriphes jetés par la sottise à la face de l'humanité.

Qu'es-tu qu'une im*monde*, *monde*, *onde*?

S'écrie le père jésuite dont nous venons de parler. l'abbé Massieu n'est pas plus intelligible. Exemple :

Bénins lecteurs, très dili*gens*, *gens*, *gens*,
Prenez en gré nos impar*faits*, *faits*, *faits*.

Il fallait, en effet, que le lecteur fût essentiellement *bénin* pour prendre en gré les *faits* de ces messieurs.

Voilà pourtant ce à quoi passaient leur vie la plupart des poètes du XVe siècle. Chez eux l'intelligence était un mot, si l'on veut ; mais un mot vide de sens et sans

(1) Le P. Mourg. *Traité de la Poés. franç.*, Toulouse, 1685. —Mass., *Hist. de la Poés. franç.*, t. II. Nous devons dire également que les poètes latins du XIIe siècle avaient employé une sorte de versification qui aurait bien pu donner naissance à celle-ci. Ainsi le chanoine de Bayeux, Serlon, dont nous avons déjà parlé, nous offre une pièce de vers hexamètres rimant de la sorte :

Voce bre*vi*, sermone le*vi*, tibi paucula se*vi*.
Qui neque *vi*, nec jure bre*vi*, sed amore quie*vi*.

signification bien précise, tant le travail matériel avait absorbé toutes leurs facultés intellectuelles et poétiques. On se croyait un grand homme ou un génie supérieur, parce que l'on avait inventé une combinaison diabolique, et le public d'alors, abusé sur le mérite réel de ces œuvres, préférait Guillaume Crétin au vieux Alain Chartier, Meschinot à Ronsard, de même les Romains de la décadence avaient longtemps auparavant, préféré les vers de Perse à ceux d'Horace (1).

Malheureusement ce dévergondage littéraire ne devait pas s'arrêter là; on voulut ajouter des perfectionnements à ces monstruosités déjà si difformes, et il se trouva des innovateurs qui donnèrent toutes sortes de formes à leurs productions littéraires. Ainsi, l'on voyait de petits poèmes disposés en *croix*, en *triangles*, en *ovales*, en *fourches*, en *râteaux* ; en un mot, en toutes sortes d'ustensiles les moins poétiques du monde. Cependant, pour être juste, il ne faut pas trop en rejeter la faute sur les poètes de cette époque; car en cette circonstance, ainsi qu'en beaucoup d'autres, ils s'étaient modelés sur les poètes latins de la haute antiquité. Si l'on en veut la preuve, elle ne sera pas difficile à donner. On connait encore aujourd'hui cinq pièces de vers disposées de la sorte, pièces auxquelles on a depuis lors donné le nom de *vers figurés*. Trois sont d'un Rhodien nommé Symmias (2); l'une de ces

(1) Nisard, *Etuds sur les Poèt. de la décadence*, t. i, p. 216.

(2) Peign., *Amusements philologiques*. — Mass., *Hist. de la Poés. franç.*, p. 293.

pièces représente un *œuf*, l'autre a la forme d'*ailes* et la troisième simule une *hache ;* enfin les deux autres sont d'un poète latin du IVe siècle, nommé Optatien ; l'une représente un *syrinx*, l'autre une *orgue hydraulique*. Il est impossible, on le voit, de pousser plus avant la licence poétique.

Ce fut donc pour imiter ces modèles que les poètes français du XVe siècle employèrent tout ce qu'ils avaient d'esprit et d'imagination. Tous les hommes lettrés de cette époque ne suivirent cependant pas, ainsi que nous l'avons déjà dit, cette route singulière, ils s'opposèrent au contraire avec fermeté à ce débordement intellectuel ; tels furent Alain Chartier, Villon St-Gelais et Jean Marot. St-Gelais traduisait en vers français l'*Enéide* et les *Géorgiques* de Virgile, tandis qu'Alain Chartier composait son *Curial*, le *Bréviaire des Nobles* et *la Belle Dame sans mercy*. Ces diverses productions ont acquis à ce dernier une réputation bien méritée ; voilà pourquoi, sans doute, un siècle après, Marot s'écriait, en parlant de lui :

En maître Alain la Normendie prend gloire !

Marot avait raison, et nous nous plaisons à le constater, car cette opinion se trouve encore aujourd'hui pleinement ratifiée par la postérité.

Le poème de Joret que nous publions ici appartient à l'époque qui nous occupe, le XVe siècle. Seulement, son auteur ne s'est pas laissé entrainer

au dévergondage d'idées qui caractérise les poètes ses contemporains. Il est resté calme, mesuré, sévère et profondément religieux au milieu de la désorganisation morale et littéraire qui s'opérait autour de lui ; en un mot, son ouvrage est un de ceux que l'on appelait alors *Chants royaulx*, c'est-à-dire un de ces petits poèmes dévots qui s'adressaientsous la forme symbolique, soit à Dieu, à la Vierge, ou aux Princes. Sous ce rapport cet ouvrage est précieux, parce qu'il y en a peu de cette époque où le bizarre, l'immoral, et le fantasque prenaient tour à tour la place du réel, du pudique et du vrai.

Jean Joret, de plus, appartient à la Normandie. Il naquit à Bayeux en 1428 (1), c'est-à-dire, quarante ans à peu près, après Alain-Chartier, et plus d'un siècle avant Malherbe. Malheureusement nous avons peu de renseignements sur le compte de notre compatriote ; nous savons seulement qu'il fut pauvre, qu'il eut une jeunesse assez laborieuse et qu'il fut *escripteur* des rois Charles VII et Louis XI, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même dans son *Exoration au Roi*. Son poème qu'il composa en l'honneur de Charles VIII, est intitulé le *Iardrin salutaire*, et en le dédiant à ce prince, il lui rappele ses anciens services auprès des rois ses prédé-

(1) M. Pluquet qui avait signalé l'existence de ce poète, n'avait évidemment pas eu connaissance du manuscrit dont il a parlé ; car, outre qu'il s'est trompé dans la désinence paléographique du titre,—faute que ne commettrait jamais sciemment un antiquaire, —il ne nous a pas donné la daté de la naissance de Joret, chose qu'il n'eût pas manqué de faire s'il eût eu le manuscrit à sa disposition.—Voir son *Essai histor. sur Bayeux*, p. 420.

cesseurs; mais ce n'était évidemment qu'un prétexte pour obtenir la pension qu'il sollicitait depuis longtemps, et reprendre en même temps auprès du monarque ses anciennes fonctions. Voici ce qu'il lui écrivait :

Et si c'estait votre bon plaisir, Sire,
Quelques gaiges pour vivre me donner
Je vous pourray de beaux livres escrire
Ainsi qu'à moy vous plaira ordonner :
Anciennement pour moy reguerdonner
De mes labeurs que j'ai euz en jeunesse ;
Ne me vueillez donc, Sire, habandonner,
Car soixante ans j'ai jà qui est vueillesse.

Ceci prouve évidemment que l'*escripteur* du feu roi n'était pas riche; mais il ne faut cependant pas conclure de là, que Joret n'était un poète, ni de quelque crédit, ni de quelque talent, par cela qu'il mendiait des faveurs; car on serait peut-être dans l'erreur. Nous avons remarqué qu'il entrait assez volontiers à cette époque, dans les habitudes des poètes de la cour, d'adresser de pareilles demandes aux rois et aux princes, afin qu'ils voulussent bien les tirer d'embarras quand ils se trouvaient dans quelque méchante position. Ainsi, nous voyons le poète Villon, contemporain d'Alain Chartier, adresser des vers fort mielleux au duc de Bourbon pour lui demander des secours, tandis que d'un autre côté nous entendons André de la Vigne, secrétaire particulier d'Anne de Bretagne, et de plus attaché au service de Charles VIII, adresser également à ce

prince une supplique dans le genre de celle de Joret. Il y a peut-être même moins de pudeur dans celle-ci :

> Mon très chier Sire, pour m'avancer en court,
> De plusieurs vers ie vous ay fait présent,
> Si vous suplie de bon cueur en présent,
> Qu'ayez regard à mon argent très court,
> Mon très chier Sire.
>
> Mon espérance pour ce vers vous accourt
> Que vous soyez de mes maux appaisant,
> Car escu n'ay, qui ne sont peu pesant
> Et qui pis vaut, ie plaidoye en la court,
> Mon très chier Sire.

Il parait du reste que de telles demandes avaient toujours un assez heureux résultat ; car un siècle après, nous retrouvons Marot lui-même, copiant à peu près mot pour mot la requête de Villon, afin de l'adresser à François Ier (1). La tradition, dans tous les cas, ne s'en est point perdue dans les siècles postérieurs : les poètes-quêteurs sont en grande majorité, même de nos jours, et nous trouverions au besoin plus d'une illustration contemporaine à qui chose pareille est arrivée.

La poésie de Joret, au milieu de tout cela, n'en est pas moins fort précieuse ; il y règne une douce et sainte mysticité qui plait à l'ame ; l'allégorie qui s'y rencontre

(1) MASS. *hist. de la Poés. franç.*, p. 271. Clém. MAROT. *Épit. au Roi*.

à chaque strophe cache une pensée toujours symbolique qui se révèle sous les formes les plus heureuses et les plus variées ; mais l'expression, bien que manquant un peu de vivacité, n'en est pas moins toujours très exacte et fort délicatement exprimée. L'harmonie est quelquefois fort grande chez notre poète, ainsi qu'on pourra le voir dans les stances trois, quatre, cinq, etc. Mais ce qui les fait trouver belles, selon nous, c'est un doux parfum de symbolisme et de christianisme qui s'élève de toutes ces strophes et leur donne un charme inexprimable qui porte à penser. On comprend mieux cette différence surtout, quand on compare cette poésie avec celle des auteurs de cette époque. Alain Chartier est plus poète incontestablement, Villon, Crétin, Coquillard, Jean Le Maire, Octavien de Saint-Gelais, Marot et toute la vieille génération des poètes du XVe siècle, le sont aussi assurément, mais on s'en fatigue promptement, parce qu'il y a presque toujours une idée fort peu orthodoxe qui domine toutes leurs productions. Les réponses des *tensons* de Chartier, par exemple, sont généralement très libres, et les poésies de Villon sont presque toutes immorales, bien qu'il ait été chanté par Boileau-Despréaux.

Nous ne prétendons pas, après tout, faire de notre poète un génie de premier ordre, ni de son œuvre une des plus marquantes du XVe siècle ; nous savons parfaitement jusqu'où doit aller notre enthousiasme à cet égard ; mais seulement, en n'envisageant la question que sous le rapport littéraire, archéologique et philologique, nous dirons : que les monuments de cette

époque sont toujours fort précieux ; et que, dès-lors qu'ils appartiennent à un pays ayant exercé un influence aussi grande que le nôtre sur les destinées de la langue et de la poésie françaises, il est essentiellement utile et national de les lui conserver.

Le Jardrin salutaire.

Le

Jardrin salutaire

Composé pour le Roi Charles viij

L'an m cccc lxxxviij*.

Prologue recommandatif

Sur le brief Traictié nommé le Jardrin salutaire.

Au Roy Charles huitiesme de ce nom,
Roy des François de digne et hault renom
Roy tres Xrestien, j'ai composé ce livre,
Il est de droit et civil et canon.

* Ce poëme, qui faisait autrefois partie du fonds de Lancelot, a été extrait d'un manuscrit appartenant aujourd'hui à la bibliothèque du Roi. Il est sur beau vélin, de forme petit in-4°, sans *tournures*, quoique fort bien écrit, et il appartient bien

De l'Eglise nommé grant champion
Si, lui doint Dieu longue vie et bien vivre,
Et de tous ses ennemis le délivre,
En lui faisant tous faiz vertueux suivre
Et mettre paix en France et union;
Puis la Vierge que tous doivent ensuivre
En Paradis le conduise et le livre
A Dieu son filz en Jubilation.

certainement à la fin du xv[e] siècle, époque à laquelle vivait Joret. Il est probable, d'après ce que nous avons pu savoir de notre poète, qu'il était *clerc*, nous voulons dire *prêtre*, parce que, d'abord, la nature du sujet l'indique; ensuite, parce qu'il savait le latin, et qu'il n'y avait guères que les clercs, à cette époque, qui puissent afficher une telle érudition. D'un autre côté aussi, l'emploi qu'il avait exercé auprès des rois Charles VII et Louis XI peut très bien nous autoriser à le penser. Quant au titre d'*escripteur* que se donne le poète, on doit le traduire par *secrétaire* et non point par simple copiste, ainsi que quelques personnes l'on prétendu; car Auguis nous apprend qu'il entrait alors dans les habitudes de tous les secrétaires ordinaires de la cour, de prendre le titre d'*Escripteur du Roi*.—Voir la collection d'Auguis, *les Poètes français avant Malherbe*, t. 1.

Exoration au Roy nostre sire.

O Roy des Roys du monde souverain
Très noble et franc, très digne et moult humain,
Très humblement encliné ie vous prie
Qu'il vous plaise prendre en gré de ma main
Ce brief Traictié par moy fait bien à plain.
Moralise de la gloire infinie.
Deux Roys servi d'Escripteur en ma vie,
Charles, Loys, lesquels Dieu salvifie;
J'ai jour et nuyct et bien fait mon devoir.
Pour ce, Sire, vostre grace suplie

Que me doniez ; et par voz courtoisie
Votre Escripteur me vueillez recevoir.
Et si c'estait votre bon plaisir, Sire,
Quelques gaiges pour vivre me donner
Je vous pourray de beaux livres escrire
Ainsi qu'a moy vous plaira ordonner :
Anciennement pour moy reguerdonner
De mes labeurs que i'ay euz en jeunesse
Ne me vueillez donc, Sire, habandonner
Car soixante ans i'ai jà, qui est vueillesse.

Fiat ut petitur, si domino nostro Regi placeat, pro actore Johanne Joreti.

Cy après commance le dit brief Traictié du Jardrin salutaire composé par l'acteur pour le Roy nostre Sire, Charles huitiesme de ce nom, selon les xxiij lettres de A-B-C, ou mois de décembre m cccc lxxxviij, et sur chacune lettre sont deux coupletz.

Ceci mérite une explication particulière, car il serait peut-être difficile de comprendre ce que signifient ces XXIII lettres de A-B-C, sur lesquelles sont deux couplets. Joret, en cette circonstance, ne put se défendre de sacrifier aux Dieux du jour ; il ne le fit pas comme les poètes ses contemporains, mais il emprisonna cependant sa pensée dans certaines limites défavorables à la poésie, et cela bien certainement pour avoir le mérite de vaincre une difficulté. Le moindre obstacle, applani d'une manière originale, tenait lieu de talent, ainsi que nous l'avons déjà dit ; et certes, c'était, en effet, une difficulté assez grande, de s'astreindre bénévolement à faire deux couplets sur chaque lettre de l'alphabet. C'est ce que fit Joret, et c'est ce qu'il a voulu dire par ces vingt-trois lettres de A-B-C (1). L'on aura donc soin de remarquer que, de deux strophes en deux strophes, la lettre change à la lisière du premier carme, en suivant ainsi jusqu'à la fin du poème l'ordre le plus régulièrement alphabé-

(1) Le roi de Navarre avait fait, dès le XIII[e] siècle, ainsi qu'on peut le voir dans le recueil de La Ravalière, une chanson sur le nom de *Marie*, et chacun des couplets commence par une des lettres de ce même mot. Nous avons également trouvé une pièce de vers *léonins*, *d'Adelmani scholastici*, sur les hommes illustres de son époque, dont toutes les strophes commencent, ainsi que le poème de Joret, par une lettre de l'alphabet, depuis A jusqu'à Z ; seulement elle change à tous les tercets.—*Vetera analecta* du P. Mab., p. 380.—Enfin, bien longtemps avant eux, saint Augustin avait composé, à l'usage du peuple, contre les Donatistes, une hymne abécédaire, en vingt stances de douze vers, tous sur la même lettre. Delar., t. i.

tique. C'est une grande puérilité, sans doute ; mais il faut l'accepter telle qu'elle se présente, puisque c'est un des caractères distinctifs de l'époque à laquelle il appartient. Cet enfantillage, dans tous les cas, ne laissait pas que d'être encore assez ingénieux, bien qu'il ait été mis en usage longtemps avant lui par les poètes latins. Mais ceci doit peu nous occuper : voyons maintenant comment il en est sorti vainqueur.

Le Jardin salutaire.

I.

Au doulx printemps que tous arbres fleurissent,
Souef odorants aux plaisans iours de may
Et des boutons toutes belles fleurs yssent.
Joyeux d'esprit et laissant tout esmay,
Sur les verts champs tant beaux ie cheminay
En contemplant la divine puissance.
Mais Dieu louer, si de lui chemin n'ay
Et sa grâce, l'as! ie ne puis sans ce*.

* Cette rime est en *équivoque* par rapport à celle qui symbolise avec elle.

ij.

A Dieu doncques duquel tout bien procède
Humble à genoux de bon cueur ie suplie,
Qu'à moy pécheur de sa grâce il concède
Que mon euvre soit par lui acomplie
Et d'utiles enseignements remplie,
Pour parvenir sans nulle offension
Au grant soupper, à l'eure de complie,
Que Dieu fait au sainct mont de Syon.

iij.

Bien longuement quant i'eus lors cheminé
De loing ie vy ung iardrin spacieux,
Clos de haulx murs, de bois environé
Plain de tous biens et fruictz délicieux,
De toutes fleurs et arbres spécieux :
Et est nommé le Jardrin Salutaire.
C'est le plus bel vergier dessoubz les cieux,
De le louer, iamais ne me puis taire.

iv.

Blanches roses comme lys, et vermeilles,
Et toutes fleurs moult odoriférans,
Palmes, cyprès, haulx cèdres à merveilles
Et tous arbres très bien fructiférans
Sont en ce lieu, que cueurs désidérans,
Plaisir à voir pourraient adviser;
Toutes beautez y sont splendiférans
Et tous trésors qu'on saurait deviser.

v.

Ce beau iardrin est à ung Roy très digne
Qui n'a qu'ung filz, auquel il a commis
De bien regir son vergier et sa vigne
Arbres et fleurs dedans plantez et mis.
N'a home nul, iamais il n'est permis
D'y résider s'il n'a fidélité,
Gardes y a, que nulz faux ennemis
N'y facent mal furt ou crudélité.

vj.

Cité y a de parfaicte unité
En ce iardrin richement située
Ou ce grant Roy avait communité;
De beaux seigneurs iadis instituée.
Mais une part d'eulx fut destituée
De leur estat par désobéissance;
Et la plus part d'eulx fut constituée
Du Roy, ferme d'honneur, en accroissance.

vij.

Dedans ceste magnifique cité
Riche et puissant d'excellent pulcritude
Paix, ioye, honneur, gloire et félicité
Tousiours y sont et de biens plénitude.
Nul n'y entre s'il n'est en gratitude
De ce grant Roy et lui soit acceptable,
Nul mal n'y a, mais de vie amplitude
Car cité est sur toutes délectable.

viij.

De ce Vergier quant approcher voulis,
Vint devant moy ung saige messagier,
Bien ancien, qui me dist : mon chier filz,
Nul n'entre céans quand il est estrangier ;
Mais fault quil soit féal sans soy changier.
Et ie lui dis : Sire, dès ma jeunesse
Je suis féal ; or doncques sans dangier,
Vous entrerez en grant ioye et liesse.

ix.

Et puis à moy vint une damoiselle
Qui me mena du iardrin à l'entrée,
Où ie trouvai une grant dame belle
Noble et plaisant, de drap d'or préparée,
Qui lors me dist de parole asseurée :
As-tu, féal, espoir du Roy servir ?
Je dis que oyl ; et lors sans demourée
Du beau vergier me fist la porte ouvrir.

x.

Entré quant fus en ce plaisant iardrin
De tous oiseaux très ioyeux chants ouy
Harmonisans tant doulx soir et matin,
Dont amplement mon cueur fut resiouy.
De tous arbres et fleurs, espanouy
Est ce vergier, plus odorans que basme,
De ioye en fus lors comme esvanouy
Et doulcement m'endormy soubz ung palme.

xj.

Fort sommeillant aux doulx chants d'oisillons,
Me fut advis qu'en songe ie pensoye
Qu'il y avait en riches pavillons
Seigneurs, dames, vestuz de draps de soye;
Dont une vint, que lors ne congnoissoye
Qui m'esveilla et dist qu'il convenoit
Que feusse prompt, et que prest tousiours soye
De bien servir le Roy qui là venoit.

xij.

Franc et doulx Roy! ce Roy très pacifique
A bien choisi une noble pucelle
De lignée royal et magnifique,
La plus saige du monde et la plus belle,
Qui de son filz est mère et humble ancelle.
Et de tous les grans biens trésorière
De son iardrin; car commise il l'a, celle
Qui les départ comme grant aumosnière.

xiij.

Grant aide fait ceste dame, et support,
De ce vergier aux passants viateurs,
Et seurement les conduit à bon port
Par ses moyens de salut directeurs,
En les sauvant des Tirans malfaicteurs
De ce désert périlleux et umbraige,
Qui sans cesser, sont très faulx agaiteurs
Pour les rober et faire moult d'outraige.

xiv.

Grants ennemis, larrons, faulx barbarins,
Sont au dict bois près de ce beau Vergier,
Qui iour et nuyct emblent aux pélerins
Les biens et fruictz bons et sains à mengier,
Que ce grant Roy bening leur fait donner
Pour les nourrir en leur pélerinaige;
Mais ces larrons les leur viennent oster
Et plusieurs d'eulx font languir en servaige.

xv.

Ho! clément Roy, tant de maux et périlz,
Sont en passant par ce bois dangereux!
Car maints y sont navrés morts et périz
Par ces brigands et murtriers périlleux,
Qui tousiours sont des grants biens envieux
Des pélerins de ce Vergier parfaict;
Mais par l'aide du Roy victorieux
Plusieurs y sont, de grants armes par faict.

xvj.

Haulx et puissans princes et chevaliers
A ce grant Roy, pour ses subgetz deffendre
Des ennemys ; car a cens et milliers
Vaincre les peut, et en fuyte les rendre.
Ils sont très forts et vaillans pour offendre
Et mettre à mort d'ommes deux millions ;
Ils sont loyaux à leur Roy sans mesprendre,
Ils sont expers hardiz plus que lyons.

xvij.

Joyeux revint le messagier a moy
Après que i'eus soubz cest arbre dormy,
Qui me mena en l'église du Roy
Et puis me dist : or, attens mon amy ;
Tantost verras, le Roy venir icy,
Avec sa grant noblesse et excellence.
Entens doncques mon chier filz, bien, et my
A deux genoulx, fais lui grant révérence.

xviij.

Je fus du cueur consolé et ioyeux,
Quant i'eus ouy ceste doulce parole
Du bon hérault; et eslevay mes yeux
De vers le ciel, par pensée qui vole,
Louant le Roy qui me veult mettre ou role
De ses esleuz et serviteurs loyaux;
Dont humblement grâces ie lui recole
Et de ses grans bénéfices royaulx.

xix.

Katoliques, églises sumptueuses
A ce grant Roy, par très riche édifice,
Bien parfaictes au par voix moult ioyeuses
De musique au tant doulx artifice
Est Dieu servi, et fait divin office
Révéremment tous les iours de l'année.
Il est heureux qui y a bénéfice
Car bien en paix a sa vie assignée.

xx.

Katoliquement ce doncques ie crus lors;
Si veis tantost le noble Roy yssir
Et son chier filz, et la Royne dehors
De son palais, et les Seigneurs venir.
C'estait chose d'admirable plaisir,
De veoir ce Roy et sa très grant noblesse
Car mélodies on oyait à plaisir
De tout doulx son, qui l'ouye point ne blèce.

xxj.

Lors m'enclinay à genoulx de bon cueur
Devant ce Roy l'onnourant humblement;
Si me dist lors le dit ambassadeur
De par le Roy, que si féablement
Vouloye amer le Roy, finablement
Me recevroit, et de ses gens seroye.
Je respondis que véritablement,
De le servir bien, ie ne cesseroye.

xviij.

Je fus du cueur consolé et ioyeux,
Quant i'eus ouy ceste doulce parole
Du bon hérault ; et eslevay mes yeux
De vers le ciel, par pensée qui vole,
Louant le Roy qui me veult mettre ou role
De ses esleuz et serviteurs loyaux ;
Dont humblement grâces ie lui recole
Et de ses grans bénéfices royaulx.

xix.

Katoliques, églises sumptueuses
A ce grant Roy, par très riche edifice,
Bien parfaictes au par voir moult ioyeuses
De musique au tant doulx artifice
Est Dieu servi, et fait divin office
Révéremment tous les iours de l'année.
Il est heureux qui y a bénéfice
Car bien en paix a sa vie [illegible]

xx.

Katoliquement ce doncques ie crus lors·
Si veis tantost le noble Roy yssir
Et son chier filz, et la Royne dehors
De son palais, et les Seigneurs venir
C'estait chose d'admirable plaisir.
De veoir ce Roy et sa très grant [illegible]
Car melodies on oyait à plaisir
De tout doulx son, qui l'[illegible]

[illegible]

Lors m'enclinay [illegible]
Devant ce Roy ! [illegible]
Si me dist lors le [illegible]



De par le Roy, que s' [illegible]
Vouloye amer le Roy, [illegible]
Me recevroit, et [illegible]
Je respondis que [illegible]
De l [illegible]



xxij.

Le landemain au moyen d'une dame
J'entray dedans sa très noble chapelle
Où le Roy vint, auquel de corps et d'ame
Je feis honneur; car iamais nul n'expelle
Qui bien le sert, mais tout home il appelle
Qui d'umble cueur l'ayme et le veult servir.
C'est un doulx Roy de bonté paternelle,
Duquel fait bon la grâce desservir.

S'ensuit l'exposition moralle de ce brief Traictié.

xxiij.

Morallement pour ce livre exposer,
Ce Vergier, c'est l'église militante;
Et pour plus hault en dire et déposer,
C'est des haulx cieux l'église triumphante.
Ce Messagier c'est Foy a Dieu plaisante,
Qui vint à moy parler premièrement;
Nul n'entrera s'il n'a foy suffisante
En l'Eglise pour parler clèrement.

xxiv.

Mon divin Roy, parlant morallement,
Ce beau iardin c'est saincte mère Eglise,
Qui a esté dès son commancement
Et tousiours est des bons et saincts exquise.
Le Roy, c'est Dieu, dont toute grace est prise
Et son seul filz, c'est le doulx Jhesucrist
Des bons Xrestiens est et sera requise
Tant que viendra le dampné antécrist.

xxij.

Le landemain au moyen d'une dame
J'entray dedans sa très noble chapelle
Où le Roy vint, auquel de corps et d'ame
Je feis honneur; car iamais nul n'expelle
Qui bien le sert, mais tout home il appelle
Qui d'umble cueur l'ayme et le veult servir.
C'est un doulx Roy de bonté paternelle,
Duquel fait bon la grâce desservir.

S'ensuit l'exposition moralle de ce brief Traictié.

xxiij.

Morallement pour ce livre exposer,
Ce Vergier, c'est l'église militante;
Et pour plus hault en dire et déposer,
C'est des haulx cieux l'église triumphante.
Ce Messagier c'est Foy a Dieu plaisante,
Qui vint à moy parler premièrement;
Nul n'entrera s'il n'a foy suffisante
En l'Eglise pour parler clèrement.

xxiv.

Mon divin Roy, parlant morallement,
Ce beau iardrin c'est saincte mère Eglise,
Qui a esté dès son commancement
Et tousiours est des bons et saincts exquise.
Le Roy, c'est Dieu, dont toute grace est prise
Et son seul filz, c'est le doulx Ihesuscrist
Des bons Xrestiens est et sera requise
Tant que viendra le dampné antécrist.

xxv.

Nos bons désirs devotz et saincts pensers
Tendans à Dieu par contemplacions,
Ce sont les fleurs et boutons beaux et clers
Dont yssent fruictz qui sont nos actions,
Vertueuses par opérations.
A noz prochains donnans bon exemplaire
Belles vertuz font vers Dieu partions
Pour grace avoir et plus ne lui desplaire.

xxvj.

Nostre dame la bénoiste Marie,
C'est la Royne de l'église immortelle;
Mère de Dieu, qui sans cesser le prie
Pour les pécheurs de ceste vie mortelle.
De ses trésors grant trésorière est elle,
Et puissamment par sa bonne deffense
Les pélerins deffent de la cautelle
Des ennemys qui leur font dure offense.

xxvij.

O! comme tant est digne et bieneurée
De l'Eglise la dame universelle.
Mère de Dieu, laquelle est preférée,
Sur tous anges en la gloire éternelle;
Nostre aide elle est vers Dieu continuelle,
Et sur terre nul homme ne reffuse
Qui la requiert d'umble cueur, et fidelle,
Car sa grace par le monde est diffuse!

xxviij.

Au monde n'a tant d'églises notables
Où soit la Foy de Dieu plus confermée,
Comme en France dont les Roys charitables,
Sont appelez d'antique Renommée
Roys très Xrestiens; par l'Eglise famée
Que Dieu vueille de tous maux préserver!
Et nostre Roy, car c'est sa bien amée,
Si plaise a Dieu longtemps l'y conserver.

xix.

Princes, Thrones, Chérubins, Séraphins,
Anges, vertuz et dominations,
Puissances et archanges, tous affins
De ce haulx Roy par toutes nations,
Qui ont par lui les Gubernations;
De tous humains en l'Eglise ça bas,
Sauvent le Roy des machinations,
De tous nuysans plains d'envie et cabas.

xxx.

Par les arbres de ce Vergier i'entends
En général tous les bons katoliques
De l'Eglise saincte, qui en tous temps
Sont vertueux fleuriz de fleurs céliques,
Et qui gardent les lois évangéliques
Ainsi qu'ils ont en baptesme promis;
Et pourtant Dieu et ses saints déifiques
Verront au Ciel sans en estre desmis,

xxxj.

Qui veult entrer en l'Eglise de Dieu
Faut qu'il ait foy pour ferme fondement
Des grans vertuz dont est cloz ce beau lieu
Et Charité pour l'eslargissement,
Espérance, des murs l'exaulcement
Et le profond qui est humilité.
Tempérance, force, semblablement
Justice et paix pour grant stabilité.

xxxij.

Qui du Grant Roy parfaict amy veult estre,
Il doit amer Jhesus parfaictement
Son chier seul filz qui se siet à sa dextre,
Et vivre bien sans péché iustement.
Toutes vertuz doit avoir sainctement,
En bien ouvrant par ce mondain passaige;
Des ennemys se gardant cautement
Qui ne le fait ainsi, il n'est pas saige.

xxxiij.

Roses et fleurs de l'église très saincte
Et beaux arbres tant vers et florissans
Sont les iustes, desquels est l'ame paincte
De grans vertuz icelle embellissans,
De leurs vies sont bons odeurs yssans
Et de bons fruictz que belles fleurs apportent
Cas des humains qu'ilz voyent périssans,
De grans douleurs en leurs cueurs ils supportent.

xxxiv.

Revéremment l'ostie consacrée
Par le prestre devons tous adorer
Car là est Dieu, qui toute chose crée
A faict de riens ; si devons l'honnourer.
Et nos péchez pensant, sa mort plorer,
Qu'il endura en la très saincte croix
Pour nous et pour grace nous implorer
De sa bouche dist les sept doulces voix.

xxxv.

Si bien pensons, la très digne personne
Du doulx Jhesus et divine et humaine
Joyeux serons; voix n'est qui si doulx ne sonne,
Jhesus nommer ou penser, ioye amaine.
Ces bénoistz saincts qui sont en son domaine
Vers lui soyent pour nous intercesseurs,
Qui vivez là où toute ioye on maine.
Avec eulx tous martyrs et confesseurs.

xxxvj.

Sainctement donc en ce iardrin vivons
De l'église qui tant est glorieuse;
Laissons péché, et nos cueurs eslevons
Vers Dieu, et vers sa mère précieuse.
Advocate miséricordieuse
Des pécheurs est, car pour ce Dieu l'a faicte:
Sur toutes est plus digne et gracieuse
Et du Vergier est dame très parfaicte.

xxxvij.

Trois ennemys sont de ce monde au désert
Qui aux enfants de saincte église font
Guerre sans fin. Le faux monde tout pert,
La char blandist et le Deable confont.
Helas! plusieurs des pélerins deffont
Et leur ottent toutes belles vertuz
Pour les dampner au lac d'Enfer profont,
Où péchenrs sont d'aspres tormens batuz.

xxxviij.

Tristes furent de grace originelle
Eve et Adam, en ce bois despoillez
Par l'ennemy à tous humains rebelle,
Dont ils furent des haulx cieux exillez.
Caym tantost rempli d'iniquitéz
En ce désert occist son frère Abel,
Et fut martir pour vivre en équitez
Qui tant amy de Dieu est et a bel.

xxxix.

Vraiz prophètes que Dieu avait transmis
On fist mourir en ce boys désolé.
Puis sainct Jehan, par Hérode soubzmis
En Chartre, fut par murtriers décolé.
Après, y fut Jhésus Christ immolé
En croix, pour nous, par les faulx Juifs iniques,
En ce desert dont l'omme est consolé
Et a de Dieu des graces dominiques.

xl.

Vers Dieu, des saincts martirs mors par martire
En ce siècle devons tenir la sente
Des confesseurs et vierges, qui retire
De mal nos cœurs si que notre ame sente,
Des grants douleurs, que Dieu présente
Aux bien-vivants en ce monde mortel,
Pour acquerir la gloire et riche rente
Du hault vergier, céleste et immortel.

S'ensuit après la plus haulte exposition céleste et divine de ce brief Traictié.

xlj.

Crestiens, en Dieu Jhesus nostre Saulveur
Pour plus parler du iardrin haultement,
C'est le beau ciel du très hault empereur
Qui là règne perpétuellement.
Ung Dieu en trois personnes, vrayement
Qui ne font qu'ung en saincte trinité
Et roy des roys est infailliblement
En sa gloire triumphe et dignité.

xlij.

Xrestiens, pensez de Dieu la grant bonté
Sa puissance, sa clémence et valeur,
Du hault iardrin céleste la beauté,
Qui sont les cieulx d'incomparable honneur,
Où sont ioyes, repos resplendisseur
Richesse et biens infiniz à largesse.
Ceux qui y sont auront tousiours bon eur
Vie et santé, gloire, paix et saigesse.

xliij.

Ysnellement Lucifer et les siens
Après que Dieu les eut faiz et créez
Firent péché plus vil que nul siens;
En paradis dont furent hors boutez
Par sainct Michiel qui les en a chacez
Honteusement sans plus y revenir
Et en enfer sans fin sont trébuchez,
Dieu nous garde de ce chemin tenir!

xliv.

Yci doncques, dévotz, ce Dieu servons
En bien gardant ses saincts commandemens.
Les sept péchez mortelz tous eschevons
Pour eviter d'enfer les griefs tormens.
Et des vertuz les beaux adornemens
De nos ames insérons au grenier,
Pour recueillir les bons fruictz et fromens
De gloire aux cieulx par le grant iardrinier.

xlv.

Zizanie qui est male semence
De tout péché mortel et véniel,
Nous vueille oster ce bon Roy de clémence;
Et mette en nous de grace le miel,
Dont Salomon, David et Daniel
Prophétizé ont en leurs escriptures,
Et par l'aide de l'ange Gabriel
Nous deffende de males aventures.

xlvj.

Zèle d'amour ayons au Redempteur
Qui l'Eglise conduit tant saigement,
Et lui prions qu'il soit seûr conducteur
De nos ames iusqu'au trespassement :
Et nous garde d'entrer au dampnement
De Lucifer qui du ciel cheut iadis,
Mais par sa mort nous donne sauvement
En son benoist iardrin de Paradis.

Amen.

Cy finist le brief Traictié du Jardrin salutaire.

TABLETTES.

TABLETTES

HISTORIQUES ET BIBLIOGRAPHIQUES

RENFERMANT

SIÈCLE PAR SIÈCLE ET PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

LE NOM DES HISTORIENS, DES LITTÉRATEURS

ET DES POÈTES

QUI

ONT ILLUSTRÉ LA NORMANDIE DEPUIS LE IVe SIÈCLE JUSQU'AU XVIe INCLUSIVEMENT.

Ces *Tablettes historiques et bibliographiques* sont encore bien loin d'être complètes, nous le savons ; mais ce travail ne pouvant être que le résultat de laborieuses recherches ou d'un dépouillement immense, nous ne pourrons combler cette lacune qu'en avançant dans la carrière d'études littéraires que nous avons l'intention de parcourir.

Quoiqu'il en soit, elles sont encore, telles que nous les offrons aujourd'hui, beaucoup plus complètes que toutes celles qui ont été publiées jusqu'à ce jour. Il

est bien entendu qu'en faisant cette observation, nous nous renfermons dans le cycle séculaire et dans le cadre topographique que nous avons embrassé; c'est-à-dire dans la circonscription des anciennes provinces normandes exploitées depuis le IVe jusqu'au XVIe siècle inclusivement. Nous devons cependant faire une remarque, c'est que non-seulement nous nous sommes contenté d'inscrire sur nos Tablettes le nom des littérateurs, des historiens et des poètes *nés en Normandie*, mais encore nous y avons placé tous ceux qui ont habité cette province, bien que n'étant pas aborigènes, et qui s'y sont distingués, soit par quelque travail littéraire, soit par quelqu'institution ayant pour but d'y rehausser l'éclat et la gloire des lettres. Cela dit, nous continuons.

IVe SIÈCLE.

ATTIUS-PATÉRA, druide, né à Bayeux vers l'an 300 de l'ère vulgaire.—C'était un rhéteur distingué, qui professa à Rouen vers ce temps. Saint Jérôme et Ausonne, poète latin, né à Bordeaux dans le IVe siècle, en font le plus grand éloge.

ALGASIE, dame Gauloise, intimement liée avec Hédibie, jeune veuve fort lettrée, dont parle saint Jérôme dans ses *Explications de l'Écriture sainte*. Algasie lui soumit onze questions sur divers endroits de l'évangile de saint Paul, dont il lui donna la solution.

DELPHIDIUS, Attius-Tiro, né à Bayeux ainsi que son père le célèbre druide Patéra. Il se fit un grand nom par ses poésies et son éloquence, et saint Jérôme en parle comme d'un homme de très haut mérite.

HÉDIBIE, jeune veuve des Gaules, de Bayeux ou près Bayeux. Elle chargea Apodémius qui partait pour Betheléem d'adresser à saint Jérôme onze questions de théologie concernant le Nouveau Testament. Apodémius lui rapporta les explications demandées, ainsi qu'on peut le voir dans les OEuvres de saint Jérome. Cette même Hédibie était intimement liée avec Algasie dont nous avons déjà parlé.

VIe SIÈCLE.

SAINT ÉVROUL, né à Bayeux sous le règne de Clovis. — Il fonda la célèbre abbaye de ce nom dans le diocèse de Lisieux, après avoir passé, toutefois, plusieurs années dans le monastère de Deux-Jumeaux, près Bayeux.

VIIIe SIÈCIE.

FRÉCULFE, évêque de Lisieux, né au milieu de ce siècle et mort vers 850.—Il est auteur de deux livres de chroniques latines.

HARDOUIN (le Père), moine de Saint-Wandrille.—Il excellait dans l'arithmétique et l'art de bien écrire. On connaît de lui plusieurs manuscrits.

SAINT AUBERT, né dans le diocèse d'Avranches et promu à l'évêché de cette ville en 708.—C'était un prélat fort distingué par

sa famille, et fort instruit dans l'étude des belles-lettres, si l'on en croit le célèbre Huet dans son *Bréviaire*, et l'abbé Desroches dans son *Histoire du Mont-Saint-Michel.*

IXe SIÈCLE.

ADALHELME, promu évêque de Séez vers la fin de ce siècle. —Il a écrit en latin une *Vie de sainte Opportune* et un *Recueil des bénédictions des évêques.*

ANGILBERT, poète latin, moine et abbé de Saint-Riquier, mort le 18 février 814.—J.-D. Mabillon a inséré dans les *Annales bénédictines* la relation de ce monastère qu'il avait écrite pendant sa gestion en qualité d'abbé.—On a publié sous son nom, en 1741, une *Histoire des premières Expéditions de Charlemagne*, qui n'est point de lui; elle appartient à Dufresne de Francheville.

SALOMON III, évêque de Coutances en 892.— Ce prélat aimait les lettres et favorisait ceux qui les cultivaient. Il avait composé un *Traité sur les arts libéraux.*

Xe SIÈCLE.

DUDON, doyen de la Collégiale de Saint-Quentin.—Cet historien a écrit l'*Histoire des ducs de Normandie* depuis Rollon jusqu'à la mort de Richard Ier, en 996. Cette histoire qui a été publiée dans la collection de Duchesne, est entremêlée de vers latins d'un assez pauvre style. (*Historiæ Normann. script.*)

MAINARD, moine de Fontenelle, au diocèse de Rouen.— Il

fut arraché de sa communauté qu'il avait enrichie de livres précieux, par le duc Richard qui le nomma abbé du Mont-Saint-Michel. Sous sa direction, l'étude des lettres fit de grands progrès dans ce monastère, et il en sortit plusieurs grands hommes.— Il mourut en 991, son neveu Mainard II lui succéda.

RATHÈRE ou RATHIER, moine de Lobbe, évêque de Véronne, de Liège, et enfin abbé de Saint-Amand, d'Aumont et d'Aulnay. — Il mourut dans cette dernière abbaye en 972, après avoir composé plusieurs traités qui ont été publiés dans le *Spicilége* de Luc d'Achery.

XIe SIÈCLE.

ANASTASE, moine de l'abbaye du Mont-Saint-Michel.—Il était étranger et possédait à fond les langues grecque et latine. — Après quelques années de vie claustrale, il quitta le monastère et s'en alla prêcher la foi aux Sarrasins d'Espagne.

ARNOULD, surnommé *Malcouronne*, chapelain du duc de Normandie, Robert-Courte-Heuze.— Il éleva une école à Caen, auprès de celle de Lanfranc, école d'où sortit Roger, abbé de Caen. Il nous l'apprend lui-même dans ses *Gesta Tancredi*.— Ce Malcouronne fut nommé patriarche latin de Jérusalem après la prise de cette ville, et son école fut fermée en 1096.—Il mourut en 1118.

DURAND, premier abbé de Troarn (près Caen).—Il se distingua dans les lettres par son *Traité contre l'hérésiarque Bérenger*, imprimé à la suite des ouvrages de saint Lanfranc, dans le *Spicilége* de dom Luc d'Achery.

EINARD ou AINARD, abbé de Saint-Pierre-sur-Dive, mort le 14 janvier 1078.—C'était un homme recommandable sous tous

rapports ; il savait la musique, et il est auteur d'ouvrages latins tant en prose qu'en vers.

EMMA, abbesse de Saint-Amand de Rouen, et sœur de Jean, évêque d'Avranches.— Cette femme, qui se rendit célèbre par son amour pour la poésie et les beaux-arts, fut surnommée *la Pieuse Muse*.— Elle mourut l'an 1069.

FULBERT, moine de Saint-Ouen, a laissé plusieurs ouvrages latins : 1° une *Histoire des miracles de saint Ouen*, patron de son abbaye ; 2° une *Vie de saint Aicadre*, abbé de Jumièges, vulgairement appelé saint Achard.

GEFFROY, abbé de Saint-Alban, était d'une famille distinguée des provinces de Normandie et du Maine.— Il composa une *tragédie* intitulée *le Miracle de sainte Catherine*, et il la fit jouer par ses écoliers dans son monastère. C'est la première pièce de ce genre qui ait été faite. Geffroy gouverna l'abbaye de Saint-Alban jusqu'à sa mort, arrivée vers l'an 1141.

GILBERT MAMINOT, évêque de Lisieux. Après avoir lui-même enseigné pendant longtemps les lettres et les sciences dans son diocèse, il mourut vers 1100 ou 1101.

GUILLAUME DE CONCHES, ainsi nommé de la ville où il prit naissance, en 1080.— Il mourut vers 1150, après avoir laissé un ouvrage latin sur la théologie, en 2 vol. in-f°, imprimé en 1474.

GUILLAUME DE JUMIÈGES ou GUILLAUME CALCUL, mort moine de cette abbaye, vers 1090.— Son *Historia Normannorum* a été imprimée d'abord en 1603 dans les *Angliæ Scriptores* de Cambden, et en 1619 dans les *Scriptores Histor. Franc.* de Duchesne.— M. Guizot en a publié une traduction en 1826, un vol. in-8°.— On a remarqué qu'il y a des interpolations faites dans les textes de Cambden et de Duchesne qui ne se retrouvent pas

dans un manuscrit de saint Victor, dont parle Vertot dans le *Mercure* de décembre 1723.

GUILLAUME DE L'APOUILLE, né en Normandie et mort après Auguste, en 1099.—Il a composé un poëme en cinq livres, sous ce titre : *De rebus Normannorum in Sicilia, Appullia et Calabria gestis usque ad mortem Roberti Guiscardi.*—Cet ouvrage fut publié en 1582, in-4°, par Jean Tiremois, de Rouen, d'après un M. S. de l'abbaye du Bec, et réimprimé depuis dans le tome 5 des *Scriptores rerum Italicarum* de Muratori.

GUILLAUME DE MERLERAUT, moine de Saint-Evroul.—Il a écrit quelques ouvrages ascétiques.

GUILLAUME DE POITIERS, né à Préaux, près de Pont-Audemer, vers 1020. Son surnom vient de ce qu'il avait fait ses études à Poitiers.—Militaire d'abord, il entra après dans les ordres, devint archidiacre de Lisieux et chapelain de Guillaume-le-Conquérant.—Il a laissé un ouvrage précieux qui fait partie de la collection de Duchesne, sous ce titre : *Gesta Guillelmi ducis Normannorum et regibus Anglorum.*

GUITMOND ou WITMONT, moine de l'abbaye de Saint-Evroul.—C'était un littérateur et un musicien distingué.

INGULF, moine de St-Wandrille, au diocèse de Rouen.—En 1076 il devint abbé de Croyland et il écrivit en latin l'histoire de cette abbaye.—Il fit ensuite le voyage de Jérusalem, et à son retour il composa une histoire de tous les monastères anglais, depuis 626 jusqu'à 1191. Moreri nous apprend qu'étant secrétaire du Bâtard, il fit une collection *des lois normandes* en vieux langage, par ordre de ce prince, afin de naturaliser ces lois dans la Grande-Bretagne.— Cette opinion est aussi celle de Spelman, le Ducange de l'Angleterre.

JEAN DE BAYEUX devint archevêque de Rouen après avoir été nommé évêque d'Avranches par Guillanme II, duc de Normandie. C'était un prélat fort savant dans les lettres et dans les sciences. Guillaume de Poitiers nous assure qu'il avait une grande vivacité d'esprit qui le rendait apte à toutes choses.—Il mourut le 9 septembre 1079.—Nous avons de lui un ouvrage intitulé : *de Officiis Ecclesiasticis*, qu'il composa étant évêque d'Avranches, et qu'il dédia à Maurille, archevêque de Rouen. Cet ouvrage a été publié avec des notes en 1641, par les soins de quelques chanoines de ce diocèse.

JOHEL, seigneur du diocèse d'Avranches, qui fonda en 1082 le prieuré des Biards.— Bientôt après il devint abbé de ce monastère et y composa une *Vie de saint Nicolas*, où l'on voit la vénération des souverains d'alors pour ce grand saint.—« Pendant sa vie, dit Baldric qui composa des vers à sa louange, il éclaira de ses rayons, ainsi que le soleil, les habitants du Maine et les réchauffa de sa sainte ardeur. » Johel mourut en 1097.

LANFRANC, moine de l'abbaye du Bec et ensuite de celle de Saint-Etienne de Caen, fondée en 1064 par Guillaume-le Conquérant, duc de Normandie.— Après avoir institué une école célèbre à Caen, il enseigna, pendant un an, les belles-lettres à Avranches, et devint ensuite évêque de Cantorbery, où il mourut en 1089 (le 28 mai), après avoir occupé pendant 19 ans son siége épiscopal avec honneur.

On connaît de lui les ouvrages suivants : 1° un *Traité du corps et du sang de notre Seigneur*, ainsi que plusieurs autres ouvrages ascétiques que dom Luc d'Achery, religieux de Saint-Maur, a fait imprimer dans sa collection, en 1647 ; 2° un *Recueil de Lettres* ; 3° des *Commentaires sur les épîtres de saint Paul*, et enfin des notes sur quelques conférences de Cassien.

ORDERIC VITAL, moine de Saint-Evroul, né à Attingham en

Angleterre le 16 février 1075, et mort en Normandie vers 1142. — Il a laissé une *Historia Ecclesiastica* fort estimée, que Duchesne a imprimée dans sa collection en 1619.—En 1826, M. Louis Dubois a donné une traduction annotée de cet historien, et elle a été imprimée dans la collection des *Mémoires sur l'Histoire de France* publiée par M. Guizot.

PHILIPPE DE THAN, poète Anglo-normand de la fin du XIe et du commencement du XIIe siècles.— Il florissait de 1107 à 1121, et il appartenait à la noble famille des de Than qui possédaient une seigneurie de ce nom à trois lieues de Caen, dans le diocèse de Bayeux.— Nous avons de lui son *Bestiaire* et son *Liber de Creaturis*. Le premier de ces deux ouvrages est fort curieux. Nous ferons remarquer que ce trouvère est le premier qui ait ajouté une syllabe de plus aux rimes féminines.

RAOUL DE CAEN est né dans cette ville vers le milieu du XIe siècle.— Il a laissé une histoire latine des Croisades, intitulée *Gesta Tancredi, etc.,* qu'il ne conduisit que jusqu'en 1105.—On la trouve dans la collection de Muratori et de dom Martène.

ROBERT DE TOMBELAINE, moine fort savant, de l'abbaye du Mont-Saint-Michel. Il fut lié d'amitié avec Anastase et saint Anselme, moine de l'abbaye du Bec.— Ce fut même à l'instigation du premier qu'il fit ses *commentaires sur le Cantique des Cantiques* de Salomon. Eudes ou Odon Ier, trente-et-unième évêque de Bayeux, le fit venir près de lui et lui confia la direction du monastère de Saint-Vigor.

ROGER DE CAEN, moine de Saint-Etienne et abbé du Mont-Saint-Michel en 1085. Il fut chapelain du duc Guillaume et devint abbé de la Cerne, en Angleterre.— Roger composa, en 1078, un poème latin, dont parlent les Annales bénédictines, sous le titre de *Contemptu mundi*.—Il mourut en 1090.

ROSCELIN, de Compiègne. Odon, évêque de Bayeux, l'attira à sa cour. — Ce fut un des plus fameux docteurs de Paris, qui devint chef des *Nominaux* et maître d'Abeilard. — Il s'est rendu célèbre particulièrement par ses controverses avec saint Anselme et Abeilard lui-même.

SAINT ANSELME, abbé du Bec, né dans le Piémont en 1033. — Il devint dans la suite archevêque de Cantorbery, et laissa plusieurs ouvrages ascétiques qui furent imprimés in-f° à Nuremberg, en 1491. Depuis ils ont été plusieurs fois réédités.

SAMSON, baron de Douvres, né à Bayeux, frère de Thomas de Douvres, archevêque d'Yorck. — Il fut élève du célèbre Marbode, évêque de Rennes, et l'un de ses plus savants disciples. — Devenu veuf et père de trois enfants, il embrassa l'état ecclésiastique. Bientôt après, il fut nommé clerc de la chapelle de Guillaume-le-Conquérant, ensuite trésorier de la cathédrale de Bayeux, et enfin évêque de Winchester en Angleterre, où il exerçait encore en 1109.

SERLON, chanoine de Bayeux surnommé, *Parisiacensis*. — On connaît de ce poète trois manuscrits ; l'un fait partie de la bibliothèque *Cotonnienne*, au musée britannique ; le second appartient à la bibliothèque royale, et est classé sous le n° 3718 ; enfin le troisième se trouve dans la bibliothèque du Vatican (fond Christine de Suède, n° 344). Parmi les pièces de vers de Serlon, on remarque un poème de 750 vers élégiaques, non rimés, intitulé *de Patricida*, quelques vers adressés à Odon, évêque de Bayeux, une satire contre Gilbert, abbé de Caen, et enfin une pièce de 340 vers léonins sur la prise de Bayeux. — On doit une bonne traduction de ce dernier poème à M. V.-E. Pillet, professeur de rhétorique au collège de Bayeux. — 1839.

THOMAS DE DOUVRES, né à Bayeux vers l'an 1027, frère

du précédent et mort archevêque d'Yorck, en 1100.— Précédemment il avait été fait trésorier de la cathédrale de Bayeux par Odon de Conteville, occupant alors le siége épiscopal du diocèse.— On sait qu'il composa un *Traité sur le chant ecclésiastique.*

THIBAULT DE VERNON, chanoine de Rouen, poète français du XI[e] siècle. — Il fit aussi un grand nombre de traductions, parmi lesquelles on compte la *Vie de saint Wandrille* et celles de beaucoup de grands saints personnages appartenant à la Normandie.

VAULTIER, moine bénédictin de l'abbaye de Cerisy.—Guillaume-le-Bâtard, après la conquête de l'Angleterre, le fit abbé de Evesham, au pays de Galles.—Cet abbé passa pour un des beaux esprits de son temps, et de plus était fort versé dans les lettres.— Après avoir dirigé pendant huit ans le monastère de Evesham, il mourut le 20 janvier 1085.

XII[e] SIÈCLE.

ACHARD, abbé de Saint-Victor.—Il était né aux environs de Domfront, vers le commencement de ce siècle, et mourut évêque d'Avranches le 29 mars 1171.— Achard a laissé plusieurs ouvrages ascétiques en latin, parmi lesquels on connaît une histoire de la Vie de saint Hezelin et un traité *de Sancta Trinitate.*

ALEXANDRE, surnommé de *Paris,* mais né à Bernay vers 1150.—Il est auteur des romans en vers de *la Belle Hélène, mère de saint Martin de Tours*, d'*Athis et Porphilias Alias, le Siége d'Athènes.*—Après Lambert-li-Cors (le Court), il continua le roman d'Alexandre, connu sous le nom de l'*Alexandriade.* C'est ce roman composé de 17,952 vers au moins qui a fait penser à quelques historiens que les vers alexandrins lui devaient leur origine, parce

qu'ils sont employés dans ce poème; mais c'est une erreur fort grande, attendu qu'on les rencontre déjà dans *le Roman de Rou* qui est antérieur à celui-ci.

ANDREU, poète français, né à Coutances dans le XIIe siècle.

ARNULFE ou ARNOUL né en Normandie et mort à Saint-Victor de Paris le 3 d'auguste 1184.—Après avoir été trésorier de l'église cathédrale de Bayeux, il devint archidiacre de Séez et ensuite évêque de Lisieux. C'était un des meilleurs écrivains de son siècle, tant en prose qu'en vers. Nous avons de lui : 1° un *recueil de Lettres* qu'il fit à la prière de Gilles, archevêque de Rouen, auquel il les adressa;

2° Quelques pièces de vers latins faits avec une grande facilité;

3° Un excellent discours adressé à Geoffroy, évêque de Chartres. Il se trouve inséré au t. II du Spicilége de d'Achery, sous ce titre : *de Schismate orto post Honorii II discessum contra Girardum. episcopum Engolismensem* (Angoulême). — Ses œuvres ont également été imprimées à Paris en 1585, sur un manuscrit de la bibliothèque d'Adrien Turnèbe, avec ce titre : *Epistolæ, conciones et epigrammata, etc.*

BENOIT DE SAINTE-MORE, trouvère normand du XIIe siècle. Ce fut un des rivaux les plus redoutables de Robert Wace et attaché ainsi que lui à la cour de Henri II, roi de France et d'Angleterre. Ce prince l'avait chargé de faire l'*Histoire des ducs de Normandie.*—Cet ouvrage, qui contient 45,846 vers en roman vulgaire, fait partie des manuscrits de la bibliothèque harléienne et est coté sous le numéro 1717.—On a aussi de ce poète une *Histoire du siége de Troie* qu'il prétend avoir traduite du latin et qui contient plus de 30,000 vers. (Voir Francisque Michel.)

BLONDEL, poète anglo-normand et jongleur du roi Richard-Cœur-de-Lion.

CONSTAN CEGAIMAR, femme de Geoffroy Gaimar, trouvère normand du XIIe siècle.—Elle travailla avec lui à son *Histoire des rois anglo-saxons :*

> Si sa dame ne li aidast
> Ja a nul-jur ne l'achevast.

DAVID, poète anglo-normand de la même époque.—On ne possède rien de ce trouvère, mais Geoffroy Gaimar, son contemporain, nous apprend, à la fin de son *Histoire des rois anglo-saxons*, que David composa en vers français l'*Histoire de Henri* Ier, ou du moins plusieurs pièces de vers en l'honneur de ce prince, à la sollicitation d'Adélaïde de Louvain, sa femme.—Gaimar ajoute qu'il avait vu une partie de ces vers *notés par chant*.

GEOFFROY GAIMAR, trouvère normand du commencement du XIIe siècle. Il est un peu antérieur à Robert Wace.—Ce poète a laissé une *Histoire des rois anglo-saxons* en vers de *huit syllabes*, intitulée : *Lestoire è la généalogie des dux qui ont esté par ordre en Normandie*. Cette chronique a été publiée en partie par M. Francisque Michel, sous le titre de *Chroniques anglo-normandes*. Paris, 18 . Il a fait aussi un *Brut d'Angleterre*. De sorte que Robert Wace ne doit être regardé que comme son continuateur.

GEFFROY, sous-prieur de Sainte-Barbe en Auge.—Les cinquante-deux lettres latines de cet écrivain ont été recueillies dans le premier volume du *Thesaurus novus anecdotorum* de D. Martène.— Cet abbé aimait passionnément les Lettres, car dans la septième de ses épîtres adressée à Jean, abbé de Beaugerais en Touraine, il se propose d'acheter une bibliothèque qui était à vendre à Caen ; et dans la trentième qu'il adresse à Jean, chantre de l'abbaye de Troarn, il lui parle de ses poésies. On voit donc qu'il composait aussi des vers.—Il vivait vers le milieu de ce siècle.

GUICHARD DE BEAULIEU, poète français ascétique.—On connaît des sermons de ce trouvère qui sont en vers, et ces vers, comme tous ceux des poètes postérieurs à Philippe de Than, ont une syllabe de plus aux rimes féminines.—De plus, il est le premier qui ait introduit l'usage dans la langue romane de ne changer de rimes qu'aux *alinea*; c'est-à-dire qu'il se servait de la même rime jusqu'à ce qu'elle fût complétement épuisée, du moins dans son imagination. Ainsi on rencontre fréquemment des tirades de 20, 30, 40 et même 60 vers ayant la même consonnance dans les sermons de Guichard de Beaulieu.—La bibliothèque royale possède un manuscrit de ce trouvère sous le n° 2,560; il contient 664 vers, tandis que celui de la bibliothèque harléienne en contient 2,000.

GUILLAUME, auteur ascétique, mort abbé de Cormelles le 27 juillet 1109.

GUILLAUME DE SAINT-PAIR, trouvère normand, moine de l'abbaye du Mont-Saint-Michel sous Robert de Torigny, abbé de ce monastère.—On a de lui l'histoire en vers français de la fondation de cette abbaye; il prétend l'avoir traduite du latin, et composée pour l'instruction des pélerins qui venaient la visiter.

GUILLAUME D'EVREUX, prieur de Sainte-Barbe-en-Auge vers 1128.—Il était littérateur et musicien-compositeur.

GUILLAUME HERMAN, trouvère anglo-normand, a travaillé sur des sujets de morale et de religion. Ses talents lui valurent la protection de Mathilde, fille du roi Henri Ier.—Il a écrit: 1° une *Vie de Thobie* qu'il mit en vers français à la demande de Guillaume, prieur de Kenilworth, dans le comté de Warvick. Ce poème est de 1,408 vers;

2° *Les Joies de Notre-Dame*, en 1,152 vers.—L'auteur y rapporte beaucoup de faits arrivés à la naissance de Notre-Seigneur Jésus-Christ, mais qui sont pris dans des ouvrages apocryphes;

3° Un autre poème de 844 vers, ayant pour titre : *Les Trois Mots de l'Evêque de Lincoln*. Ce prélat occupait le siége en 1123;

4° Un poème sur la mort de la Vierge, et enfin une *Histoire de la Madelaine à Marseille*.

GUILLAUME OSMONT, poète français de la fin du XII° siècle et du commencement du XIII°.

HENRI Ier, duc de Normandie et roi d'Angleterre.— Il a traduit *les Fables d'Esope* en latin, si l'on en croit Marie de France qui assure avoir fait les siennes d'après lui :

De griec en latin le turna ;
Li roi Henris qui mult l'ama
Le translata puis en anglei;,
Et je l'ai rimé en franceis.

Henri d'Angleterre est également auteur d'un traité intitulé : *le Dictié d'Urbain* ou *Urbanus*, l'homme poli. On regarde cet ouvrage comme étant de 1180.

HERBERT, né près d'Exmes (arrondissement d'Argentan), mort évêque en Angleterre vers 1119.—Il a composé plusieurs sermons en latin et divers traités ascétiques.

HUGUES D'AMIENS, archevêque de Rouen, mort en 1164.— Auteur ascétique.

HUGUES DE BURES, prince de Tabarie, poète normand.— On lui attribue un petit poème intitulé : *l'Ordène de Chevalerie*. —La première édition en a été faite par Marin en 1758, la deuxième par Barbazan en 1759, et la troisième par M. Méon, dans le premier volume de ses fabliaux.

HUGUES DE MORTAGNE, prieur de Saint-Martin de Séez, a laissé quelques ouvrages de théologie.

HUGUES FALCAND, historien latin, mort en Sicile.

JEAN DE HANVILLE ou D'ANNEVILLE ou même DE HAUTEVILLE.—C'était un poète latin de la fin de ce siècle, qui prit le pseudonyme d'*Architremius*.

LUC DE LA BARRE, fils de Simon, seigneur de la Barre, dans la vicomté d'Evreux.—Il fit des chansons satiriques contre Henri Ier. Mais ce roi l'ayant fait plusieurs fois prisonnier le relâcha toujours sans rançon. Enfin repris de nouveau en 1124, Henri lui fit crever les yeux pour le punir de son ingratitude.

MAITRE ANDRÉ, de Coutances.—Sa famille fut illustre en Normandie, puisqu'il était allié aux Duhommet qui étaient alors connétables héréditaires de la Basse-Normandie. Cette famille donna en outre un archevêque à Rouen en 1185.—Il a écrit un roman de *la Résurrection de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, traduit du latin d'après Nicodémus.—On connaît aussi de lui *le Roman des Français*, espèce de satire contre la nation. Ce manuscrit est en Angleterre.

PIERRE DE BLOIS, chanoine de la Marre dans l'église cathédrale de Bayeux et chancelier de Richard, archevêque de Cantorbery.—C'était un des plus beaux génies de son époque.—Il avait fait ses études à Paris, et était fort instruit en médecine, en poésie, en astronomie et en droit-canon ; mais il s'appliqua plus particulièrement à la théologie.—Pierre de Goussainville, prêtre de Chartres, a donné une édition de ses œuvres enrichies de savantes remarques, Paris 1667.—Cette édition renferme 183 lettres, 65 sermons et 17 opuscules.—Il mourut vers l'an 1200.

PIERRE D'AUGE, moine de l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dives.—Cet abbé, que l'on appela aussi Pierre de Dives, composa

en vers latins *l'Histoire des Abbés du Bec*, jusqu'à Roger de Bailleul.—Cet ouvrage fait partie du *Collect. Ampliss.*, t. IV.

PIERRE D'AUBERNON, et non de Vernon, ainsi que l'a prétendu Roquefort.—Il était d'Aubernon, canton d'Orbec, arrondissement de Lisieux. Un de ses premiers ouvrages fut la traduction d'un ouvrage latin intitulé : *Le Secret des Secrets* ou *les Enseignements d'Aristote*. Ce sont des leçons de morale et de politique composées par le philosophe de Stagire à l'usage de son élève Alexandre. Le second ouvrage de ce trouvère est intitulé : *La lumère as Laïs* (des laïques). Le premier se trouve aux manuscrits de Notre-Dame, sous le nº 5.

PHILIPPE DE REIMES, trouvère normand du milieu de ce siècle.—Il a laissé :

1º *La Mannekine*, poème dont l'héroïne n'échappe aux flammes que par la substitution d'un mannequin ;

2º *Le Roman de Blonde*, fille du comte d'Oxfort. Ce poème, qui est fort important pour la connaissance des mœurs et des usages de cette époque, renferme 3,620 vers.—Manuscrit de la bibliothèque du roi, nº 7,609.—2.

RICHARD DE DOUVRES, évêque de Bayeux, frère de Samson et de Thomas.—Il fut d'abord trésorier de l'église cathédrale de Bayeux ; ensuite il occupa le siége de cette même église depuis 1109 jusqu'à 1133.—Ce prélat cultivait les Lettres avec infiniment de succès, puisque Adelard de Bach, fameux philosophe anglais de son temps, se plaisait à le consulter sur ses écrits.

RICHARD DE FOURNAUX, mort abbé de Préaux le 30 janvier 1131. Ce savant commenta en latin quelques parties importantes de la Bible.

ROBERT DE COURTE-HEUSE, duc de Normandie et fils de Guillaume-le-Conquérant.—Ayant été fait prisonnier à la bataille

de Tinchebray, par son frère Henri, celui-ci l'enferma dans le château de Cardiff, au pays de Galles. Ce fut pendant sa captivité qui dura de 1106 à 1134, qu'il se fit poète en écrivant des vers à son fils, jeune enfant qu'il ne devait jamais revoir.— Une de ses élégies a été traduite en anglais par Edouard Williams, et l'abbé Delarue a remis en lumière ou plutôt refait une traduction française d'après l'original roman.

ROBERT DU MONT ou ROBERT DE THORIGNY, parce qu'il avait pris naissance dans cette ville.— Il fut moine du Bec, et depuis abbé du Mont-Saint-Michel.— Dès 1139, il faisait des additions aux chroniques d'Eusèbe, de saint Jérôme et de Sigebert dont il a été le continuateur. On connait aussi de lui un *Traité des abbayes de Normandie* qui a été publié dans la collection de D. Luc d'Achery.—Il mourut en 1186.

ROBERT WACE, poète anglo-normand de la première moitié du XIIe siècle, chanoine de l'église cathédrale de Bayeux et clerc de Caen.—Ce poète était attaché à la cour des ducs de Normandie et fut un des trouvères les plus marquants du XIIe siècle.— Nous connaissons de lui :

1° Le *Roman de Brut* dont la date est de 1155. Une édition de cet ouvrage vient d'être publiée il y a peu de temps, à Rouen, et avec beaucoup de luxe, par M. Le Roux de Lincy (1836-1838).

2° Le *Roman de Rou*, autrement dit l'*Histoire de Rollon et des ducs de Normandie*. Ce poème qui fut terminé par l'auteur en 1160, a été publié pour la première fois au complet en 1827, par M. Frédéric Pluquet, l'un de nos compatriotes.

3° L'*Institution de la fête de la Conception*, solennité qui reçut depuis le nom de la *Fête aux Normands*. MM. G. Mancel et G.-S. Trébutien, bibliothécaires de la ville de Caen préparent en ce moment une édition de ce poème jusqu'alors resté inédit.

4° Enfin, une *Chronique ascendante des ducs de Normandie*. —Robert Wace est le premier des poètes français qui ait employé le vers de *douze syllabes* appelé depuis *alexandrin*.—Il était né

à Jersey, île qui dépendait alors de la Normandie, et faisait partie du diocèse de Coutances.

ROGER DE PONT-L'ÉVÊQUE, archevêque d'Yorck, mort le 20 de novembre 1182.— On a de lui quelques lettres latines sur les affaires de son temps.

SAINT VITAL, abbé de Savigni, né à Tierceville, près Bayeux et mort dans cette même abbaye, le 7 janvier 1119.—Vital était un homme fort instruit, et de plus excellent orateur.—Ce fut lui qui donna aux religieux de son ordre leurs premières constitutions, constitutions qui furent bientôt après adoptées par les différents ordres de Citeaux.

SAMSON DE NANTEUIL, trouvère français qui appartenait à la première moitié du XIIe siècle.— Il mit en vers romans, avec une glose beaucoup plus ample que le texte, les *Proverbes de Salomon*, et cela, à la demande d'Adélaïde de Condé, femme d'Osber de Condé qui vivait sous Henri Ier et sous le roi Etienne, c'est-à-dire en 1148.—Ce poète était versé dans la connaissance de la belle latinité, car il cite Virgile, Horace, Lucain, etc. Jamais aussi il n'employa dans ses vers que le rhytme de huit syllabes en ajoutant toutefois une syllabe de plus aux consonnances féminines, mais en employant l'une ou l'autre de ces deux formules suivant son caprice.

SERLON, surnommé LE BIENHEUREUX.—Il était né à Vaubadon, et mourut abbé de Savigny, en 1158.—Lié très étroitement d'abord avec le savant Geffroy, moine de l'abbaye de Cerisy, il passa plus tard avec lui dans celle de Savigny, dirigée par saint Vital.—Nous connaissons du bienheureux Serlon, un opuscule sur le *Pater noster*, et quelques sermons latins mis au jour par Bertrand Tissier.

SIMON DU FRESNE, poète français et latin, né en Norman-

die, vers la fin de ce siècle.— Nous avons de lui un poème philosophique sur *l'Inconstance de la fortune*. C'est une traduction libre de Boèce en 1,600 vers. Le manuscrit de la bibliothèque de M. Douce est plus correct que celui de Londres, et porte le titre de *la Romance dame fortunée*.

THIBAULT D'ETAMPES éleva une école à Caen après celle d'Arnould.—La famille de Thibault possédait des fiefs dans le diocèse de Bayeux, dès le XII[e] siècle.

Il reste de lui plusieurs lettres publiées par Duboulay (t. I, p. 489), et d'Achery (t. III, p. 447).—Fabricius lui attribue quelques ouvrages restés inédits; d'ailleurs il prenait le titre de *Magister* et de *Doctor Cadumensis*.— Hildebert, évêque du Mans, a fait une épitaphe intitulée : *Epitaphium magistri Theobaldi*, qui donne toute la mesure de son talent.

THOMAS DE BAILLEUL, poète français de la fin du XII[e] siècle.—On connaît de lui un conte et une critique du roi Jean-sans-Terre, puis une description charmante du printemps.— Ces manuscrits sont au musée britannique.

TUROLD, poète anglo-normand du XII[e] siècle, qui se distingua particulièrement à la bataille de Hastings.— On connait de ce trouvère le roman de *la Bataille de Roncevaux*, alias, le *Roman des douze Pairs*. Il en prit le sujet dans la fabuleuse histoire de Charlemagne par le faux Turpin, et le traita en vers à rimes consécutives, et quelquefois en vers non rimés.

WARNIER ou GARNIER, poète et chanoine de Rouen.— Il s'est rendu célèbre surtout par ses satires contre Gilbert, abbé de Caen.

XIIIe SIÈCLE.

ADAM DE ROTZ, poète normand, né à Rotz, près Caen.—Il était religieux et prenait le titre de *Serf de Dieu*.

Nous avons de lui l'*Histoire de la Descente de saint Paul aux enfers*.—Ce poème est dans les manuscrits de la bibliothèque royale sous le nº 2,560.

ADAM LE CLERC, trouvère normand du pays de Caux.

Il refit une traduction en vers des *Distiques de Caton*, précédemment faite par Evrard, moine de Kirkam.

CHARDRY, jongleur anglo-normand. On ne connaît de lui que des poésies morales ou religieuses, entr'autres une *Vie de saint Barlaam et Josaphat*, puis le *Petit Plet*. C'est une dispute entre un jeune homme et un vieillard.

Enfin on lui attribue *la Vie des sept Frères dormants*, conte éminemment fabuleux, comme tous ceux de cette époque.

DENYS PYRAM, trouvère anglo-normand, qui vivait sous Henri III d'Angleterre.

Il a traduit en vers français le *Martyre de saint Edmond, roi d'Angleterre*, et les miracles de ce même saint.—Le manuscrit de ce poème est au musée britannique.

GEFFROY DE BEAUMONT, né à Bayeux, d'une très noble et très ancienne famille de ce pays.—Après avoir été chancelier de l'église cathédrale de Bayeux, il le fut aussi de Charles d'Anjou, frère de saint Louis, pendant qu'il régnait en Sicile; depuis, il fut chapelain du pape Clément IV, et enfin nommé évêque de Laon, en 1270.

GUILLAUME DE BONGEVILLE, auteur d'une chronique latine qui s'étend de 1100 à 1280.

GUILLAUME DE JUMIÉGES, moine de la célèbre abbaye de ce nom. — Ce savant historien a laissé six livres *de Gestis Normannorum* qui font partie de la collection des historiens de Duchesne, intitulée : *Histor. scriptores antiqui Normannorum.*

GUILLAUME DE NORMANDIE ou *LI NORMAND*, poète français du XIIIe siècle.—On connait de ce trouvère quatre manuscrits : l'un portant pour titre : *li Bestiaires divins,* ouvrage qui n'offre absolument rien de commun avec celui de Philippe de Than, ayant à peu près la même dénomination. C'est l'histoire naturelle dans son enfance. Le second est appelé le *Chevalier au bel Escu*. Le troisième est le *Roman de Fréjus*, poème de 7,656 vers (n° 7,595), et enfin le quatrième est connu sous le nom de *le Bésant de Dieu*.—Il écrivait ce dernier avant 1226.—Il est fort instructif. (n° 2,560.)

GUILLAUME DE PUTOT, abbé de Fécamp, est né dans la paroisse de Putot, au diocèse de Bayeux.— Avant d'entrer dans l'ordre de saint Benoit pour devenir abbé de Fécamp, Guillaume de Putot était déjà considéré comme l'un des plus savants docteurs de l'université de Paris. Il mourut vers 1298.

GUILLAUME DE SAINT PIERRE, poète français de la même époque.—Ce trouvère est auteur d'un roman en vers de huit syllabes, retraçant l'*Histoire du Mont-Saint-Michel.*

GUILBERT ou GHILEBERT DE BERNEVILLE, poète français né en Normandie.

GREGOIRE DE NAPLES fut évêque de Bayeux depuis le mois

d'août 1274 jusqu'en 1276, époque de sa mort. — Avant d'être promu à l'évêché de Bayeux, il avait été chapelain du pape Urbain IV, à cause probablement de sa parenté avec Grégoire IX. Notre évêque est connu par une Vie de ce saint pontife publiée par Papire Masson.

HENRI D'AVRANCHES, jongleur de Henri III, roi d'Angleterre.— Il composa un poème sur les guerres des barons anglais contre le roi Jean-Sans-Terre, ainsi que d'autres poésies contre Michel Blanc-Pain.—Ces poèmes sont tous perdus, si l'on en croit l'abbé Desroches.

HENRI D'ANDELY, chanoine de Rouen.—En 1216 il fut délégué par le pape, avec Guillaume de Marliez, autre chanoine de la même église, pour juger le procès existant entre Raoul archidiacre de Bayeux, et Pierre, curé de Percy.—Ce poète a laissé :

1° *Le lay d'Aristote*. Ce conte a été publié par Le Grand-d'Aussy en prose, et par M. Méon, en original qui est de 572 vers;

2° *Le Dictié du chancelier Philippe d'Antongny*, qui mourut dans la nuit du 26 décembre 1236 ;

3° *La bataille des sept Arts libéraux*. Nos 28 et 7,218 de la bibliothèque du roi ;

4° Enfin, *la bataille des Vins les plus marquants du* XIIIe *siècle*. M. Méon a publié ce poème dans ses fabliaux, t. I, p. 152, et Le Grand-d'Aussy l'a traduit en prose dans son vol. 2, p. 147.

JEAN DE BOVES, poète français de la même époque. L'abbé Delarue croit qu'il était normand, attendu qu'il possédait la terre d'Héricourt, dans le pays de Caux.

Il a laissé un bon nombre de contes et fabliaux qui ont été publiés par le Grand-d'Aussy et Méon.—On connaît aussi de lui quelques *Pièces dialoguées* qui pourraient passer pour un des premiers essais de l'art théâtral; quoiqu'il en soit, ce poète est un des plus renommés du XIIIe siècle; il fut le rival de Marie de France et de Rutebeuf.

JEAN DE MAISONS, poète français de la première moitié du XIIIe siècle.— Vers 1250 ou environ, il a écrit plusieurs poèmes et chansons amoureuses, si l'on s'en rapporte au catalogue du bibliographe La Croix du Maine.

JEAN, moine de Saint Evroul, auteur ascétique latin, mort le 21 mars 1250.

JEAN PITARD, né aux environs de Bayeux, vers la fin du XIIIe siècle (1260).—Il était premier chirurgien de saint Louis, et fit lui même les statuts de la corporation de son ordre, en jurant le premier de les observer. Il mourut en 1307.

LANGEVIN, auteur d'un recueil de statuts, usages et cérémonies de l'église cathédrale de Bayeux, connu sous le non de *Cartulaire-Langevin*.—Ce manuscrit est de 1269.

MARIE DE FRANCE, l'un des poètes les plus marquants du XIIIe siècle.—Il y a d'elle un grand nombre d'ouvrages, tant en prose qu'en vers, *lais*, ballades, dictiés, traductions, etc.—Mais ce sont ses fables qui lui ont acquis une grande réputation. La plupart de nos fabulistes modernes y ont puisé leurs meilleures inspirations. La Fontaine surtout y a fait une ample moisson.—La plupart des poésies de Marie de France ont été publiées par Roquefort et Le Grand-d'Aussy.—Denys-Pyram, autre trouvère français qui vivait sous Henri III, en a fait le plus grand éloge. Le recueil des fables de Marie de France (fonds Baluze, n° 79, 892,) en contient 103.

RADULPHE, abbé de Fécamp, né à Argences, dans le diocèse de Bayeux.—Ce fut à son savoir et à sa piété qu'il dut cette dignité dont il fut possesseur pendant trente années.—Jean-Sans-Terre qui l'aimait beaucoup, l'affranchit, en 1211, de toute servitude pour les fiefs qui relevaient de sa couronne. Cet abbé mourut en 1220.

RAOUL DE FERRIÈRES, poète français, probablement originaire d'une des communes de ce nom.—Ce trouvère, qui vivait vers l'an 1250 ou environ, a écrit plusieurs poésies, entr'autres des chansons d'amour.

RICHARD, abbé de Préaux, mort vers 1240.—Il a laissé quelques ouvrages de théologie.

RICHARD DE SÉMILLY, trouvère français du XIIIe siècle. Suivant La Croix du Maine, il a composé plusieurs petits poèmes amoureux qui sont restés manuscrits.

RICHARD DE LISON, poète normand, né dans la commune de Lison, près Bayeux (canton d'Isigny).—Son plus important ouvrage que nous sachions est une des branches du fameux *Roman du Renart,* commencé par Pierre de Saint-Cloud, et achevé par une foule d'autres poètes.—Cet ouvrage a été publié en 1826 par M. Méon, 4 vol. in-8°.

RICHARD D'HOURBAULT, quelques-uns disent NICOLAS, poète normand de la même époque.—En 1280, il mit en vers de huit syllabes la Coutume de Normandie, c'est-à-dire les lois de Guillaume. Ce poème singulier a été publié plusieurs fois, mais on le trouve particulièrement au tome IV des Commentaires de Huart, sur la Coutume de Normandie.

ROBERT GROSSE-TÊTE, évêque de Lincoln, poète anglo-français de la dernière moitié du XIIIe siècle.—Il mourut en 1253, après avoir écrit en français un livre intitulé : *de l'Amour honeste.* Nous possédons aussi de ce trouvère un poème de 1,748 vers sur *le Péché du premier Homme,* lequel a été intitulé par le copiste anglais : le *Roman des Romans* et non le *Chastel d'amour* ainsi que le dit Tanner. Le *Manuel des péchés* est au musée britannique.

SARRASIN, le dernier des trouvères qui ait travaillé sur des sujets de la Table ronde.

Il a composé le *Roman du Ham*; c'est l'histoire d'un Tournoi où il fait entrer les principaux seigneurs anglo-normands, tels que les sires de Harcourt, de Ver, de Tesson, etc.; bibliothèque du roi, n° 7,603.

ROGERIN D'ANDELY, né probablement au village d'Andely, dans le diocèse de Rouen.— La Croix du Maine nous dit qu'il vivait vers l'an 1260 ou environ, et qu'il a composé plusieurs poèmes restés manuscrits.

XVIe SIÈCLE.

ALAIN CHARTIER, secrétaire des rois Charles V, VI et VII, né à Bayeux en 1386, ou en 1388 suivant Pluquet.— Ce fut un des hommes les plus marquants de cette époque : il était poète, orateur et historien.— Le vieux Pasquier nous dit qu'il méritait d'être mis en *parangon davecques Sénèque* de Rome.—La première édition de ses œuvres parut en 1526 chez Galiot du Pré. La deuxième en 1583 chez Gilles Corrozet, par les soins de Daniel Chartier, d'Orléans, son parent; et enfin la troisième, qui est la meilleure, a été publiée en 1617 par André Duchesne.—Nous devons cependant ajouter que l'histoire de Charles VII qui y est imprimée sous son nom, lui est à tort attribuée; elle est de Berry. — Si l'on en croit même La Croix du Maine et Jean Le Masle, le *Bréviaire des Nobles* qui fut imprimé également sous son nom, serait du seigneur d'Allancé, gentilhomme angevin; mais nous accordons peu de foi à cette croyance, car rien ne nous paraît la justifier.—Alain Chartier mourut à Avignon en 1449.

EUSTACHE, religieux de l'ordre de Saint-Bruno ou des Chartreux et prieur du Mont-Saint-Michel.—En 1330 il composa un poème intitulé : *le Tombel de Chartrose*, et Nicolas Delaunay, autre prieur du Mont, transcrivit l'ouvrage tout entier en 1400.— M. l'abbé Desroches en a publié des fragments dans son histoire du Mont-Saint-Michel, t. II.

GACE DE LA BIGNE, né dans l'arrondissement de Bayeux en 1382.—Il devint chapelain du roi Jean, partagea sa prison et fut chargé de l'éducation de Philippe de Bourgogne, son fils.—On connaît de ce poète le *Roman des Oiseaux et des Chiens*.

GUILLAUME PERTE, chapelain de Saint-Nicolas de Couvrechef et docteur ès-lois en l'université de Caen. — Il y professait le droit civil en 1334.

HUGUES DE LA FAYE, chanoine de Bayeux en 1354 et possédant en titre vers la même époque la prébende de Cartigny.— Après avoir été professeur à l'université d'Orléans, il fut nommé au siége épiscopal de cette ville le 26 mars 1364.—Il s'occupa beaucoup de l'instruction publique dans son diocèse, car il lança un bref par lequel il ordonna aux étudiants de l'un et l'autre droit de faire leur profession de foi entre les mains du scholastique. Sa mort date de 1369.

JEAN CHARTIER, frère d'Alain, né à Bayeux ainsi que lui. Jean devint moine et chantre de Saint-Denis, puis il a écrit les *Grandes chroniques de France*, ou plutôt l'histoire de son temps, à la suite des *Grandes chroniques de Saint-Denis*.

JEAN DE NEUFCHASTEL, chanoine de la prébende de Saint-Jean de Caen, en l'église de Bayeux, et ensuite évêque de Nevers. —Ce fut un des plus savants théologiens de l'ordre de saint Domi-

nique, et le pape Clément VII, après lui avoir donné le siége de Tulle, le fit cardinal en 1374.—Il mourut à Avignon le 4 octobre 1398.

JEAN GOLAIN, né en Normandie.—En 1372 il était docteur en théologie de l'université de Paris. Depuis il devint prieur de l'ordre de Notre-Dame des Carmes, à Rouen.—Il a traduit, à la requête de Charles V, le *Rational des divins offices* ou cérémonies de l'Église des catholiques, composé par Guillaume Durand, évêque de Mande en 1286.—Paris 1503, Antoine Vérard. —*Les Collations des saints Pères*, traduites précédemment du grec en latin par Cassiodore, ont été translatées en français par lui.—Paris, Ant. Vérard.

JEAN LE MOINE qui fut depuis cardinal, avait été doyen de l'église cathédrale de Bayeux en 1288.—C'était un fort savant docteur en droit-canon, qui nous a laissé des commentaires sur le *sexte* des Décrétales, ouvrage que depuis Rebuffe a appelé la *Glose Dorée.*—Dès 1302, il avait fondé, à Paris, un collége pour les pauvres étudiants du diocèse d'Amiens. Ce collége porta longtemps son nom, et il fut enterré, en 1313, dans la chapelle qu'il y avait fait bâtir.

JEAN MOLANDIN ou MORLANDIN était archidiacre d'Hièsmes, au diocèse de Bayeux, en 1368.—Il composa un *Traité du sang de Jésus-Christ*, contre certains docteurs de Barcelonne, qui prétendaient que le sang du fils de Dieu, répandu sur la croix, ne devait pas être adoré.

MAITRE GERVAIS CHRESTIEN, chanoine de Bayeux, archidiacre de Poissy, en l'église de Chartres, et premier médecin et astrologien du roi Charles V. Il était né à Vendes, près Caen, et mourut à Bayeux le 3 mai 1383.—En 1370, il avait fondé le collége de Notre-Dame de Bayeux, dit de Maitre Gervais, pour y recevoir des écoliers nés dans le diocèse de Bayeux. Ce fut lui

qui dirigea, pendant quelques années, cette communauté et la dota de statuts remarquables par leur sagesse et leur disposition.

NICOLAS DE LIRE ou de LIRA, né à Lire, canton de Rugles, au diocèse d'Evreux.—Il a laissé de très longs et de très savants commentaires sur la Bible :

1° Sur les *Psaumes*; 2° les *Proverbes*; 3° les *Cantiques*, *l'Ecclésiaste*, les *Grands* et les *Petits Prophètes*; 4° sur l'exposition au *livre Job*, et enfin sur le *Pentateuque*, commentaires que Radulphe Bouvery, chanoine de Bayeux et vicaire-général de Louis de Harcourt, acheva de corriger à Narbonne en 1445.

NICOLAS ORESME, né à Caen ou à Allemagne, et mort évêque de Lisieux en 1382.—Il fut précepteur de Charles V, après avoir été grand-maître du collége de Navarre.—D'après les ordres de Charles V, il traduisit quelques livres de Cicéron, d'Aristote, ainsi que *le Livre des Remèdes de l'une et de l'autre Fortune*, par Pétrarque;

2° Un très bel ouvrage intitulé : *de Communicatione Idiomatum*;

3° La Bible de latin en français;

4° Un *Traité des Monnaies*, tant en latin qu'en français. Ce fut pour le récompenser d'avoir translaté les livres *du Ciel* et *du Monde* d'Aristote, que Charles V le fit évêque de Lisieux.—On connaît encore de Nicolas Oresme un grand nombre de travaux littéraires; mais l'on peut à cet égard consulter le catalogue qui se trouve à la fin de l'*Histoire du Collége de Navarre*, de M. Delaunoy.

OLIVIER BASSELIN, poète né à Vire, au diocèse de Bayeux, vers 1360.—Il s'est rendu célèbre par ses *Vaux-de-Vire*, chansons qui, par leurs refrains gais, joyeux et spirituels dénotent merveilleusement ce caractère insoucieux et léger qui forma de tous temps le cachet de la nation française.—Jean le Houx, peintre, poète et avocat de Vire, a publié la première édition des chansons d'Olivier Basselin en 1576; mais elle disparut par les soins du

clergé (dit Auguis), et celui qui l'avait publiée ne fut pas à l'abri de la persécution.—Une deuxième fut publiée en 1811, par les soins de M. Asselin, alors sous-préfet de Vire.—Une troisième édition a paru en 1821, sous les auspices et par les soins de M. Louis Dubois, ancien sous-préfet à Bernay, et enfin M. J. Travers, aujourd'hui professeur-suppléant à la faculté des Lettres de Caen, en a fait paraître une quatrième édition en 1833.—On connaît aussi d'Olivier Basselin un Traité de mathématiques.—De plus, nous avons vu nous-même un magnifique manuscrit renfermant 103 chansons de ce poète; elles sont en partie inédites, et elles appartiennent aujourd'hui à M. Ed. Lambert, bibliothécaire de la ville de Bayeux. Ce manuscrit est un chef-d'œuvre d'enluminure et de calligraphie. Nous saisissons avec empressement l'occasion qui se présente de parler de cette œuvre, pour prier instamment notre savant compatriote de satisfaire à l'envie que tous ses amis ont de le voir publier.

PIERRE AIMERIC CORSINI, archidiacre de l'église cathédrale de Bayeux et chanoine de Gueron dans la même église.—Urbain V le fit cardinal du titre de saint Laurent *in Damaso*, en 1369, puis il devint ensuite évêque de Porto.—Malgré tous ces emplois, il se livrait à l'étude des Lettres avec ardeur. Nous avons de lui une *Histoire de la vie de quelques Papes*, puis un *Traité sur le schisme d'Occident*.—Il mourut à Avignon le 16 août 1405.

PIERRE DE BAYEUX, *Petrus Bajocensis*, était de l'ordre des frères prêcheurs.—Il a donné au public un ouvrage intitulé: *Chronicon sui temporis, ab anno* 1350, *ad annum* 1392. Basileæ, 1512, in-8°.

PIERRE FLANDRIN, neveu du pape Grégoire XI et doyen de l'église cathédrale de Bayeux.—C'était un théologien érudit, en même temps qu'un critique distingué; car son oncle Grégoire XI le chargea de réfuter les écrits de Raimond du Terrage, surnommé le *Néophyte*.—Il mourut le 23 janvier 1381.

RAIMOND DE CANILLAC, moine de Saint-Benoît et ensuite abbé de Sainte-Foy-de-Conques, au diocèse de Rhodez.—Avant d'être nommé cardinal, il avait été chanoine de Saint-Germain-de-la-Lieue en l'église de Bayeux et sous-chantre dans cette même église.—On a de lui un livre de recueils intitulé : *Recollectionum Liber*, ouvrage qu'il dédia à Septimianus, archevêque de Narbonne. —Il mourut le 20 juin 1373.

PIERRE PINCHARD, auteur ascétique, né à Caen vers 1320, et mort en 1382.

XVe SIÈCLE.

ENGUERRAND SIGNARD, né à Condé-sur-Noireau, arrondissement de Vire, diocèse de Bayeux.—Après avoir achevé ses études à l'université de Caen, il se fit religieux de l'ordre de Saint-Dominique, fut docteur en théologie et devint ensuite prieur de sa communauté.—Charles, duc de Bourgogne, le choisit pour son confesseur, et peu de temps après, il fut élu évêque d'Auxerre. —Ses ouvrages ont été perdus.—Il mourut à Paris le 22 mars 1485.

DAVID MIFFANT, traducteur élégant, né à Dieppe dans la première moitié de ce siècle.

FRÈRE GUILLAUME ALEXIS, appelé vulgairement *le moine de Lire*, prieur du monastère de Bussy, au Perche, dans le diocèse d'Evreux.—Il a écrit :

1° Plusieurs chants royaux en l'honneur de la Vierge, rondeaux, ballades, etc., qui furent imprimés à Paris et à Rouen;

2° *Le Grand Blason des Faulses Amours ;*

3° *Le passe-temps de tout Homme et de toute Femme*. Paris, Guillaume Nivert ;

4° *Le Dialogue du Crucifix et du Pèlerin*, composé à Jérusalem en 1486. Paris, Robinet-Macé.—La Croix du Maine ajoute qu'il était fort estimé pour sa poésie.

GUILLAUME BUNEL, poète normand et médecin de Pierre de Bruxi, évêque de Lavaur.—Le recueil de ses OEuvres, imprimé à Toulouse en 1513 in-4°, se compose d'un *Traité de la peste*, ordonné tant en latin qu'en français, par rime, et de quelques *Epîtres en la louange de la justice et de la chose publique*.

GUILLAUME DU BELLAY, seigneur de Langei, né à Glatigny, près de Mont-Mirail, dans le Perche, en 1491.—Cet historien mourut à Saint-Symphorien, entre Lyon et Rouanne, le 9 janvier 1543.

GUILLAUME LE PETIT, auteur ascétique, né à Rouen vers la fin du xve siècle ou au commencement du xvie.

GUILLAUME LE ROUILLÉ, poète français, né à Alençon en 1494.—Il s'est également distingué dans la jurisprudence et dans l'histoire.

GUILLAUME LE TALLEUR, chroniqueur, né à Rouen vers le milieu du xve siècle, et mort en 1500.—Il fit imprimer, dans son hôtel à Ronen, vers 1487, une Chronique de Normandie, en un volume in-f° gothique.

JACQUES LE LIEUR, poète français, né en Normandie à la fin du xve siècle et mort au commencement du xvie.

JEAN BENOIT, auteur ascétique latin, né à Verneuil en 1483 et mort à Paris en 1573.

JEAN BOUCARD ou BOCHARD DE LA VAUCELLE, selon MM. de Sainte-Marthe, ce fut un des plus fameux docteurs de Sorbonne. Il avait été d'abord chanoine de Vaucelles dans l'église cathédrale de Bayeux, ensuite il devint confesseur et aumônier de Louis XI ; puis enfin, évêque d'Avranches.—Ce fut lui qui rétablit, en 1471, la paix troublée par les philosophes dans l'université de Paris, et il passa pour être l'auteur des Lettres-patentes données à Senlis en 1473, lettres-patentes par lesquelles on banissait de cette université les philosophes nominaux.—Il mourut à Saint-Lo le 28 novembre 1484.

JEAN CASTEL ou DU CHASTEL, poète français, né à Vire dans la dernière moitié du xve siècle.—Il était de l'ordre de Saint-François.—On connaît de lui une épître mise au devant du livre de frère Joseph, intitulé : *Le Messager de tout bien*, imprimé par Angilbert en 1500.

JEAN DU BELLAY, frère puîné de Guillaume.—Il était né en 1492 au Perche (Normandie), et il mourut cardinal à Rome, le 16 février 1560.—Jean de Bellay fut un poète latin et un orateur de mérite.

JEAN JORET, né à Bayeux en 1448.—Il était clerc, calligraphe, et par cette raison peut-être, escripteur des rois Charles VII, Louis XI et Charles VIII.—On ne connaît encore de ce poète que le chant royal intitulé : *le Iardrin Salutaire*, poème que nous publions aujourd'hui pour la première fois.

JEAN LE MERCIER, premier prince du Palinod à Caen.—Le jour de cette solennité, qui se fêtait chaque année le jour de la Conception, l'université, *musique et instruments en tête*, allait le chercher en grande pompe jusqu'à sa demeure et le conduisait aux Grandes Ecoles.—Le prince se plaçait alors sur le puy (*podium, théâtre*) élevé à cet effet, et il couronnait les poètes qui

lisaient eux-mêmes leurs pièces.—La même cérémonie avait lieu pour le reconduire chez lui.

JEAN MAROT, poète français, né à Mathieu, près Caen, en 1463, et mort en 1523.—Il fut le père du célèbre Clément Marot, poète et valet de chambre de François Ier.

JEAN SORETH, né à Caen en 1420.—Après avoir professé longtemps à l'université de cette ville, il devint général de l'ordre des Carmes ; et si l'on en croit Dubois, il fut empoisonné par les frères d'Angers le 25 juillet 1471.—Il a fait divers traités de morale ascétique.

JEAN PARMENTIER, né à Dieppe en 1494, et mort à Sumatra en 1530.—Il fut poète, traducteur et navigateur distingué.

LOUIS CHAPPERON, poète français, né à Rouen vers la fin du xve siècle.

MARTIN DU BELLAY, frère de Jean et de Guillaume, né ainsi qu'eux à Glatigny, près Mont-Mirail, au Perche.—Martin fut un historien instruit, et mourut en 1559.

MARTIN FRANC, poète et littérateur, né à Aumale, selon Claude Fauchet, vers 1400.—Il mourut en 1560 après avoir laissé quelques poésies estimées de son temps.

MARTIN PINARD, né à Nonant, près Bayeux.—C'était un homme d'une profonde érudition, que son mérite fit nommer secrétaire du pape Eugène IV.—Ce pontife lui donna le titre de Doyen dans l'église cathédrale de Bayeux ; ensuite il le plaça sur le siége épiscopal d'Avranches en 1442.—Il mourut dans cette dignité en janvier 1452.

MATHURIN CORDIER, poète et grammairien, né en Norman-

die en 1479, et mort à Genève le 8 septembre 1564.—Il a laissé plusieurs ouvrages de grammaire et d'éducation :

1° *Le Miroir de la Jeunesse* qui parut à Poitiers en 1559;

2° Un ouvrage ayant pour titre : *les Colloques de Mathurin Cordier*, et enfin un grand nombre d'écrits en vers français, de remontrances et d'exhortations adressées tant au roi (Charles IX), qu'aux états du royaume.

NICOLAS DE CLÉMANGIS, archidiacre de l'église cathédrale de Bayeux, théologien, poète et orateur distingué.—Nommé recteur de l'université en 1393, ce fut vers ce temps-là qu'il commença à écrire.—Son premier ouvrage fut une lettre qu'il adressa au roi Charles VI, sur le schisme qui divisait alors la chrétienté. —Le pape Benoît XIII le fit alors son secrétaire; ensuite il fut obligé de se retirer au couvent des chartreux de Valfonds, où il il composa un traité sur *les avantages de la solitude*, ainsi que beaucoup d'autres.—La plus grande partie de ses œuvres a été donnée au public par Lydius, ministre protestant, et imprimée en Hollande par Elzevir en 1613.—Une première édition avait cependant été faite à Paris en 1521.—Le traité intitulé : *de l'Etat corrompu de l'Eglise* se trouve en tête de l'édition de Lydius, avec des notes curieuses; enfin une pièce de vers hexamètres sur le Schisme suit ce traité.

NICOLAS LE HUEN, né à Lisieux. La Croix du Maine dit qu'il fut religieux du couvent de Pont-Audemer, au diocèse de Rouen. Selon d'autres, il a fait une grammaire et traduit en prose le *Voyage de Jérusalem*, imprimé à Lyon en 1488.

NICOLAS PETIT, poète latin et français, né en Normandie vers 1497, et mort en octobre 1532.

PIERRE MÉSENGE, chanoine de l'église métropolitaine de Rouen, vers la fin du xve siècle et le commencement du xvie.—Il a laissé la relation de ses voyages.

RADULPHE BOUVERY, chanoine de l'église cathédrale de Bayeux et vicaire-général de Louis de Harcourt, patriarche et roi de Jérusalem. Il passa une partie de sa vie à corriger les ouvrages de Nicolas de Lyre, célèbre docteur en théologie, de l'ordre des frères mineurs.—Il acheva la correction du *Pentateuque* à Narbonne en 1445, et mourut le 9 juillet 1469.

RAOUL DE MONTFIQUET, docteur de Sorbonne, né à Montfiquet, canton de Balleroy.—Il a laissé un ouvrage intitulé : *le Guidon, ou gouvernement des gens mariés.*

ROBERT CÊNALIS ou CENEAU, évêque d'Avranches depuis 1502.—Il naquit à Paris en 1483, et y mourut le 27 avril 1560. —On a de lui une chronique fort estimée, intitulée : *de re Gallica, etc.*—Il a laissé, en manuscrits latins, une description du diocèse d'Avranches, avec un catalogue des évêques de ce siége et plusieurs autres ouvrages relatifs à la Normandie ; entr'autres, une *Histoire de la hiérarchie de la Normandie* et des controverses contre les protestants.

ROBERT DU VAL, né à Rugles vers 1490, et mort en 1567. —Il est auteur de plusieurs ouvrages d'histoire naturelle et de théologie.

ROLAND DE TALENS, chanoine de Bayeux, ayant eu en titre la prébende du Locheur.—Ses lettres et discours, au nombre de quarante-cinq, sont conservés en manuscrits dans la bibliothèque du chapitre de Bayeux.

THOMAS BASIN, né à Rouen ou à Caudebec vers 1410 ou 1412. —Après avoir professé pendant six ans le droit-canon à l'université de Caen, il fut pourvu de la prébende de Saint-Germain, dans l'église cathédrale de Bayeux ; ensuite il devint évêque de Lisieux,

et mourut à Utrecht le 30 décembre 1491.—Il a laissé quelques ouvrages d'histoire et de polémique.

XVIe SIÈCLE.

ADRIEN LE ROQUIGNY, poète français, né à Caen vers 1570.

ADRIAN TURNÈBE ou TURNEBEUF dit TURNEBUS, né au petit village d'Andely, près Rouen, en 1532.—Il était lecteur du roi en philosophie et passait pour l'un des hommes les plus érudits de son époque.—Il a écrit tant en latin qu'en français, et soit en vers ou en prose.—Il mourut à Paris en 1565 âgé de 53 ans.

ADRIEN TURNÈBE, père d'Odet et d'Adrian, né aux Andelys en 1512.—Après avoir été professeur de langue grecque à Paris, il se fit imprimeur et a laissé :

1° Des notes sur Varron, Cicéron, Thucydide et Platon ;

2° Ses écrits contre Ramus ;

3° Ses traductions d'Aristote, de Théophraste et de Plutarque ;

4° Des poésies latines et grecques ;

5° On a enfin de lui un recueil important intitulé : *Adversaria*. 1580 in-f°. Ce sont trente livres dans lesquels il a rassemblé tout ce qu'il a trouvé d'intéressant dans ses lectures.—Ses œuvres principales ont été publiées à Strasbourg en 1606, 3 vol. in-f°.—Il mourut en 1585.

ADRIEN TURNÈBE, fils du précédent et frère d'Odet, né aussi aux Andelys.—Il fit plusieurs pièces de vers latins et français sur la mort de son frère, qui ont été imprimés chez Mamert-Patisson en 1584.

ANNE DES MARQUETS, demoiselle fort docte en grec et en latin, née à Eu.—Elle a traduit du latin les poèmes sacrés de Fla-

minius.—On connaît d'elle un recueil de poésies pendant qu'elle était religieuse à Poissy, près Saint-Germain. La plupart de ces pièces sont des prières, des sonnets et des devises faites en l'honneur de l'assemblée des prélats, qui se tint dans cette communauté en 1561.—Paris, Guillaume Morel, 1562.

ANNE MALLET DE GRAVILLE, baronne d'Entraignes, fille de l'amiral de Graville.—Elle a fait quelques poésies remarquables.

ANTOINE CHEVALIER, surnommé d'*Agneaux*, né à Vire.—Il a traduit Virgile en vers français, avec son frère Robert.—Paris, 1582, chez Perier et Auvray.—Ils ont traduit également Horace, et l'on connaît aussi d'eux le *Gentilhomme Français*, code de politesse à l'usage des courtisans.

ANTOINE DE SURIE, poète français, né à Rouen, et contrôleur à Lisieux.—Il a laissé quelques poésies estimées qui ont été publiées avec les *Ruisseaux* de Charles Fontaine.

ARNOULD CHAPERON, poète français né en Normandie.—Il a écrit quelques rondeaux en l'honneur de la Vierge, qui ont été imprimés à Rouen.

ANTOINE HALLEY, poète latin, professeur d'éloquence et de poésie à l'académie de Caen, né à Bazenville en 1593 et mort à Paris le 3 juin 1676.—Il a laissé un volume de poésies latines intitulé : *Antonii Hallæi, opuscula miscellanea*, et imprimé à Caen par Jean Cavelier en 1675.

ANTOINE LE FEBVRE, frère de Guy et Nicolas, né à Falaise.—Il a traduit de l'italien un livre de Mennio traitant de la noblesse.—Paris, Abel Langlier, 1584.

ANTOINE-RODOLPHE CHEVALIER, né à Montchamp, ar-

rondissement de Vire, canton de Vassy, en 1507, et mort à Guernesey en 1572.— Il était fort instruit dans les langues et surtout en Hébreu.

ANTOINE SOLERIUS ou SOLIER, chanoine de Bayeux, ayant en titre la prébende de Saint-Germain dont il prit possession le 19 octobre 1529.—On a de lui un beau traité de *l'Invocation des saints contre Luther*. — Il excellait aussi dans la poésie, et l'on connaît encore trois belles élégies de sa façon : la première en l'honneur de la sainte Vierge, la seconde est en l'honneur de saint Michel, et enfin la troisième est l'épitaphe du prince Albert Pio. Robert Cenalis parle de Solerius avec éloge, et l'on fixe l'époque de sa mort vers 1550.

ARNAUD D'OSSAT, cinquante-neuvième évêque de Bayeux, né dans le comté d'Armagnac, près d'Auch, en 1537.—En 1593 il fut élevé au cardinalat dans la promotion que fit Clément VIII, le 3 du mois de mars.—Arnaud d'Ossat a laissé quelques ouvrages parmi lesquels on compte un volume de lettres mêlé de quelques autres pièces.— Il y en a de manuscrites à la bibliothèque du roi (fonds Colbert); quelques-unes sont adressées au roi et à plusieurs personnes de considération.

ARTUS DÉSIRÉ, né vers 1510 et mort vers 1579. — Selon Dubois, c'était un fanatique atroce dont les écrits nombreux sont aussi violents que ridicules.

AUGUSTIN BEAULIEU, né à Rouen en 1589 et mort à Toulon en 1637.— Ses voyages dans l'Inde ont été publiés par Thevenot, dans sa collection.

BENJAMIN BASNAGE, auteur protestant ascétique, né à Carentan en 1580, et mort en 1652.

BERNARDIN DE SAINT-FRANÇOIS, soixante-sixième évêque

de Bayeux, né à Marigny, au Mans.—Ce prélat était fort instruit dans le grec et dans le latin, aussi s'occupa-t-il de la restauration des écoles publiques dans son diocèse.—Il a écrit quelques poésies françaises; on trouve même quelques sonnets de lui imprimés avec les *Amours de Francine,* d'Antoine de Baïf. Hermant place l'époque de sa mort au 14 juillet 1582.

BONAVENTURE BROCHARD, de l'ordre des Cordeliers de Bernay.—Il fit en 1533, avec Greffin Arfagart, seigneur de Courteille, le voyage de Jérusalem, dont ils rédigèrent ensemble la relation. Manuscrit de la bibliothèque royale, n° 10,265.

BORDERIE, sieur dudit lieu, poète et historien normand, qu'il ne faut pas confondre avec Boiceau de la Borderie, poète poitevin. —Il a écrit en vers français la relation d'un voyage à Constantinople, imprimé à Lyon, par Jean de Tournes, avec la *parfaite amie* d'Antoine Héroët.

CHARLES DE BOURGUEVILLE, sieur de Bras, poète et historien, né à Caen en 1504.—Il devint lieutenant-général au bailliage dudit lieu, ce qui ne l'empêcha pas de se livrer à la culture des lettres.— On a de lui plusieurs traités : *la Religion, l'Église* et *la Justice,* qui ont été imprimés à Paris chez Nicolas Chesneau, en 1579. On possède aussi la *Théomachie,* controverse contre les athéistes, et la *Davidiade,* poème français, imprimé chez Martin le jeune, à Paris, en 1564. — Quelques traductions importantes sont également sorties de sa plume, enfin Jean Le Fèvre imprima, à Caen, en 1588, les recherches et antiquités de cette ville, édition qui a été contrefaite à Rouen, in-4°, en 1605 sous la date de l'édition première, 1588.— Charles de Bourgueville est mort en 1593, âgé de 64 ans.

CHARLES ELIS DE BONS, frère de François de Bons, né à Falaise. C'était, selon Dubois, un poète français de la fin du XVIe siècle.

CHARLES-MARTEL, sieur de Mont-Pinçon, né dans le duché d'Alençon en 1530.—Il a écrit une histoire de son temps, qui est restée longtemps manuscrite dans la bibliothèque de messire Renaud de Beaune, archevêque de Bourges.—Cet historien est mort à Alençon en 1575, à l'âge de 45 ans.

CHARLES TOUTAIN ou TOUSTAIN, sieur de la Mazurie, poète français, né à Falaise, et lieutenant-général du vicomte de ce même lieu.—Il a laissé un poème français intitulé : *les Martiales du roi au chasteau d'Alaiz.* Paris, Martin le Jeune, 1581. Il a fait également quelques sonnets que l'on trouve dans le poète Vauquelin de la Fresnaye.

CHRETIEN DES CROIX, poète et auteur dramatique, né à Argentan vers la fin de ce siècle.

CLAUDE DE SAINTES ou XAINTES, évêque d'Evreux.—Il a traduit tous les canons du concile provincial tenu à Rouen en 1581. Paris, Lhuillier, 1582.—On connaît de lui un discours sur le saccagement des églises catholiques, fait par les hérétiques anciens et les nouveaux calvinistes, en 1562. Paris, Fremy, 1562. Enfin il a laissé un manuscrit intitulé : *de l'ancien Naturel des Français en la religion chrestienne.* Paris, Claude Fremy, 1567. Il florissait encore en 1584.

CLAUDE CHAPUSIUS, pour le distinguer de son frère aussi appelé Claude Chapuis.—Il était né à Rouen, et devint valet de chambre ordinaire de François Ier, puis son imprimeur et libraire. Chapusius a écrit en vers français :

1° *Le Discours de la Court,* imprimé à Rouen en 1543, par Claude Le Roy et Nicolas Leroux ;

2° *L'Aigle qui fait la Poule devant le Coq, à Landrecy,* poème satirique faisant allusion à la fuite de Charles-Quint, *empereur,* devant *le roi* François Ier.—Paris 1543, André Roffet.

CLAUDE CHAPUIS, frère de Chapusius, né à Rouen, et chantre de l'église Notre-Dame dudit lieu en 1550.—C'était un orateur très facond. Lors de l'entrée de Henri II à Rouen, en 1550, ce fut lui qui composa et prononça la harangue de circonstance.—Il a composé aussi avec son frère un petit poème intitulé : *le Grand Hercule gallique*, combattant contre deux, imprimé sous les initiales C. C., en 1545.

COURTIN DE CISSÉ, né dans le Perche en 1560, fut un traducteur et un poète de mérite.—Il a fait plusieurs sonnets et plusieurs pièces de vers sur *la Pulce* de M. Desroches, de Poitiers, et traduit en vers français les hymnes de Syrasius, évêque de Ptolémaïde « avec un tel heur et tant de grâce, dit La Croix du Maine, que c'était un sujet d'admiration pour le bas-âge auquel il estait.»—Il mourut le 18 mars 1584.

CRIGNON ou GRIGNON, poète français né à Dieppe, et mort en 1540.—Il a écrit quelques *chants royaulx* en l'honneur de la Vierge.

DE GÉRARD DE SAINT-AMAND, poète français né à Rouen en 1594, et mort en 1660.

DE LA BARRE, historien-légiste, né à Mortain à la fin de ce siècle.—Il a laissé plusieurs écrits sur la jurisprudence.

DENIS POURÉE, poète normand, né à la fin du XVIe siècle.

ÉTIENNE LA CROIX, né à Saint-Pierre-de-Bogerat, diocèse d'Evreux, en 1579, et mort à Goa le 24 septembre 1643.—Il a laissé quelques poèmes ascétiques en langue maratte.

FEUARDENT, cordelier du couvent de Bayeux, et né à Coutances en décembre 1539.—Il a composé une foule d'ouvrages as-

cétiques écrits avec une virulence excessive.—Député à Paris par les religieux de son ordre, il devint un ligueur furieux. Henri IV le renvoya à son couvent où il mourut le 1er novembre 1610.—Le meilleur de ses ouvrages et qui est encore recherché aujourd'hui, est une *Histoire de l'abbaye du Mont-Saint-Michel au péril de la mer*, imprimé à Coutances en 1604.—Cet ouvrage a été traduit en italien. Naples, 1612.

FRANÇOIS BELOT, poète normand né à Caen au commencement du XVIe siècle.—Il est auteur d'une grammaire française-anglaise, imprimée à Londres en 1580.

FRANÇOIS DE CAUVIGNY DE COLOMBY, poète et traducteur élégant, né à Caen vers 1588, mort dans la même ville vers 1648.

FORTIN DE LA HOGUETTE, moraliste, né en Normandie en 1582, et mort à Paris vers 1655.

FRANÇOIS ELIS D'AURIGNY, poète français, né à Falaise à la fin du XVIe siècle.

FRANÇOIS JOULET, chanoine d'Evreux, traducteur d'ouvrages ascétiques.

FRANÇOIS LE BRETON, traducteur de mérite, né à Coutances au commencement de ce siècle.— Il a traduit du latin un livre de Baptiste Mantuan, imprimé en 1544.

FRANÇOIS LE PICARD, né en Caux.—Il a laissé quelques vers français, et a composé une complainte sur la mort d'Adrien Turnèbe, lecteur du roi.—Paris, Ricard, 1565.

FRANÇOIS MARTEL, né à Alençon. Il fut chirurgien d'Henri IV, et a laissé quelques ouvrages sur la chirurgie.

FRANÇOIS SAGON, surnommé *l'Indigent de sapience*, né à Rouen au commencement du XVI[e] siècle.—Il a été le fléau de Clément Marot contre lequel il a beaucoup écrit.—Nous avons de lui *le Chant de la Paix*, allusion politique à la paix qui fut conclue entre Henri II et Philippe, roi d'Espagne. Paris, Olivier de de Harsy, 1559. D'autres recueils de poésie, tels que chants royaulx, ballades et rondeaux présentés aux palinods de Rouen, Dieppe et Caen, ont été imprimés sous son nom. Enfin il a composé la plus grande partie des épitaphes qui se voient dans le château de Sérant, en Anjou.— Ce poète florissait sous François I[er] et Henri II, 1538.

GERMAIN FORGET, avocat à Evreux, mais en outre poète latin et français.—Il a écrit un chant d'allégresse sur la naissance d'Henri III, roi de France et de Pologne. Paris, 1574, Jean Poupy.

GILBERT LE FEBVRE, prince du Puy à Rouen, a composé quelques rondeaux, ballades et chants royaulx en l'honneur de la Vierge.

GILLES DE HOUSTEVILLE, né à Coutances en Normandie vers 1550.—Il est auteur d'une prosodie latine imprimée à Paris, ainsi que de quelques autres ouvrages, tant latins que français.

GILLES FUMÉE, poète français né à Bayeux au commencement du XVI[e] siècle.—Il était précepteur des enfants de M. de Longaunay, et il lui a dédié la plupart de ses poésies.—Le seul ouvrage que nous connaissons de lui, et qui est aujourd'hui fort rare puisque la bibliothèque royale n'en possède même pas d'exemplaire, est intitulé : *le Miroir de loyauté*.—Paris, 1575, in-8°.—Ce roman, du reste, est une traduction en vers français du poème de Zerbin, de l'Arioste.—Quelques sonnets sont aussi imprimés dans ce volume.

GILLES DE LAROQUE, né à Cormelles en 1579, mort à Paris le 3 février 1686.—Il a écrit :

1° *Lettres aux intéressés en l'histoire des maisons nobles de Normandie.*—1653, in-f° ;

2° *Histoire générale des maisons nobles de Normandie.* Caen, 1664, in-f°. Mais il n'en publia que trois articles qui sont : Brochard, Dufay et Turchet ;

3° *Histoire généalogique de la Maison de Harcourt.* Paris, 1662, 4 vol. in f°.

GILLES MACÉ, arrière petit-fils de Robert Macé, le premier qui ait exercé l'art typographique en Normandie.—Né à Caen le 22 février 1586. Il s'occupa de poésie et d'astronomie, et mourut à Paris en 1537.

GUILLAUME DE BAILLOU, né dans le Perche vers 1538, et mort en 1616.—Il est auteur de plusieurs ouvrages latins sur la médecine.

GUILLAUME DE BISSIPAT, vicomte de Falaise, l'un des cent gentilhommes de sa majesté.—Il savait très bien le grec, le latin et de plus il était excellent musicien.—Jean Bouchet et Guillaume Dubois le louent fort en leurs œuvres.

GUILLAUME DE LA MARRE dit *DE MARA*, né à Coutances.—C'était, selon La Croix du Maine, un homme très docte et très éloquent tant en latin qu'en français.— Il a écrit en notre langue plusieurs ouvrages restés manuscrits.—Florissait en 1520.

GUILLAUME DU VAIR, évêque de Lisieux, né en 1556 le 7 mars, et mort à Tonneins, en Angenois, le 3 août 1621.—Il fut orateur, moraliste et traducteur.

GUILLAUME GUEROULT, né à Rouen.—Il a traduit le pre-

mier livre du *Naturel des Oiseaux*, et le deuxième du *Naturel des Animaux*.—Lyon, Balthasar Arnoulet, 1550, avec figures ;

2° *Chansons spirituelles* mises en musique par Didier Lupi.—Paris, Nicolas Duchemin ;

3° Le premier livre des *Narrations fabuleuses* de Palephatus, auteur grec, avec quelques poésies du même traducteur.—Lyon, Robert Grandjon, 1558 ;

4° *Sentences des bons auteurs grecs et latins*, en vers français.—Paris, Arnoulet ;

5° Enfin, les chroniques et gestes admirables des empereurs romains avec portraits.—2 volumes, Lyon, Arnoulet, 1552.

GUILLAUME JOUENNE, auteur ascétique, né à Alençon.

GUILLAUME LE MOINE, grammairien, né dans le diocèse d'Avranches, selon l'abbé Desroches.

GUILLAUME MOREL, né au Teilleul, écrivain et grammairien fort instruit dans les langues.

GUILLAUME POSTEL, né à Barenton, au diocèse d'Avranches en 1510. Suivant La Croix du Maine, il s'appelait *Doleric*, nom d'une seigneurie qui appartenait à sa famille. – Postel a écrit un grand nombre de livres d'histoire et de théologie, puis fait des traductions en plusieurs langues ; il fit même une *grammaire polyglotte* imprimée à Paris en 1538.—Dans sa jeunesse il composa un ouvrage intitulé : *la Concorde du Monde*, et dans sa vieillesse, il se retira à Venise où il fit la *Mère Jeanne* et la *Virginie Veneta ;* il revint ensuite à Paris et mourut à l'âge de 71 ans, en 1581, après avoir été ambassadeur de François Ier.

GUILLAUME SAULNIER, poète latin et français, né en Normandie, mais sans savoir positivement le lieu de sa naissance.

GUY LE FÈVRE, sieur de la Boderie, né à Falaise.—Il devint

précepteur de Monsieur frère du roi et fut son interprète en langues étrangères.

GREFFIN ARFAGART, sieur de Courteilles en Normandie. — Il a fait une relation de son voyage à Jérusalem et au Mont-Sinaï, en 1533, conjointement avec le frère Bonaventure Brochard, de l'ordre des frères mineurs de Bernay.

HILAIRE COURTOIS, poète latin et français né à Evreux. — Il fut avocat aux siéges présidiaux du Châtelet et de Mantes-sur-Seine.

ISAAC MATROUILLET, curé de Condé-sur-Noireau. — Il a laissé, vers la fin de ce siècle, quelques livres de polémique sur la théologie.

JACQUES DE BETTENCOURT fit imprimer à Rouen, où il était médecin vers 1550, un traité en latin sur la syphilis.

JACQUES DE BORDES, auteur ascétique, né à Argentan vers 1592, et mort en 1669.

JACQUES DE CAHAIGNES, né à Caen en 1548 et mort en 1602.—Il a écrit plusieurs ouvrages de médecine, et de plus, il fit imprimer à Caen, en 1609, un in-4° intitulé : *Elogiorum civium Cadomensium centuria prima*.

Ensuite il augmenta beaucoup le traité de Julien Le Paulmier, *de Vino et Pomaceo* (Paris, 1588, in-8°), sous le titre de *Traité du Vin et du Cidre*. Cet ouvrage a été réimprimé à Caen en 1589, chez Chandelier.

JACQUES DALÉCHAMPS, né à Caen en 1513, mort à Lyon le 1er mars 1588. — Traducteur, médecin et surtout botaniste distingué.—Il a traduit les livres de Gallien, *de l'usage des par-*

ties du corps humain.—Aubert Vandemois en parle dans la préface de son livre intitulé : *Nature et complexion des hommes* ; ensuite, Antoine Duverdier, dans sa *prosopographie*, et Gabriel Chapuis, dans ses additions au *promptuaire des médailles*, en parlent avec éloge.

Il a traduit également Athénée en latin. Lyon, 1579.

JACQUES DAVY-DUPERRON, cardinal, né à Saint-Lo le 15 novembre 1556.— Il fut successivement précepteur de Henri III, évêque d'Evreux, en 1591, archevêque de Sens, grand aumônier de France et enfin cardinal en 1604.—Il a fait quelques ouvrages de controverse ; mais avant cela Ménage et Baillet (*Jugement des Savants*) nous apprennent qu'il avait composé quelques vers galants où règnent la passion et l'amour.—Il fit aussi un poème très bon sur la mort du duc de Joyeuse qui l'avait particulièrement honoré de son amitié.

JACQUES LE BATHELIER D'AVIRON, avocat à Evreux.— Il est auteur de *Commentaires sur la coutume de Normandie*.— Rouen, 1626, 1676 et 1684.

Sa Généalogie des six comtes d'Evreux, issus des ducs de Normandie, est restée manuscrite.

JACQUES LE GRAS, avocat au parlement de Rouen, né dans cette ville et fils de Richard Le Gras, médecin distingué.

Il a fait quelques traductions et composé plusieurs poèmes en grec, en latin et en français.—Il florissait encore en 1584.

JACQUES MIFFANT ou *MINFANT*, né à Dieppe en Normandie.— Il a fait, ainsi que son père, quelques traductions, et de plus, il a écrit une comédie française qu'il a intitulée : *la déesse Astrée*. Clément Marot en a cité quelques vers.

JACQUES LE HONGRE, religieux profez de l'ordre des frères prêcheurs ou Jacobins, d'Argentan. — Selon Dubois, il était né

dans cette dernière ville vers 1520, et serait mort à Rouen en 1575.

C'était d'ailleurs un docteur en Théologie très éloquent.—On a de lui quatre homélies imprimées à Paris, chez Nicolas Chesneau, en 1564.— Gilles Corrozet avait également imprimé en 1563 une oraison funèbre composée et prononcée par lui aux obsèques du prince François de Lorraine, duc de Guise.

JACQUES SIREULDE, de Rouen, poète français.

JEAN AUVRAY, né en Normandie en 1590, et mort en 1633. Il est auteur de poésies légères et de pièces dramatiques.

JEAN-BAPTISTE LE CHANDELIER, poète latin né à Rouen, et mort en 1549.

JEAN BÉHOURT, grammairien et poète tragique.— Il était professeur à Rouen vers la fin de ce siècle.

JEAN BERTAUD, évêque de Séez, né à Condé-sur-Noireau, en 1552 selon Baillet, et non à Caen ainsi que le prétend Huet. — Il a composé des poésies pieuses et quelques-unes fort galantes publiées dans sa vieillesse.—Il était cependant fort réservé en comparaison des auteurs de son temps ; mais il profita de la disgrâce de Ronsard pour se réformer.

JEAN BLANCHARD, né à Condé-sur-Noireau. — Il a laissé quelques ouvrages de polémique théologique.

JEAN BROHON, médecin, né à Coutances.—Il a écrit un *Journal astrologique* avec les jugements pronostiques pour l'an 1572. —Rouen, 1571.—Florissait à Coutances en 1571.

JEAN COSSIN ou COUSIN, mort à Dieppe en 1575.—Ce géo-

graphe a écrit un livre rempli de cartes marines, à l'exemple du théâtre d'Orthelius.

JEAN DE BREBEUF, jésuite missionnaire au Canada, né à Bayeux le 24 mars 1593. — Il mourut martyr des Hurons le 16 mars 1649. Son supplice fut horrible : après lui avoir coupé le nez et les lèvres, ils lui brûlèrent la langue en lui mettant des charbons en feu dans la bouche ; enfin ils le mangèrent tout vif et lui enlevaient de grands morceaux de chair à demi-rôtis, qu'ils dévoraient devant ses yeux.

Il était l'oncle de Georges de Brebeuf qui, dans le siècle suivant, traduisit la *Pharsale* ; et l'on ne connaît de lui qu'un *Catéchisme* fait dans la langue du pays des infidèles qu'il voulait convertir.

JEAN DE HAYS, né à Rouen et auteur de plusieurs pièces de théâtre.

JEAN DE CLAMORGAN, sieur de Saaves.—Il a écrit un *traité de la chasse au loup* qui a été imprimé avec la *Maison rustique* de Charles Etienne.—Paris, Jacques Dupin, 1566.—On a aussi de lui une carte universelle en forme de livre. Il florissait sous François Ier, Henri II et Charles IX.

JEAN DE VITEL, né à Avranches. — Il a écrit : 1° un poème sur la prise du Mont-Saint-Michel, par les protestants en 1574 ;

2° Une romance sur la prise de Saint-Lo le 28 juin 1574.—Paris, 1588, in-8°.

JEAN DOUBLET, né à Dieppe.—Il a traduit du grec quelques parties des œuvres de Xénophon.— Paris, Denis du Val, 1582.— Il a fait en outre un volume de poésies composé d'élégies, de complaintes et autres pièces qui furent imprimées vers 1552.

JEAN DROSSEUS, né à Caen. — Il a fait une grammaire poly-

glotte dans laquelle il a traité plus particulièrement de la langue française.—Paris, 1554, chez Chrétien Véchel et Charles Périer.

JEAN DU BELLAY, scholastique de l'église cathédrale de Bayeux, depuis évêque de Paris et enfin cardinal.—Ce fut un des plus éloquents personnages de son siècle.—Il a laissé quelques oraisons, une apologie de François Ier et diverses poésies en trois livres.—Rabelais fut son domestique.

JEAN DU BOSC D'EMANDREVILLE, décapité à Rouen en octobre 1562.— Il est auteur du *Traité de la vertu* et *des propriétés du nombre septenaire.*

JEAN FEREI, chevalier sieur de Dur-Escu et de Fontaines, en Normandie, né en 1516.—Il fut conseiller privé de Henri III et a traduit du latin en français le premier livre de François Patrice, traitant de la *Monarchie* et de l'*Institution du bon roi.*— Paris, 1577.

JEAN GUEUROT, vicomte du Perche et médecin du roi François Ier, après l'avoir été précédemment de Marguerite de Lorraine, duchesse d'Alençon.—Il a composé un *traité fort singulier sur la médecine et la chirurgie* en usage de son temps. — Paris, 1530.

JEAN GOSSELIN, né à Vire, bibliothécaire des rois de France, Charles IX et Henri III.—Il était fort versé dans les mathématiques et la philosophie. La traduction du calendrier grégorien, qui parut en 1582, chez Pierre Le Verrier, est de lui, ainsi qu'une *Table de la réformation de l'an.*— Paris, 1582. — Les Ephémérides pour cent ans, publiées par Guillaume Chaudière, ont été faites par lui, ainsi qu'un traité en latin sur la musique. — Florissait en 1584.

JEAN LE BIGOT, né au Teilleul, arrondissement de Mortain,

vers 1549.—Il a composé un *Vœu et actions de grâces* adressés à très illustre prince monseigneur le cardinal de Bourbon, pour le féliciter d'avoir accepté la charge de conservateur des priviléges de l'Université.—Paris, Denis Dupré, 1570.—Il est en outre l'auteur d'une élégie sur la mort de messire Sébastien de Luxembourg, comte de Martigues.

JEAN LE BLOND DE BRANVILLE, surnommé L'Espérant-Mieux, né à Évreux.—Ses poésies, dont on a un recueil sous le titre de : *le Printemps de l'humble espérant*, furent imprimées à Paris en 1536, in-4°. —Il a également écrit un *traité de la Trinité*, puis fait un bon nombre de traductions :

1° Celle de Valère-le-Grand. Paris, 1548 ;

2° Les Chroniques de Jean Carion ;

3° La description de l'*Ile d'Utopie*, écrite par Thomas Morus. Paris, 1550, Charles Langlier;

4° Enfin le *Livre de police humaine*, de François Patrice de Sienne. Paris, 1553.

JEAN LE FEUBVRE, prêtre né à Dreux. Il a écrit un livre en vers qu'il a intitulé : *Fleurs et antiquités des Gaules*. Il y traite des druides et de leur culte.— Paris, Pierre Sergeant, 1532.

JEAN LE HOUX, avocat, peintre et chansonnier né à Vire en 1551.—C'est lui qui le premier a donné une édition des *Vaux de Vire* de son compatriote, Olivier Basselin. Elle est de 1576 et lui mourut en 1616.— Souvent les chansons de Jean le Houx ont été confondues et imprimées avec celles d'Olivier-Basselin.

JEAN LE SAULX, sieur d'Épanay, poète tragique de la fin du XVIe siècle.— Il signait *D'Espanay*, dit M. Dubois, suivant l'ancienne orthographe du nom de cette commune.

JEAN MAHOT, auteur ascétique né à Argentan.

JEAN NAGEREL ou NAGERET, archidiacre de Rouen et chanoine de cette église.— Il composa une *Description du pays et duché de Normandie appelée anciennement Neustrie*, avec le catalogue de tous les archevêques de Rouen.— Rouen, 1578 et 1610, in-8°.

JEAN POTTIER, trésorier de l'église cathédrale de Bayeux, né à Litteau, dans le canton de Balleroy, en 1542.— Jean Pottier mourut en 1609, en laissant un manuscrit curieux contenant les choses arrivées de son temps.— Ce manuscrit a été perdu à l'époque de la révolution.

JEAN ROUXEL, poète latin et jurisconsulte né à Caen au commencement de ce siècle et mort en 1586.— Baillet, dans ses *Jugements des savants*, assure que ce poète a fait des élégies avec une très grande facilité de versification.

JEAN TALPIN, de Coutances, docteur et chanoine théologal à Périgueux en 1570.— Il a écrit : 1° *Remontrances aux chrestiens qui sont séparés de l'Église romaine.*— Paris, Nicolas Chesneau, 1567 ;

2° *Traité des ordres et dignités de l'Église.*—Paris, 1567, ibid.

3° *L'examen et résolution de la vérité, et de la vraie Église,* ainsi que d'autres écrits ascétiques.—Paris, Chesneau, 1567 et 1568.

JEAN VAUQUELIN DE LA FRESNAYE, né au hameau de ce lieu en 1536, et mort à Caen vers 1606.— Il a écrit en vers français deux livres de *foresteries*, 1555 ;

2° Un traité pour la monarchie de ce royaume. Paris, Frédéric Morel 1569.

3° L'*Israélide* ou l'histoire de David, dont parle Gui Le Fèvre de la Boderie dans son *Enciclie ;*

4° Un *Art poétique* fort estimé.

JOSIAS BÉRAULT, né à Rouen vers 1562.— Cet avocat est auteur d'un commentaire fort estimé sur la Coutume de Normandie. — La première édition est de 1550, la seconde de 1606, mais la meilleure est de 1660.

JULES DE GUERSANS, né à Gisors, au diocèse de Rouen.— Il fut d'abord avocat au parlement de Rennes, ensuite sénéchal dudit lieu.

Sa tragédie de *Panthée*, qui est imitée de Xénophon, parut à Poitiers en 1571, chez des Bouchets. Elle était dédiée à Arthur de Cossé, son Mécène, qui devint depuis évêque de Coutances.

Il fit également un poème sur les *cornes*, et plusieurs pièces de vers sur le mariage de M. le duc de Joyeuse ;— puis mourut de la peste en 1583.

JULIEN DAVY-DUPERRON, né à Saint-Lo, et père du cardinal de ce nom.— Il était théologien, philosophe, mathématicien et médecin.

Un traité fort savant sur la *goutte* a été le résultat de ses études médicales, et de plus il a écrit un mémoire sur *les fontaines et leur origine ;* puis il mourut à Paris en 1583.

LAURENT DE MORTAIN, né à Mortain. Ce littérateur donna une traduction de l'*Apologétique* de Tertullien, suivant l'abbé Desroches.

LAURENT DE NORMANDIE, lieutenant du roi à Noyon (Picardie) et maire de ladite ville en 1550.— On connaît de lui un *Traité des scandales*, qui fut dédié par lui à Jean Calvin.

LE METEL DE BOIS-ROBERT, né à Caen vers 1592 et mort abbé de Châtillon-sur-Seine le 30 mars 1662.— Il a écrit quelques romans et composé quelques vers.

LE PAULMIER a écrit un *Brief discours de la préservation de curation de la peste*, imprimé à Caen en 1580. Pierre Chandelier.

LE PAULMIER DE GRENTEMENIL, né dans le Cotentin en 1520, mort à Caen en 1580.

Il a écrit le traité suivant : *De vino et Pomaceo, libri duo.*— Paris, 1588, in-8°.— Cet ouvrage a été traduit librement et augmenté par Jacques de Cahagnes.—Caen, 1588, in-8°.

LE PÈRE SÉRAPHIN, né à Rouen vers 1565, mort aux capucins de Lisieux le 2 août 1631.—Orientaliste et auteur ascétique distingué.

LOUIS LE PICARD, né à Alençon, *escolier* étudiant à la faculté de médecine de Paris en 1547.— Il a écrit une révolution calculée sur le méridien de Paris et autres lieux d'alentour. Paris, 1547.

LOUIS LE ROY, connu sous le nom de *Regius*, né à Coutances vers 1500, et mort à Paris le 2 juillet 1577. —Il fut lecteur du roi en philosophie, à Paris, et a écrit :

1° *De la vicissitude ou variété des choses de l'univers*. Paris, Pierre Lhuillier, 1577.— 2° *Traité de la monarchie*. Paris, Frédéric Morel, 1570.—3° *Traité des troubles et différends entre les hommes pour la diversité des religions*. Paris, 1569.— 4° Enfin, d'autres ouvrages de philosophie et dix-huit traductions tant tirées du grec que du latin.

MARGARIN DE LA BIGNE, né à Bayeux (quelques auteurs disent à Bernières) vers 1546.—Il fut grand pénitentier de l'église cathédrale de Bayeux et mourut en 1591.— Ce fut lui qui donna la première édition de la Bibliothèque des Pères.—En 1575 il fut député par le clergé de Normandie pour aller aux états de

Blois et depuis il fit un bon nombre d'ouvrages latins imprimés à Paris en 1580, chez Michel Somnius.

MALHERBE, né à Caen en 1555 et mort en 1628.— Ce poète est un des plus grands hommes que la France ait produit. Il ne fut pas le créateur de la poésie française, ainsi que quelques auteurs le prétendent ; il en fut seulement le régénérateur : c'est un assez beau titre de gloire pour qu'il soit besoin d'y en ajouter d'autres.

MARIN SOREAU, né à Séez. — Il a écrit et composé *le Pronostic fatal* pour l'an de grâce 1548, qui fut imprimé à Rouen la même année.

MARIN DU VITET, professeur de médecine dans l'université de Caen, né à Meuvaines au commencement de ce siècle.— Il a laissé un manuscrit concernant les choses mémorables arrivées à Caen de son temps. Il fut échevin de la ville.

MARGUERITE DE VALOIS, femme de Charles IV, duc d'Alençon.— Elle habita longtemps cette ville où elle se livra à la culture des lettres. Les ouvrages laissés par elle sont :

1° *La Marguerite des Marguerites*, imprimé à Lyon et Paris;

2° *Le miroir de l'ame pécheresse ;*

3° *Le triomphe de l'agneau ;*

4° Plusieurs comédies, odes et oraisons. Elle a aussi traduit du latin en vers français plusieurs des fables de Jacques Sannazar.— Elle mourut à Tarbes en 1549.

MARTIN DU BELLAY, lieutenant général en Normandie et prince d'Yvetot. (Cette seigneurie fut érigée en titre de royaume par le roi de France, Clotaire Ier, en 560.) — Il était frère de monseigneur le cardinal du Bellay, et a écrit : *Choses mémorables sur les guerres* où il a été employé depuis 1513 jusqu'à Henri II. — L'édition de cet ouvrage a paru en 1569 avec les mémoires de

M. de Langey, son frère.— Paris, Pierre Lhuilier. — Martin du Bellay mourut le 9 mars 1559 à Glatigny, au Perche.

MARTIN LE NOIR, poète français de la fin du xvie siècle.— Il était frère de l'ordre des Augustins de Rouen.

MARTIN TAILLEBOT, né en Caux. Il devint théologien et orateur de distinction. Il a aussi écrit plusieurs sermons et quelques livres de théologie. La Croix du Maine dit qu'il mourut sous Charles IX.

MATHIEU DE LA DANGIE, né à Ranchy vers 1583 et mort le 2 octobre 1657. Il était de l'ordre des religieux Bénédictins et cellerier de l'abbaye Saint-Étienne de Caen. Une des choses les plus importantes qu'il ait faites, sont les réglements de son ordre, d'après les règles de Saint-Benoît, réglements qui furent adoptés depuis par les plus célèbres maisons claustrales et théologiques.— On a de lui aussi une *Apologie de Guillaume-le-Conquérant*, qui fut imprimée à Caen en 1638, petit in-4°.

NICOLAS CLÉREL, né à Rouen. — Il devint chanoine de l'église métropolitaine, et depuis il écrivit l'histoire des états provinciaux tenus à Rouen le 20 novembre 1578.

NICOLAS DE GROUCHY, dit Gruchius, né à Rouen et mort à La Rochelle en 1572.—Bien qu'il fût antiquaire, il a cependant traduit du latin en français l'*Histoire des Indes du Portugal*. Anvers, 1576, in-4°.—Pierre Roland le loue beaucoup dans sa traduction de Théodorite.

NICOLAS DE NISSE, auteur ascétique latin, né dans le diocèse de Coutances et mort à Rouen le 17 mars 1509.

NICOLAS VAUQUELIN, sieur des Yveteaux, né à la Fresnaye, près Falaise, vers 1559, et mort près de Meaux le 9 mars 1649.

Il était fils de Jean Vauquelin de la Fresnaye, et devint précepteur de Louis XIII.—Ce fut pour lui qu'il composa son poème de *l'Institution du prince*.—Quelques autres petites pièces de vers se trouvent dans les *Délices de la poésie française*. Paris, 1620, in-8°.

NICOLAS DE PELLEVÉ, né à Caen en 1518, selon Antoine Halley, et professeur en droit à l'université de cette ville. Il s'attacha au cardinal de Lorraine qui aimait les gens de lettres. Henri II le nomma à l'évêché d'Amiens en 1553 ; ensuite il devint archevêque de Sens, et enfin cardinal en 1570, après avoir assisté avec son protecteur au concile de Trente.—Il passa ensuite à l'archevêché de Reims en 1592, et mourut en 1594.

NICOLAS DU GUERNIER ou GARNIER, poète latin, né en Normandie selon La Croix du Maine.—Il florissait vers 1536. Jean Le Blond d'Evreux parle de lui avec avantage dans son livre *du Printemps*, imprimé audit lieu en 1536.

NICOLAS FILLEUL, né à Rouen vers 1530.—Il a fait diverses pièces de théâtre, entr'autres une tragédie de *Lucrèce* qui fut représentée à Gaillon le 29 septembre 1566, en présence de Charles IX et de sa cour.

NICOLAS LE FÊVRE, sieur de la Boderie, né à Falaise, et frère puîné de Guy Le Fèvre, sieur du même lieu.—Il a traduit du latin le *Livre de la Création* de Pic de la Mirandole. Cet ouvrage fut imprimé à Paris en 1579, avec *l'Harmonie du Monde* traduite par Guy Le Fèvre, son frère.

NICOLAS OSBER, gentilhomme normand, avocat du roi à Carentan, sous François Ier.—Il a écrit quelques vers français à la louange de messieurs du parlement de Rouen. Ce livre, intitulé *les Figures et Epithètes de messeigneurs du parlement de Rouen*, a été imprimé, avec son *Recueil des Mots dorés de Caton*, l'an 1545.

NICOLAS POUSSIN, peintre d'histoire, né à Saint-Lambert en 1595, et non pas à Andely, ainsi que le prétendent la plupart des biographes. — Ce savant artiste, qui fera de tout temps l'honneur de l'école française, fut appelé, pendant sa vie, le *Peintre de la raison et des gens d'esprit.*—On a de lui, outre une très grande quantité d'excellents tableaux, un volume de *correspondance* où l'on trouve d'excellents préceptes sur la théorie de l'art.—Paris, 18.., in-8°.

NOEL BACHELOT, curé de la Place, en la ville de Séez.—Il a écrit plusieurs Vies, entr'autres celle de saint Constantin et de saint Frombault.

NOEL BEDA, auteur ascétique français et latin, né dans le diocèse d'Avranches et mort prisonnier au Mont-Saint-Michel, le 8 janvier 1536.

NOEL TAILLEPIED, né dans le diocèse de Rouen vers 1540, mort à Angers en 1689.—Il était religieux de l'ordre de saint François du couvent de Pontoise, mais avant ce temps il avait écrit l'*Histoire des singularités de la ville de Rouen, avec le progrès des choses admirables y advenues.*—Rouen, 1587, in-8°.—On a depuis remplacé le titre de cet ouvrage par un nouveau qui porte la date de 1610.—Il a écrit aussi les Vies de Martin Luther, André Carlostard et Pierre Martir.— Paris, Jean Parent, 1577.—Enfin on a de lui un *Traité sur le Jubilé* et plusieurs livres traduits d'Aristote.—Paris, 1583.

ODET TURNÈBE, fils d'Adrien, né à Andely en 1553.—Il fut avocat au parlement de Paris et premier président de la cour des Monnaies. *Les Contents*, comédie pleine d'obcénités, lui est attribuée.—Paris, 1584, in-8°.

PASCAL DU HAMEL, savant professeur de mathématiques,

né à Vouilly, près Bayeux, si l'on s'en rapporte à Robert le Roquez, dans son *Miroir d'éternité*.

PASQUIER PINARD né à Dreux.— Il a écrit divers *traités d'astrologie* avec une définition des termes de cette science.— Paris, Chrestien Véchel, 1552.—Il fut professeur à l'université de Paris.

PAUL ANGIER, poète français né à Carentan. — Il a publié un livre intitulé : l'*Expérience de M. Paul Angier, carentinois* — (Lyon, Jean de Tournes) avec *la parfaite Amie* d'Antoine Heroët.

PHILIPPE COUESPAN et non *COSPEAU*, né en Hainault en 1568, et mort *évêque de Lisieux* le 8 mai 1646.—On a de lui quelques sermons et controverses religieuses.

PHILIPPE HEBERT, né à Rouen, puis philosophe et médecin de la faculté de Montpellier. Il a fait un *Pronostic* pour l'an 1550, et un autre pour l'an 1552, imprimé à Rouen audit an.

PIERRE BARDIN, né à Rouen en 1590 et mort en 1637. — Il est auteur de plusieurs ouvrages de philosophie.

PIERRE CHRESTIEN, mort à Caen vers 1568.— Il a écrit un traité touchant le *Baptizement*, ainsi que nous l'apprend Belleforest au 2e volume de ses grandes Annales de France.

PIERRE DE L'ESNAUDIÈRE, scribe des priviléges de l'université de Caen, né à Arville-en-Auge, au diocèse de Lisieux.—Il a écrit :

1° Un livre sur le Mariage, avec un *recueil des plus vertueuses et illustres Femmes*.—Paris, Pierre Sergeant ;

2° *Traité contre les mauvaises Femmes*. —Pierre Le Monnier de l'Esnaudière florissait à Caen en 1520.— Dubois l'appelle ainsi et fixe sa mort cette même année.

PIERRE DUVAL, évêque de Séez, poète et traducteur, mort en 1564 à Vincennes. — Il a écrit un excellent traité intitulé : *la Grandeur de Dieu*.—Paris, Frédéric Morel, 1568.—Avant cela, il avait traduit du grec, par ordre du roi, un dialogue de Platon, portant pour titre : *Criton, ou ce que l'on doit faire*.—Paris, Michel Vascosan, 1547.

PIERRE FABRI ou *Le Fèvre*, né à Rouen en 15.., et mort curé de Saint-Merai-sur-Eure vers 1620.—Il est auteur d'un traité intitulé : *Grant et vrai art de plaine réthorique*.—Paris, Pierre Sergeant, 1539, in-8° de 31 feuillets.

PIERRE HAQUELON, né à Lisieux vers 1500, et mort vers 1570.—Il était médecin et a écrit en latin.

PIERRE LOMBARD DE GRANVILLE, poète français du XVIe siècle.

PIERRE PATRIS, poète né à Caen en 1583, mort à Paris le 6 octobre 1671.

PIERRE DE LA LONGNE, poète français qui florissait à l'université de Caen en 1500.— Il a écrit, entr'autres choses, les rondeaux qui se voient contre les *Lansquenets* dans la Chronique de Bretagne d'Alain Bouchard.

PIERRE L'EGUILLARD ou LE GUILLARD, avocat à Caen en 1580.—Il a écrit un poème à la louange des barbes rouges, imprimé à Caen avec des annotations sur les quatrains, en 1580.

POURÉE DE VENDES, poète et médecin de Rouen.

RAOUL DU PARC, historien né à Rouen et mort vers 1570.—

Il a fait une description de l'ordre tenu au convoi de Henri II.— Paris, Pierre Richard, 1559.

RAVEND GRIMOULT, né à Falaise. Cet historien a composé un livre qu'il a intitulé : *Les Remarques de France*. Guy Le Fèvre de la Boderie a parlé de lui dans son *Encyclie*, f° 326.

RENÉ LAURENT DE LA BARRE, sieur dudit lieu, né à Mortain, au diocèse d'Avranches.— Il a écrit, entr'autres ouvrages, un fort curieux *Traité sur l'origine des Etrennes*. Florissait à Paris en 1584.

RICHARD DINOTH, historien latin né à Coutances, mort expatrié à la fin du XVIe siècle.

ROBERT ANGOT, poète français né à Caen en 1581.

ROBERT CHEVALIER, surnommé d'*Agneaux*, né à Vire.— Il était frère d'Antoine Chevalier. Tous les deux traduisirent les œuvres de Virgile avec le texte en regard. Paris, 1582, Perier et Auvray.—Il fit également une traduction d'Horace, puis : *le Gentilhomme français* ou instruction pour les courtisans.

ROBERT CONSTANTIN, né à Caen vers 1530, mort en Allemagne le 27 décembre 1605.—On a de lui divers ouvrages de grammaire, de botanique et de médecine.

ROBERT DAVAULAU, né à Bayeux vers 1585.—Il devint chanoine de l'église cathédrale et fut nommé principal du collége de Bayeux, où il mourut le 8 d'août 1664.—Il avait infiniment de talent pour la poésie latine, et de plus il a composé plusieurs pièces sur les événements de son temps.

ROBERT DE PELLEVÉ, frère du cardinal de ce nom et cha-

noine de l'église cathédrale de Bayeux, dans laquelle il possédait la prébende de Cartigny.—Après avoir professé le droit dans l'université de Caen il fut nommé à l'évêché de Pamiers le 24 avril 1557. Il mourut le 12 février 1569.—Ce fut lui qui bâtit le second collége que les Pères Jésuites eurent en France.

ROBERT CÉNALIS, chanoine de Bayeux, puis successivement évêque de Séez, de Riez et d'Avranches.—Il fut un des prédicateurs de François Ier.—On a de lui divers ouvrages de théologie, entr'autres :

1° *Larva Sycophantica in Calvinum*. Paris, 1535.

2° *Axioma Catholicum de Sacro Celibatu Tuendo*.—Il a aussi adressé une lettre à Solerius, chanoine de Bayeux, contre Erasme.

Il publia ensuite une histoire de France en 2 vol. qu'il dédia au roi Henri II.— Enfin, il fit une *Histoire ecclésiastique de Normandie* qui ne fut pas imprimée, prévenu par la mort en 1560.

ROBERT GUELLIN, docteur en théologie dans l'université de Caen.—Il entra dans l'ordre des Dominicains le 28 janvier 1594. —On a de lui une grammaire hébraïque qui a pour titre : *les Institutions de la langue sainte*.—Outre cela il publia à Paris, en 1615, sept discours intitulés : *les sept Lampes sacrées, ardentes devant le trône de Dieu*.—Il était alors prieur du couvent de Mâcon, et dédia ce livre à Philippe Hurault, évêque de Chartres. —Robert Guellin mourut à Mâcon en 1620, âgé de 45 ans.

ROBERT LE ROQUEZ, prêtre, docteur en théologie, né à Carentan où il est mort en 1560.—Il est auteur d'un poëme qui a été publié aprés sa mort par son neveu, nommé également Bobert le Roquez.—Le seul poëme qui nous soit resté de ce poëte est intitulé : *le Miroir de l'Eternité, comprenant les sept Ages du Monde, les quatres grandes monarchies et diversité des règnes d'icelui*. Caen, P. Le Chandelier, 1589, petit in-8°.

ROBERT LE ROQUEZ, neveu du précédent, prêtre, docteur en théologie et aussi né à Carentan.—Indépendamment de l'ouvrage de son oncle dont nous avons parlé, il publia : *le Triomphe et les Trophées de Jésus-Christ* qu'il dédia à Nicolas de Briroy, évêque de Coutances en 1593 (communiqué par M. Ed. Lambert).

ROCH LE BAILLY ou BAILLIF, sieur de la Rivière, né à Vire.—Il fut conseiller et médecin ordinaire du roi et de M. le duc de Mercœur.—On a de lui :

1° *Le Démostherion* contenant 300 aphorismes latins et français réunis. 1578.

2° *Un Traité de l'antiquité et singularités de la Bretagne Armorique.*

3° *Un Traité contre la peste, charbon et pleurésie.*—Paris, Langlier, 1580. Enfin plusieurs ouvrages de médecine et divers traités d'astronomie.—La Croix du Maine nous apprend en outre qu'il fut médecin de M. le prince de Léon, vicomte de Rohan.

SAINT-IGNY, poète français né à Rouen et mort en 1630.

SAMUEL BOCHART, né à Rouen en 1599, mort à Caen le 16 mai 1667.—C'était un orientaliste doué d'une immense érudition.

SIMON BERTOT, poète français né à Bayeux, du moins il prenait le titre de citoyen de Bayeux.—Il a fait quelques petites pièces de poésie, entr'autres des sonnets fort médiocres.

SIMON DE MOUTIERS, avocat au parlement de Rouen.—Il a traduit du latin les deux premiers livres de l'*Histoire de France* de Paul-Emile Veronnois.—Paris, Michel Vascosan, 1556, in-4°.

SIMON VIGOR, né en Normandie, docteur en théologie, prédicateur du roi et depuis évêque de Narbonne.—Il a écrit en français l'oraison qu'il prononça sur la tombe de madame Elisabeth de

France, reine d'Espagne. Paris, Claude Fremy, 1568. Cette oraison fut prononcée à Notre-Dame de Paris le 25 octobre 1568.

TANIGY SORIN, sieur de Lassay, né en Normandie.—Il fut conseiller du roi à Caen et lecteur en droit de l'université de ladite ville.—On a de lui deux livres de commentaires sur la Coutume de Normandie, tant en latin qu'en français.—Caen, 1566 et 1567.

THOMAS FORSTER, médecin célèbre né à Avranches.—Après avoir fait plusieurs voyages dans les différentes parties de l'Europe, il vint se fixer à Rouen et y publia un *Traité de la Peste*.

THOMAS LE COQ, curé de la Sainte-Trinité et de Notre-Dame de Guibray à Falaise.—Il a écrit une tragédie morale représentant l'*Odieux et sanglant meurtre commis par Caïn à l'encontre de son frère Abel*.—Imprimé l'an 1580, chez Bonfons.

TOUSSSAINT DE BESSARD, né au pays d'Auge.—Il publia un *Traité sur la Nivigation* qui fut imprimé à Rouen, in-4°, en 1574, chez Martin le Mégissier.—Il florissait encore en 1584.

TOUSSAINT TIBOUST ou THIBOULT, docteur en théologie né en Normandie.—Il fut jadis ministre de la prétendue religion réformée, à Dieppe, et depuis réduit à la religion catholique et romaine.—Il a laissé plusieurs écrits dont parle l'avocat Jean Bruneau.

TOUTAIN DE LA MAZURIE, poète et moraliste né à Falaise et mort en 1590.

ZACARIE (le Père) de Lisieux, né en 1580 et mort à Evreux en 1661, le 10 novembre.—Il a écrit en latin et en français.

GLOSSAIRE.

GLOSSAIRE

DES

MOTS EMPLOYÉS DANS CET OUVRAGE.

A.

Accointance,—bon accueil, commerce, société (**La Rarval.**).
Affins,—parents, alliés, de *affinis*.
Agaiteurs,—de *agaiter*, tendre des piéges, épier, surprendre
Ains,—mais, jamais, au contraire.
Alosé, **ée**,—aimé, estimé, goûté.
Amer—pour aimer. Ce mot n'a reçu l'*i* que dans le XVIe siècle (J. Travers).
Ancelle,—servante, esclave, épouse, de *ancilla*.
Angel,—ange, envoyé, messager, de *angelus*.
Altres,—autres, de *alter*.

B.

Barat,—discorde, fausseté, dispute.

> En ce monde de présent
> Ie ne voy que tromperie
> Car *barat* et tricherie
> Y sont logiez bien avant.
> Se bien alez enquerant,
> Vous trouverez flaterie.
> En ce monde.
>
> (*Le Jardin de Plaisance*).

Barbarin,—méchant, malfaiteur, de *barbarus*.
Basme, **Balme** ou **Barme**,—baume.
Bel,—doucement, bien (La Raval.).
Benoist, **te**,—béni, saint, de *benedicta*.
Bénign, **ne**,—bon, de *benignus*.
Bienheuré, **ée** ou **Béneuré**,—bienheureuse, fortunée, de *beatus*.
Bille,—morceau de bois.
Biller,—se promener un bâton à la main.

> Ge nai or de noise mestier.
> Fuiez de ci, allez biller!
>
> (*Roman du Renart*).

Blandir,—caresser, flatter, amadouer, de *blandire*.
Boutez,—de *bouter*, mettre, *estre hors-boutez*, être mis dehors.

C.

Cabas,—tromperie, jalousie.

Ça-bas,—là, ici-bas.

Carme,—vers, de *carmen*. Ce mot était même employé dans la basse-latinité, car on disait aussi bien carme latin, que carme français.

Cautelle,—ruse, finesse, artifice.

Cautement,—finement, adroitement.

Célique,—céleste.

Cil,—celui-ci, celui-là, ceux-là.

Char,—la chair, de *caro*.

Chis-Chou,—ce, *pour-chou*, parce que.

Chartre,—prison, de *carcer*.

> Qui groucer en voudra se grouce
> Et couroucer si s'en courouce,
> Car je n'en m'entirage mie,
> Si je devais perdre la vie
> Ou estre mis contre droicture.
> Comme saint Paul en *chartre* obscure.
>
> (*Roman de la Rose*).

> Noirons qui l'amena à boire
> En *chartre* ténébrose et noire
> Où mis ne recuèvre sa perte.
>
> (Hélinand).

Chiet,—tombe, arrive, survécut.

Cheut,—de *choir*, tomber, être déchu.

Communité,—fait don, donné en partage, de *communitas*.

Corteis,—courtois, affable.

Seiez débonère et corteis
Sachiez aussi parler franceis.
(*Le Dictié d'Urbain.*)

Curios,—avec soin, de *cura*.
Crudélité,—cruauté, de *crudelitas*.

D.

Déable,—diable, de *diabolus*.
Décolé,—décapité.
Deffent,—garder, défendre, se défier.
Deifique,—divin, excellent, admirable.
Délitable,—agréable.
Désidérans,—qui désire, de *desiderare*.
Despoillez,—dépouillés.
Doint ou **Doingt**,—de *doignier*, donner, accorder, faire présent, gratifier.

Je canterai, que ne puis oblier
La bone amor dont Dex joie me doigne.
(Gace Brulé).

Dominiques,—du Seigneur, de *dominicalis*.
Donroie,—donnerais.

E.

Embler,—prendre de force, enlever, ôter.

L'avoir d'autrui tu n'*embleras*,
Ne restiendras à ton escient.

Encantement,—enchantement.
Esmay,—tristesse, émoi, crainte.

Ce fut au temps du mois de may
Qu'on doit chacer deuil et esmay.
(Lafontaine, *des Amoureux*).

Par ce ai esmay et doutance.
(Gace Brulé).

Eschevons,—de *eschever*, fuir, craindre, éviter.
Escripteur,—homme savant, historien, secrétaire; de *scribere*.
Ester,—assister, être, rester quelque part; de *stare*. La Ravalière le fait venir de *esse* ou de *sistere*, demeurer, rester.
Exemplaire,—exemple, modèle.

F.

Falordes,—contes, niaiseries.
Faz,—fais; de *facere*.
Féal,—fidèle, qui a foi; de *fidelis*.
Finablement,—éternellement, toujours.
Furt,—en cachette, à la dérobée, en secret; de *furtim*.

G.

Gent, **la Gent**,—la nation, le peuple; de *gens*.

Gente,—gentille, riche.

La rime en maint lieu n'est pas gente.
(Le P. Thom. Benoit).

Gubernation,—gouvernement, puissance; de *gubernare*.
Guerdonner,—récompenser.
Guerdon,—récompense, salaire.

Je ne requiers point de guerdon,
Car le desservir m'est trop hault;
Je demande grâce et pardon
Puisque mort à mercy me fault.
(Alain Chartier).

I.

Isnel, prompt, alerte, vif.

D'un home péréceus (paresseux) ie dirai, ce est une tortue : de un *isnel* ie dirai, ce est un *vents*. (Brunetto Latini).

Issi,—ainsi, de cette manière.

J.

Ja, Jaz,—déjà; de *jàm*.
Jangle,—bavardage, causerie ennuyeuse.
Jongleur,—joueur de gobelets et d'instruments qui accompagnait les trouvères dans leurs excursions poétiques. La Ravallière

propose une étymologie assez curieuse pour ce mot. Il dit : « Les premiers joueurs d'instruments se servaient de la lyre et de la harpe ; ne se pourrait-il pas faire que du mot *ongle* (dont on se sert pour tirer des sons de ces instruments) on ait fait successivement ongler, jongler et enfin jongleur ? » — Cette étymologie est fort ingénieuse assurément ; mais nous ne savons trop jusqu'à quel point elle peut être juste, n'ayant jamais vu que l'on se soit servi de *ongler* pour dire *faire de la musique*.

L.

Las, — hélas, malheureux.
Li, — le.
Lie, — douce (La Ravallière).
Liesse, — joie, plaisir, allégresse.

Mieux vaut *liesse*
L'accueil et l'adresse
L'amour et simplesse
Des bergers pasteurs,
Qu'avoir la largesse,
L'or, l'argent, richesse,
Ne la gentillesse
De ses grands seigneurs
Car ils ont douleurs.
(Martial d'Auvergne).

M.

Male, — mauvaise, méchante.

Meins, — moins ; de *minùs*.
Marisson, — chagrin, douleur.
Mie et **Mye**, — pas, point, aucunement.
Moult, — beaucoup ; de *multùm*.
Mos, — coutume. Ce mot est complètement *latin* et a conservé son acception.

N.

Navrer, — meurtrir, blesser.
Neient, — nullement, aucunement.
Nel ou **Nus**, — nul, aucun ; de *nullus*.
Noise, — dispute, querelle.

O.

On, — ou, au.
Occist, — de occire, tuer, *occidere*.
Offendre, — offenser, injurier ; de *offendere*.

> Car circui m'ont les chiens pour me pendre
> La faune troupe est venu m'offendre.
> (Clément Marot).

Offension, — faute, offense, péché, injure.
Ores, — aujourd'hui.
Ouvrant, — de *ouvrer*, travailler, se bien conduire.
Oyait, — de *oïr*, entendre.
Oyl, — oui.

P.

PARLEURE,—langage, prononciation.
PAROLE,—de *paroler*, parler.
POESTÉ,—pouvoir, puissance; de *potestas*.
PUET,—peut.
PULCHRITUDE,—beauté; de *pulchritudo*.
POUR CHOU,—pour ce, par ce.

R.

RECOLE,—de *recoler*, rendre grâce, prier.
RECUÈVRE,—recouvre.
REGUERDONNER,—récompenser de nouveau.
RESPLENDISSEUR,—qui est brillant, qui resplendit.
RICE,—riche.
RIEULE,—règle.
ROEM,—Rouen.
RÔLE,—nombre.

S.

SACE,—de *savoir*, sache.
SALVIFIER,—rendre sauf, garder.
SAUVEMENT,—salut, protection, sauve-garde.

SE,—si.

SENTE,—route, chemin.

SEUR,—sûr, certain.

SI,—tellement, ainsi, aussi, etc., de *sic*.

SOUEF,—doucement, soudainement; de *suaviter*. La Ravallière dit qu'il est quelquefois adjectif et signifie doux, agréable; de *suavis*.

> La chambre fut incontinent embasmée de la grande et *soueve* oudeur.
> (Sir de JOINVILLE).

SPÉCIEUX,—beau; de *speciositas*, beauté.

SPLENDIFÉRANT,—briller avec éclat.

T.

TANTET,—un *tantet*, un peu.

TRESPASSEMENT,—mort, trépas.

X.

XRESTIENS,—chrétiens. Pour bien comprendre cette métamorphose, il faut se rappeler que nous avons conservé pendant longtemps les caractères grecs; mais depuis nous avons substitué le *C* au *cappa* auquel les Grecs donnaient la forme d'un *X*, l'*E* à l'*eta* et l'*R* au *ro*.

Y.

YSNELLEMENT,—bien vite, aussitôt, promptement.

En ce monde
Loyauté ne tant ne quant
N'y a point hébergerie,
Car dame harcelerie
La reboute ysnellement
En ce monde.
(*Le Jardin de Plaisance*).

YSSENT,—de *yssir*, sortir.

TABLE.

TABLE ANALYTIQUE

DES

MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

FIN.

ERRATA.

Nous présumons trop de l'intelligence du lecteur pour nous croire obligé à restituer quelques erreurs typographiques qui se trouvent disséminées dans cet ouvrage; seulement, à la page 162, au lieu de XVI[e] siècle, lisez XIV : cette transposition de chiffres pourrait occasionner de graves erreurs.

